

BURKINA FASO



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION

UNION EUROPEENNE



DELEGATION DE LA COMMISSION
EUROPEENNE AU BURKINA FASO

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2008

SUR

LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE COOPERATION
DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
ACP-UE AU BURKINA FASO

Août 2009

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	3
1 LA PERFORMANCE DU PAYS : SITUATION DE LA GOUVERNANCE (POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE, ETC.).....	5
1.1 GOUVERNANCE POLITIQUE.....	5
1.2 GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE.....	6
1.3 GOUVERNANCE SOCIALE.....	9
1.4 GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE.....	10
1.5 GOUVERNANCE DE LA JUSTICE.....	11
1.6 GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE.....	11
1.7 GOUVERNANCE DE LA DÉCENTRALISATION.....	11
1.8 GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES.....	12
2 EXAMEN DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ACTUELLE.....	12
2.1 RAPPORT SUR LES PERFORMANCES FINANCIÈRES DU FED:	12
2.2 RAPPORT SUR L'APPUI BUDGÉTAIRE GÉNÉRAL ET SECTORIEL	13
2.3 LES PROJETS ET PROGRAMMES DANS LES DOMAINES FOC AUX ET NON FOC AUX.....	14
2.3.1 <i>Projets et programmes dans les domaines de concentration.....</i>	<i>14</i>
2.3.2 <i>Projet et Programmes hors concentration.....</i>	<i>17</i>
2.3.3 <i>Résultats dans l'appui aux ANE.....</i>	<i>20</i>
2.4 AUTRES COOPÉRATIONS	20
2.5 POLITIQUE DE COHÉRENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT	23
2.6 DIALOGUE AVEC LE PARLEMENT, LES AUTORITÉS LOCALES ET LES ANE	24
2.7 L'EFFICACITÉ DE L'AIDE.....	24
ANNEXES.....	26

Rapport annuel conjoint 2008 sur la mise en œuvre des actions de coopération dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE au Burkina Faso

Le présent rapport annuel 2008 traduit fidèlement la coopération entre l'Union Européenne et le Burkina Faso et complète les exercices de « reporting » et échanges entre le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le dialogue entre le gouvernement et les PTF est ouvert et les acteurs non étatiques y sont de plus en plus étroitement associés avec des interventions de plus en plus pertinentes.

Cette version finale est basée sur le projet de rapport annuel conjoint conformément à la structure et le format proposés dans les instructions relatives à la revue opérationnelle 2009, dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE. Il a été préparé en bonne collaboration entre les services de l'Ordonnateur National et la Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso. Il a fait l'objet d'échanges avec les Etats membres dans le cadre de la réunion de coordination européenne élargie au Canada et à la Suisse, le 28 mai 2009.

Suite aux différentes consultations et réunions et aux observations faites lors du Country Team Meeting tenu à Bruxelles le 10 juin 2009, les dernières corrections et compléments demandés ont été agréés entre les services de l'Ordonnateur National et la Délégation.

Pour le Ministère de l'Economie et des Finances

Pour la Commission européenne


Lucien Marie-Noël BEMBAMBA
Ministre de l'Economie et des Finances
Ordonnateur National


Amos TINCANI
Chef de Délégation



RESUME

Principales évolutions politiques/économiques/de la pauvreté/sociales

Le Burkina Faso continue à bénéficier d'une bonne stabilité politique et économique dans la sous-région, qui souffre de conflits ouverts et complexes. Au plan politique, le Burkina Faso poursuit la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie. Dans le cadre de la mise en place du dispositif institutionnel des collectivités territoriales, l'année 2008 a permis l'instauration effective de la décentralisation.

Avec la crise alimentaire mondiale combinée à l'augmentation des prix pétroliers, l'année 2008 a été marquée par la flambée des prix des produits de grande consommation tant importés que locaux, remettant en question la sécurité alimentaire au niveau du pays. Dans ce contexte difficile, la Commission a initié une analyse globale en réponse à cette crise internationale. Ainsi, le Burkina Faso a bénéficié de deux initiatives. La première concerne une allocation de 5,42 millions d'euros issue de la réserve de l'enveloppe B du 10^{ème} FED. Cette allocation viendra en compensation des efforts du gouvernement dans sa réponse à la vie chère sous la forme d'une aide budgétaire additionnelle. La seconde est l'initiative de la « Facilité de réponse rapide à la flambée des prix dans les pays en développement » appelée Food Facility (pour un montant de 18,7 Mio €).

Malgré un environnement extérieur difficile, les résultats en matière de gouvernance économique et financière restent pour l'essentiel conformes aux objectifs du programme appuyé par la FRPC. Grâce aux progrès réalisés dans l'administration fiscale et douanière et aux mesures prises pour maîtriser les dépenses courantes, le Burkina Faso a atteint en 2008 les objectifs de recouvrement des recettes et de déficit budgétaire.

Pour 2009 il y a des signes d'un ralentissement probable de l'activité économique. Selon les projections, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel diminuera en 2009 pour s'établir à 3½ %, contre 5 % en 2008. La crise financière mondiale commence à peser sur l'activité économique. Le recul de la demande extérieure, la contraction des cours du coton, le resserrement des conditions de liquidité et la pression à la baisse sur les flux financiers dépassent l'impact positif de la baisse des prix du pétrole et de la hausse des cours de l'or sur le marché international.

La gouvernance

L'année 2008 a vu de nombreuses avancées en matière de promotion de la bonne gouvernance. Le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) intervenu en avril 2008 a permis d'apprécier la situation du pays dans les quatre grands domaines thématiques de la gouvernance, à savoir : la gouvernance politique et démocratique, la gouvernance économique et gestion financière, la gouvernance des entreprises et le développement socio-économique.

La gouvernance politique et économique demeure toujours fragile et imparfaite et son amélioration s'est poursuivie avec l'enclenchement du processus de réforme du système judiciaire, la réforme de l'administration, la décentralisation, le renforcement de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption, qui restent des éléments fondamentaux pour le développement du pays.

La publication des rapports annuels de la Cour des Comptes en fin d'année a constitué un facteur important et positif pour la mobilisation de l'opinion publique.

La coopération au développement

Dans un contexte difficile marqué par la crise liée à la cherté de la vie et en particulier la hausse des prix des produits alimentaires, et à une mauvaise saison cotonnière 2007-2008, la Délégation a pu continuer à déployer ses principaux appuis destinés à lutter contre la pauvreté (éducation, santé, approvisionnement en eau, sécurité alimentaire, etc). Le Burkina Faso est dans le peloton de tête des pays qui bénéficient du contrat OMD, ce qui c'est traduit dans le plus gros programme d'appui budgétaire jamais approuvé en faveur d'un pays ACP. En même temps face aux conséquences des inondations de 2007, 3 millions € ont été engagés et face à la hausse des prix des produits alimentaires, 5,42 millions € supplémentaires ont été engagés en appui budgétaire. Le pays n'en continue pas moins à connaître des progrès mitigés, liés notamment à une dépendance encore trop grande d'un secteur agricole largement dominé par l'économie familiale, et à une croissance démographique n'ayant pas encore fait sa transition, qui est passée de 2,4% à 3,1% par an.

Les négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest sont sources d'inquiétudes et l'opinion publique est préoccupée d'un impact négatif d'une plus grande ouverture des marchés ouest-africains aux produits européens. La question de l'impact de la libéralisation sur les recettes financières de l'Etat, toujours très débattue, demeure l'une des préoccupations majeures tant de la part du Gouvernement que des acteurs de la société civile et du secteur privé.

La revue à mi parcours du 10^{ème} FED est prévue pour le deuxième semestre de 2009 et permettra de déterminer l'opportunité de réorienter le programme actuel sur base des changements intervenus au niveau de l'environnement économique, financière et social et les fortes pressions sur l'incidence de pauvreté.

Participation des ANE, des AL et du Parlement national dans le processus de la revue

Un atelier parlementaire sur le DSP/PIN 2008-2013 a été organisé les 27 et 28 mai 2008 dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. L'Assemblée a noté avec satisfaction la disponibilité de l'Ordonnateur National et de la Délégation d'appuyer l'exécution du Plan stratégique de développement du Parlement et de renforcer les capacités de l'Assemblée Nationale en matière de contrôle de l'action gouvernementale, comme prévu dans le PIN et dans les engagements du gouvernement sur la gouvernance.

Le 26 novembre 2008 la Délégation a fait une présentation sur l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest devant la Commission Affaires Etrangères et Défense de l'Assemblée Nationale burkinabé. Les parlementaires ont souligné l'importance de l'implication de l'Assemblée nationale dans le débat sur l'APE. Pour ce qui concerne les conséquences de l'APE pour le Burkina Faso, les parlementaires ont exprimé des inquiétudes à l'égard de l'impact fiscal de la libéralisation sur les recettes publiques de l'Etat et des coûts d'ajustement pour les secteurs exposés à la concurrence.

Des rencontres d'échange au sujet de l'APE ont eu lieu au cours de l'année avec des d'OSC/ONG burkinabé.

Le 15 décembre 2008, la Délégation de la Commission européenne au Burkina Faso a organisé une cérémonie de présentation de la Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale.

Efficacité de l'aide

Les enquêtes sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris menées en 2006 et 2008 ont permis d'évaluer le niveau de l'efficacité de l'aide au Burkina. Ils démontrent que le Burkina a réalisé des progrès en matière d'appropriation et notamment dans l'opérationnalisation du CSLP. Par contre l'alignement des partenaires sur les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics reste encore faible tandis que la part de l'aide allouée au secteur public passant par les systèmes de gestion des finances publiques est en baisse.

Dans ce contexte, le gouvernement vient de réaffirmer sa ferme volonté d'assurer le leadership dans la coordination et l'efficacité de l'aide et compte mettre en place un mécanisme de coordination opérationnel Gouvernement/PTF incorporé au dispositif de la stratégie nationale de développement.

1 La performance du pays : situation de la gouvernance (politique, économique, sociale, environnementale, etc.)

L'année 2008 a vu de nombreuses avancées en matière de promotion de la bonne gouvernance. Le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) intervenu en avril 2008 a permis d'apprécier la situation du pays dans les quatre grands domaines thématiques de la gouvernance, à savoir : la gouvernance politique et démocratique, la gouvernance économique et gestion financière, la gouvernance des entreprises et le développement socio-économique.

1.1 Gouvernance politique

Le Burkina Faso est une république unitaire fondée sur la Constitution adoptée en juin 1991 et révisée en 2000 et en 2002. Il continue de bénéficier de la bonne stabilité politique et économique de la sous-région qui souffre de conflits ouverts et complexes. Au plan politique, le Burkina Faso poursuit la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie. Les résultats obtenus sont : pluralisme politique avec un parti majoritaire et de nombreux partis d'opposition – qui reste cependant faible et divisée -, élections régulières, respect grandissant des libertés publiques et individuelles. Dans le cadre de la mise en place du dispositif institutionnel des collectivités territoriales, l'année 2008 a permis l'instauration effective de la décentralisation.

Cependant, la gouvernance politique et économique demeure toujours fragile et imparfaite et son amélioration, qui fait partie des objectifs du Gouvernement depuis 2007, s'est poursuivi avec l'enclenchement du processus de réforme du système judiciaire et de l'administration, la décentralisation, le renforcement de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption, qui restent des éléments fondamentaux pour le développement du pays.

Sur le plan social, le pays a, au cours de l'année 2008, connu quelques difficultés avec des manifestations de mécontentement publiques liées à la flambée des prix des denrées alimentaires engendrée par les crises financières et économiques internationales. Malgré les progrès enregistrés, des tensions sociales persistantes ont mis l'accalmie du climat social à rude épreuve. Ainsi, le 30 juin 2008, des mesures ont été prises sur l'ensemble du territoire, avec la mise en place d'une police de proximité pour améliorer le taux de réussite des missions de recherche des auteurs d'infractions afin de palier à l'insécurité, qui reste un défi important pour l'ensemble des acteurs.

En matière de droits humains, des modules de formation au profit du système éducatif formel et de la police ont été élaborés et la semaine nationale de la citoyenneté tenue. Aussi, une stratégie nationale de promotion de la culture de la tolérance et de la paix est en cours d'élaboration.

Il importe de noter que le Burkina Faso a initié, en 2008, la procédure de ratification des instruments suivants :

- le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;
- la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Dans le domaine des relations politiques avec l'Union Européenne, un dialogue sur place entre les hautes autorités burkinabè, les Etats membres de l'UE et la CE sur les questions d'actualité nationale, sous-régionale et mondiale a continué en 2008.

En rappel, le Burkina Faso est un pays engagé sur le plan de l'intégration régionale. Il a assuré la présidence de l'UEMOA et de la CEDEAO à partir de janvier 2007, a été élu membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU en septembre 2007. Relativement à la CEDEAO, son mandat est arrivé à échéance en septembre 2008, et celui relatif à l'UEMOA reconduit pour toute l'année 2008 pour favoriser une normalisation de la situation en Côte d'Ivoire et la tenue des élections présidentielles et pour laquelle le Président COMPAORE joue le rôle clé de Facilitateur.

Au titre de l'année 2008, le Burkina Faso est demeuré actif en matière de médiation dans les conflits internationaux, notamment dans la résolution de la crise ivoirienne, et au Darfour avec le bataillon Laafi.

1.2 Gouvernance économique

Pour l'année 2008, la croissance réelle du PIB est estimée à 5 % contre 3,6 % en 2007. Par tête d'habitant, le taux de croissance est de 1,3% en 2007 et 2,6% en 2008. Cette croissance est due à la bonne tenue de la campagne agricole et au dynamisme de l'activité économique, et tirée par les investissements avec une contribution de 10,6 points. Après avoir porté la croissance du PIB en 2007, la consommation verrait sa contribution à la croissance du PIB ressortir négative de 4,3 points en 2008 contre une contribution positive de 3,2 points en 2007.

Suite à l'augmentation des prix des produits de base et du pétrole, l'inflation est estimée à 10,1 % pour 2008.

L'évolution de la formation brute du capital fixe aurait ralenti en 2008 comparativement à 2007 pour s'établir à 3,3% contre 29,9% une année plus tôt. Ce ralentissement est imputable à la FBCF privée qui aurait baissée de 4,2% contre une hausse de 61,0% en 2007. La baisse de l'investissement privé s'expliquerait par la conjoncture internationale et nationale.

Pour ce qui concerne le niveau général des prix, l'année 2008 s'est révélée une année de crises économiques en tout genre. La crise financière mondiale, dont on annonçait pourtant un début de règlement peu avant l'été 2008 a été un facteur limitant pour la croissance économique dès la fin du mois d'août.

Avec la crise alimentaire mondiale combinée à l'augmentation des prix pétroliers, l'année 2008 a été marquée par la flambée des prix des produits de grande consommation tant importés que locaux, remettant en question la sécurité alimentaire au niveau du pays. Cette crise est intervenue dans une situation nationale qui était par ailleurs fragilisée par une saison agricole 2007 atypique (inondations et déficits de production dans des zones généralement excédentaires). Du fait de cette situation, la Délégation a organisé en avril 2008, une réunion avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le domaine de la sécurité alimentaire (ONG, acteurs concernés du Gouvernement,

agences onusiennes, CILSS, Etats-Membres et autres partenaires multi et bilatéraux). Cette réunion avait pour objet de se concerter sur la situation alimentaire, afin de dégager des axes d'actions à court, moyen et long terme.

Suite à cette réunion, la DCE a mobilisé trois millions d'euros sur la Facilité régionale d'Urgence Afrique de l'Ouest pour financer en approche « cash for work », les ouvrages détruits et reconstituer les capacités productives suite aux inondations de 2007.

Cette situation a amené le Gouvernement burkinabè à adopter en juin 2008, un Plan d'urgence national pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSUR) qui prend en compte un certain nombre de mesures afin de réduire l'effet négatif de la crise notamment sur les catégories les plus vulnérables de la population. Ces mesures ont consisté principalement en des levées temporaires de droits d'importation et de Taxes sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur certains produits alimentaires, des ventes de céréales à prix social, des subventions d'intrants agricoles et la mise à disposition de semences aux producteurs.

La Commission a par ailleurs initié une analyse globale en réponse à cette crise internationale. Dans ce cadre, le Burkina Faso a bénéficié de deux initiatives. La première concerne une allocation de 5,42 millions d'euros issue de la réserve de l'enveloppe B du 10^{ème} FED. Cette allocation viendra en compensation des efforts du gouvernement dans sa réponse à la vie chère sous la forme d'une aide budgétaire additionnelle. La seconde est l'initiative de la « Facilité de réponse rapide à la flambée des prix dans les pays en développement » appelée Food Facility. Du fait de sa conception et des contraintes liées à sa mise en œuvre, la première phase canaliserait les ressources via des organisations internationales. Pour le Burkina Faso, la FAO a été choisie du fait de son soutien au gouvernement dans le domaine, et de son implication précoce dans l'analyse de la crise et des réponses possibles (pour un montant attendu de 18,7 Mio €).

La baisse du prix du pétrole fin 2008, suivie d'un tassement des prix de la plupart des ressources naturelles, produits agricoles compris ont conduit à une diminution des prix des denrées alimentaires. Par ailleurs, les mesures de relance agricole ont porté leurs fruits avec une estimation de la production céréalière pour 2008 en hausse de 27% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Dans le domaine des Finances publiques, la situation d'ensemble à fin juin 2008, présentait un niveau acceptable de mobilisation des recettes avec une relative maîtrise des dépenses publiques. Par contre, l'exécution des opérations de l'Etat à fin décembre 2008 fait ressortir un niveau de déficit global base caisse en dégradation de 9,2% par rapport à 2007. Ce déficit à fin décembre 2008 serait résorbé par des financements extérieurs : prêts projets, prêts à l'ajustement et appuis budgétaires.

Malgré le manque à gagner induit par les mesures gouvernementales portant sur la suspension pour une période de six (6) mois des droits et taxes de douanes et de la TVA sur les produits de grande consommation, le niveau des prévisions de recettes a été atteint. La poursuite du renforcement des contrôles fiscaux en privilégiant les vérifications ponctuelles ainsi que l'amélioration de la gestion des contribuables et la mise en œuvre d'actions en recouvrements auraient permis à l'administration fiscale de réaliser une mobilisation optimale des recettes à fin décembre 2008.

Ainsi, les recettes fiscales fin 2008 sont évaluées à 443 088 949 000 FCFA contre 405 237 668 000 FCFA en 2007, soit une augmentation de 9,3 %. Toutefois, en 2008, le pays se situe aux alentours de 12,3% de taux de pression fiscale, encore bien en deçà de l'objectif de 17% fixé au niveau de l'UEMOA.

Pour l'année 2008, la situation extérieure fait apparaître que la balance des transactions courantes hors dons se serait dégradée de 141,4 milliards de FCFA par rapport à l'année 2007. Cette évolution proviendrait de la balance commerciale (avec notamment la baisse de la production cotonnière en 2007) et de la balance des services.

Selon les estimations, la balance des paiements 2008 du Burkina serait déficitaire de 40,6 milliards de FCFA (0,03% du PIB), contre un excédent de 188 milliards de FCFA en 2007 (+5,8% du PIB). La situation excédentaire de 2007 s'explique principalement par des entrées extérieures exceptionnelles opérées au titre de la cession de 51% des actions de l'Office National des Télécommunications (ONATEL) à Maroc Télécom (144,4 milliards de FCFA).

L'encours de la dette extérieure du Burkina Faso est à forte proportion multilatérale. Après la mise en œuvre de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) en 2006, l'encours de la dette a amorcé une nouvelle tendance croissante à partir de l'année 2007. Au 30 juin 2008, le stock provisoire de la dette était de 817,67 milliards de francs CFA et serait de 936,00 milliards de francs CFA à la fin de l'année 2008. L'encours de la dette extérieure est en progression continue. Rapporté au PIB, il représenterait 26,1% en 2008, soit une progression de 1,1 point par rapport à 2007.

Critères de convergence UEMOA

Selon les dispositions de l'Acte additionnel n°02/2006 du 27 mars 2006, l'Union devrait entrer en phase de stabilité à partir du 1^{er} janvier 2009. Le contexte économique difficile dans lequel s'est déroulé l'activité économique au cours de l'année 2008, n'a pas permis aux Etats de respecter cette échéance. Le Burkina n'a donc pas pu atteindre l'ensemble des objectifs pour l'année 2008 retenus dans son programme de convergence au titre de la période 2008-2010.

L'état de réalisation des critères de convergence par le Burkina en 2008 se présente comme suit :

	Réalisations 2007	Objectifs 2008	Réalisations 2008 ¹	Normes
Critères de premier rang				
Ratio solde budgétaire de base sur PIB nominal (en %)	-4,7	-4,7	-4,7	≥ 0
<i>Ratio solde budgétaire de base corrigé sur PIB nominal (en %)</i>	-1,8	-2,0	-2,1	
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC) (en %)	-0,3	6,2	10,7	(3%
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal (en %)	24,0	20,7	24,0	≤ 70%
Arriérés de paiements (en milliards francs CFA)	0,0	0,0	0,0	0
Critères de second rang				
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	46,3	43,2	44,9	≤ 35%
Masse salariale corrigée / recettes fiscales (%)	39,9	35,5	38,5	
Ratio des dépenses d'investissement financées sur fonds propres / recettes fiscales (en %)	35,2	40,6	44,8	≥ 20%
Investissements publics sur ressources internes corrigés /recettes fiscales (%)	30,4	33,4	38,3	
Ratio déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (en %)	12,6	12,4	12,5	≤ 5%
Taux de pression fiscale (en %)	12,5	12,6	12,1	≥ 17%

¹ En gris, les critères non respectés en 2008 par rapport à la norme communautaire

Négociations APE (Accord de Partenariat Economique)

Compte tenu du fait que la région n'était pas prête à conclure les négociations APE avant la date butoir de fin 2007 et vu la masse de travail encore à accomplir, la Côte d'Ivoire et le Ghana (deux pays non-PMA), ont conclu des accords intérimaires avec la CE en 2008, afin de conserver le traitement commercial préférentiel. Le Burkina Faso, en tant que PMA profite toujours du régime commercial préférentiel par l'application du régime « Tout sauf les armes ».

Dans cette dynamique, le Comité Ministériel de Suivi de l'APE, à Nouakchott en février 2008 et à Banjul en octobre 2008 a réaffirmé l'engagement de la région de parvenir à un APE global et complet pour la région avec l'objectif de conclure les négociations à la mi-2009. Pour ce qui concerne les deux accords intérimaires avec le Ghana et la Côte d'Ivoire, ils devront être intégrés dans le futur accord global.

La société civile burkinabé reste toujours très critique de l'APE, même si son analyse est souvent superficielle si non erronée. Le secteur privé se montre prudemment ouvert mais sa participation au débat public sur l'APE est très modeste. Le gouvernement, tout en appuyant le processus de négociation, est préoccupé pour les possibles retombées fiscales de la libéralisation tarifaire.

1.3 Gouvernance sociale

L'incidence de la pauvreté est globalement en recul depuis 2003 selon les récentes estimations, avec toutefois une hausse entre 2007 et 2008 (passage de 42,6% à 44,4%) à cause du phénomène inflationniste engendré par la crise alimentaire d'une part, et la flambée du cours du pétrole d'autre part. Entre 2003 et 2008, la proportion de la population pauvre est passée de 46,4% à 44,4% (valeur d'estimation). La situation s'est améliorée aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Des progrès ont été notés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, au niveau de l'éducation, les efforts du Gouvernement se sont traduits par une amélioration des principaux indicateurs d'accès, notamment le taux brut de scolarisation qui a atteint 72,5% en 2008. En particulier, le taux de scolarisation des filles s'est nettement amélioré. Malgré cela certaines faiblesses persistent, principalement à cause des facteurs suivants :

- La faible fonctionnalité de la carte éducative.
- Le retard pris dans la production des rapports d'activité et de suivi financier.
- Le faible niveau de suivi tant au niveau central qu'au niveau déconcentré.
- Le retard constaté dans le lancement des appels d'offre pour l'acquisition des biens et services.
- Le besoin énorme des écoles en équipements en termes de tables-bancs.

Il convient également de mettre en évidence le faible niveau de la qualité des enseignements dispensés, surtout en milieu rural, notamment en raison du peu de temps consacré à l'apprentissage (absences des enseignants, et faible participation des élèves).

Dans le domaine de la santé, les progrès ont principalement concerné la couverture vaccinale contre les principales maladies dont souffrent les enfants, qui a atteint en moyenne plus de 90%. Les actions ont permis d'améliorer la santé maternelle à travers l'amélioration de l'accès aux soins obstétricaux et du taux d'accouchement assisté, qui est passé de 31% en 1998 à 54% en 2008. La progression du VIH/SIDA s'est relativement stabilisée avec un taux de prévalence autour de 2%. Il est à noter que la fiabilité/le calcul de certains indicateurs doivent être améliorés, comme ceux concernant les taux de vaccination qui peuvent parfois dépasser 100% ou n'être pas corrélés par l'éclatement de certaines épidémies comme la rougeole.

Depuis 3 ans maintenant, il y a eu des recrutements massifs d'agents de santé qui ont été affectés dans des régions déficitaires. Malgré cela, on constate toujours de mauvaises performances de l'indicateur sur les normes CSPS. Il semblerait que ce problème reste davantage lié à une répartition géographique et spatiale inadéquate des ressources humaines dans le secteur, qu'à un problème de disponibilité absolue. Une étude est en cours sur les disparités régionales dans le secteur afin de clarifier la situation et de pouvoir prendre les mesures adéquates.

Le Gouvernement reste conscient que les acquis doivent être consolidés et les actions renforcées pour aller vers l'atteinte des objectifs de développement fixés au niveau national et international. Aussi, des réflexions ont-elles été menées par l'ensemble des acteurs du développement de notre administration. Ces réflexions ont permis l'élaboration d'un document de stratégie pour l'atteinte des OMD, identifiant huit domaines prioritaires vers lesquels les efforts du Burkina Faso et de ses partenaires doivent être réorientés dans une perspective d'atteindre les OMD d'ici 2015. Les domaines identifiés portent principalement sur: (i) la gestion de la population, (ii) le développement rural, (iii) l'éducation, (iv) la santé, (v) le genre, (vi) l'énergie, (vii) les infrastructures et (viii) l'eau et l'assainissement.

Un facteur inquiétant s'est révélé lors du recensement de la population de 2006 : le taux de croissance de la population est en moyenne de 3,1% par an, alors que les perspectives tirées du précédent recensement de 2002 étaient de 2,4 %. Ceci risque de peser lourdement sur les perspectives de développement du pays et d'annihiler tous les efforts conjoints du gouvernement et de ses partenaires. Le gouvernement, conscient de ce problème s'attaque à la mise à jour de sa politique de la population et ce sujet est régulièrement repris dans le dialogue politique entre les partenaires et le gouvernement.

1.4 Gouvernance environnementale

La situation de l'environnement au Burkina Faso demeure préoccupante nonobstant les acquis enregistrés à travers les multiples efforts déployés à tous les niveaux.

Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, dans la perspective d'un développement durable soucieux de la préservation de la nature avec l'implication de tous les acteurs et dans un contexte national de décentralisation, a entrepris ces deux dernières années, l'élaboration d'un certain nombre de documents d'orientation et la mise en place d'une réglementation adaptée, pour clarifier ses options politiques et stratégiques en matière de gestion de l'environnement et du cadre de vie.

Ainsi, la mise en œuvre de la Politique Nationale en matière d'Environnement adopté en 2007 se fait à travers le Programme Décennal d'Action du secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/ECV) qui vise à réduire les tendances à la dégradation de l'environnement et à promouvoir la contribution du secteur environnemental à l'économie nationale et au bien être socioéconomique des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Parallèlement, en matière d'environnement, d'élevage et d'agriculture, beaucoup d'initiatives sont en cours au niveau du secteur du développement rural pour la mise en place d'un document cadre unique pour l'ensemble des interventions y relatives. Le programme « Initiative Pauvreté Environnement » est en cours de formulation et permettra de faire de l'environnement une préoccupation pour l'ensemble des secteurs de développement.

Le renforcement des textes législatifs et réglementaires en vue, portera surtout sur la poursuite de la relecture des textes fondamentaux du secteur, de l'élaboration et de l'adoption des textes

d'application sur la réalisation et de la large diffusion de recueils de textes pour l'information des acteurs, la sensibilisation et la formation des acteurs sur la législation environnementale.

De même, dans le domaine de la fiscalité, il s'agira d'engager un dialogue avec toutes les parties prenant autour d'un projet de mise en place d'un cadre fiscal approprié pour le secteur de l'environnement et de mettre en place les mesures idoines pour l'application effective des textes législatifs et réglementaires qui en découleraient.

La promotion de la communication et de l'information et la mise en œuvre du Plan d'Action National sur l'Éducation, l'Environnementale et le Développement Durable (PANEDD) ont servi et serviront de base à la réalisation d'activités spécifiques en matière d'éco citoyenneté.

1.5 Gouvernance de la justice

Le gouvernement a entamé la réflexion sur l'élaboration de la politique sectorielle du Ministère de la Justice (MJ), avec la tenue d'un atelier d'immersion le 22 mai 2008. Le code de déontologie a été adopté par le Conseil Supérieur de la Magistrature le 25 juillet 2008. Par ailleurs, un plan de communication a été validé en fin d'année.

Une série d'audit (TI/TGI de Ouagadougou et Chancellerie) ont mis en évidence la nécessité d'apporter des améliorations urgentes au fonctionnement des juridictions et de la Chancellerie. Pour les juridictions, il serait indispensable de prendre des décisions de qualité dans des délais raisonnables et d'améliorer la gestion de la détention, notamment en réduisant les délais des détentions provisoires. Pour la Chancellerie, il ressort la nécessité du renforcement de ses effectifs, de la révision de son organigramme et en générale, d'une meilleure organisation de la communication avec les juridictions.

1.6 Gouvernance administrative

Dans le cadre du renforcement de la qualité des prestations de l'administration publique en général et de celle du Ministère de la Fonction Publique en particulier, un effort a été fait pour aller dans le sens du renforcement du contrôle de la ponctualité et de l'assiduité au travail.

En ce qui concerne l'élaboration des plans ministériels et du plan national de déconcentration des services, le cadre-type du plan national de déconcentration administrative et le guide méthodologique sont en partie disponibles au titre du cadre institutionnel de l'appareil d'Etat.

1.7 Gouvernance de la décentralisation

En 2008, des arrêtés ont été pris en matière de gouvernance locale, en complément de ceux de novembre et décembre 2007, pour le transfert progressif de responsabilités aux collectivités locales et aux communes. La mise en œuvre de mesures et actions a été faite au travers des cinq axes du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD).

Au titre de l'appropriation sociale et politique de la décentralisation, un plan d'information et de communication sur la décentralisation a été élaboré. Le guide illustré du code général des collectivités territoriales a été réactualisé fin juin 2008, avec l'insertion des textes d'applications intervenus entre 2006 et 2008 :

- Six (6) de décrets portant transferts de compétences et de ressources aux communes dans les domaines du préscolaire, enseignement primaire et alphabétisation (1), de la santé (2), de la culture, jeunesse, sports et loisirs (3), de l'approvisionnement en eau potable et assainissement (4), des ressources financières pour charges récurrentes par infrastructure transférée aux

communes dans les domaines sus visés (5) et des agents de la fonction publique auprès des collectivités territoriales (6);

- Six (6) arrêtés portant transfert du patrimoine dans les domaines visés par les projets de décrets ;
- Six (6) arrêtés portant modèles de protocoles d'opération entre l'Etat et les communes, précisant les responsabilités de l'Etat et de la commune dans les domaines transférés.

Au titre du renforcement des capacités locales, la politique de renforcement des réalisations en infrastructures s'est traduite par le démarrage de la construction des 96 sièges de communes rurales. La formation des élus locaux sur l'opérationnalisation des Conseils Villageois de Développement a été réalisée en fin avril 2008.

Le Fonds permanent de développement des collectivités territoriales a été mis en place en janvier 2008, au titre des plans locaux de développement et de la gestion cohérente du développement régional, des stratégies de mobilisation et d'utilisation optimale des ressources des acteurs.

Dans le cadre de la coordination et du pilotage du processus de la décentralisation, le plan d'actions triennal est désormais disponible et adopté en conseil des ministres, avec la création du comité mixte de concertation (PTF/Gouvernement).

1.8 Gouvernance des finances publiques

En matière de gouvernance économique et financière, l'année 2008 a été celle de la mise en œuvre de la de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP) et de son Plan d'action Sectoriel Triennal (PAST) 2007-2009 adopté en 2007.

La Direction Centrale des Marchés Publics est maintenant devenue une Direction Générale. L'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat a été instaurée. Des délégations de service public et d'une Maîtrise d' Ouvrage Déléguée ont été mises en place respectivement en avril et en juillet 2008. Cela devrait permettre d'améliorer la transparence de la gestion des fonds publics.

Pour plus de détails, voir le rapport sur la situation des finances publiques en annexe.

2 Examen de la coopération passée et actuelle

2.1 Rapport sur les performances financières du FED:

Le tableau en annexe 5A 2 présente le volume annuel consolidé des engagements, contrats et déboursements du Programme Indicatif National sur la période 2006-2008.

Ainsi les engagements globaux étaient de 5.4 mio € en 2006, 16.4 moi € en 2007 et 347.9 mio € en 2008. Pour les contrats les montants étaient de 7.8 mio € en 2006, 34.9 mio € en 2007 et 20.9 mio € en 2008 tandis que pour les paiements les montants correspondants étaient de 97.3 mio € en 2006, 129.4 mio € en 2007 et 91.4 mio € en 2008. On note le poids prépondérant des décaissements liés à l'appui budgétaire qui ont atteint 66% des décaissements totales en 2008.

L'évolution des montants est directement liée à la fin de la période des engagements du 8^{ème} et 9^{ème} FED en décembre 2007 et le démarrage du 10^{ème} FED en 2008.

Le montant du "Reste à Liquider" (RAL) s'élève à 391.7 mio € au 01/01/2009. En se basant sur la moyenne annuelle de déboursements de 106 mio € sur une période de trois ans (2006-2008), le montant du RAL pourrait être résorbé sur une période de 3,7 ans.

Au niveau du Programme Indicatif Régional, notamment UEMOA, CILSS et CEDEAO/UCRE, on a contracté pour un montant de 14.1 mio € et déboursé un montant de 8.5 mio € en 2008.

Un montant de 3 Mio € a été déboursé dans le contexte des Facilités Eau et Energie.

Pour les lignes budgétaires thématiques on a contracté 9.6 mio € et déboursé 8.6 mio € en 2008.

2.2 Rapport sur l'appui budgétaire général et sectoriel

En 2008, malgré une situation de crise financière mondiale et des prix du pétrole et des matières premières en hausse, le Burkina Faso est resté "on track" par rapport à son programme macroéconomique avec le FMI et a continué la mise en œuvre de sa stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP). Plusieurs réformes importantes ont été engagées, notamment dans les domaines de la passation des marchés, des impôts et de la lutte contre la corruption. En ce qui concerne les secteurs sociaux, la mise en œuvre de la réforme éducative et de la gratuité, avec notamment la validation de la Phase II du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base s'est poursuivie en 2008. Dans le secteur de la santé, le PNDS 2007-2009 a été finalisé.

Ce contexte a permis au cours de l'année 2008 de finaliser l'instruction, faire approuver et procéder à l'engagement de l'Appui Budgétaire général 2009-2014 (contrat OMD, financé par le 10^{ème} FED) pour un montant de 320.142.936 €. Le programme est de 6 ans, avec :

- Une tranche fixe de 90 % et une tranche annuelle de performance de 10 % les 3 premières années.
- Une tranche fixe de 50%, une tranche annuelle de performance de 40 % et une tranche de performance liée aux OMD de 10% pour les 3 dernières années, à partir de 2012 (donc à l'issue de la RMP du programme).

Le profil de décaissement se présente comme suit :

Allocations en €	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Tranche fixe	48 021 440	48 021 440	48 021 440	26 678 578	26 678 578	26 678 578	224 100 054
TAP max	5 335 716	5 335 716	5 335 716	5 335 716	5 335 716	5 335 716	32 014 296
Tranche OMD max	0	0	0	21 342 862	21 342 862	21 342 862	64 028 586
Montant annuel max.	53 357 156	53 357 156	53 357 156	53 357 156	53 357 156	53 357 156	320 142 936
Montant annuel min.	48 021 440	48 021 440	48 021 440	26 678 578	26 678 578	26 678 578	224 100 054

Ce profil de décaissements a été décidé en vue de l'harmonisation de cet instrument mis en œuvre dans plusieurs pays. L'abandon d'un mode « tranche variable » en début du projet nécessitera de renforcer et structurer encore davantage le dialogue politique, l'argumentation ne portant plus sur des résultats attendus tout au long du projet mais à l'échéance de 3 ans à la RMP.

Par rapport à l'exécution par des appuis budgétaires (général et sectoriel) en cours financés sur le 9^{ème} FED :

- La tranche fixe 2008 a été décaissée au 3^{ème} trimestre, pour un montant de 23,6 Mio €, y compris les reliquats. Le montant proposé au siège était de 25 Mio € : 20,5 Mio € issus de la revue en fin de parcours du 9^{ème} FED, 3,1 Mio € de reliquats de tranches d'ABG précédentes et 1,35 Mio € de non utilisés. Malgré l'argumentation, le siège a finalement refusé d'ajouter les 1,4 Mio € issus de l'enveloppe des appuis institutionnels non utilisés et a finalement accepté un total de 23,65 Mio €. Ce refus était basé sur le fait que le montant prévu pour les appuis institutionnels ne pouvait pas être considéré comme un reliquat de tranches variables des années précédentes qui, selon la Convention de financement pouvaient être reversées dans les années suivantes.

- La tranche variable 2008 (basée sur les performances de 2006) a pu être décaissée au deuxième trimestre (19,7 Mio €). En même temps a été décaissée la tranche additionnelle statistiques pour un montant de 7,3 Mio €. Ce qui fait un total de 50,6 Mio€ en termes de décaissements en relation avec l'appui budgétaire général en 2008.

Pour ce qui concerne les tranches FTI, les requêtes ont été reçues par la délégation très tardivement (fin 2008). Elles ont nécessité des informations complémentaires de la part du gouvernement et devraient être envoyées au siège pour traitement dans le premier trimestre 2009. Les raisons du retard sont essentiellement : la nouveauté de ce type d'appui pour la DCE et le MEBA, le retard dans la mise en œuvre de la phase II du Plan décennal de développement de l'éducation de base, l'accaparement du MEBA par la mise en œuvre d'un panier commun pour le financement de la stratégie sectorielle, le traitement complexe de l'additionalité demandé par notre CF et enfin, des problèmes de coordination entre la DG COOP et le SP-PPF (en charge des AB) au sein du MEF et le MEBA dans la préparation de la requête.

Finalement, en ce qui concerne notre appui à la filière coton, la première tranche de 8 millions d'euros d'un appui budgétaire sectoriel de 10 millions d'euros a été décaissée en décembre 2008.

2.3 Les projets et programmes dans les domaines focaux et non focaux

2.3.1 Projets et programmes dans les domaines de concentration

2.3.1.1 Domaine de concentration: renforcement des infrastructures de base et de l'inter connectivité (transport, eau et assainissement, énergie)

i - Transport/infrastructures

a) Résolution du dossier Razel/Diwi

L'année 2008 a vu la réouverture du dossier du contentieux Razel (Dommages sur la route RN1 - 8ème FED). Il s'agit d'un dossier politiquement sensible au Burkina Faso.

b) Mise en œuvre du programme 9^{ème} FED:

- Renforcement de la RN4 – Ouaga-Koupéla et de la RN1 – Boromo – Bobo-Dioulasso : Ces 2 routes appartiennent au corridor trans-sahélien, qui constitue un axe de transit majeur pour la sous-région. Les travaux de la RN1 ont été achevés en 2008. L'administration burkinabé éprouvant des difficultés à mobiliser un complément de financement, la CE a déployé des efforts importants pour affecter 8 MEUR sur l'enveloppe 10ème FED à cet effet.

Un audit technique a été lancé sur chacun des 2 chantiers.

- Appui institutionnel Infrastructures/Transports :

L'appui institutionnel, notamment l'assistance technique long terme, a donné des résultats inégaux. A l'inverse les études sectorielles ont débouché sur des résultats intéressants : l'étude sur les surcharges des poids-lourds a mis en évidence la gravité du phénomène et des pistes de solutions seront discutées au niveau régional au cours d'un atelier prévu pour 2009. Néanmoins toute solution devrait passer par un appui au secteur privé, ce qui est difficile à mettre en place avec nos procédures/instruments (y compris avec la BEI).

Le Fonds d'entretien routier mis en place fin 2007 est opérationnel. Cependant les fonds passent par le trésor et arrivent tardivement, et obèrent son efficacité.

Une évaluation institutionnelle et sectorielle a été lancée. Enfin, l'étude sur les critères de mise en place des FER et Agences routières lancée par le siège de la CE a retenu le Burkina comme un des 4 pays étudiés.

ii - Energie

Le volet énergie du 10^{ème} FED prévoit une enveloppe de 5 M€, il ne sera mobilisé qu'en 2010. L'année 2008 a vu la mise en place de la plupart des "Stratégies d'énergie domestique" (efficacité énergétique, gestion et renouvellement des ressources ligneuses...) élaborées dans le cadre du programme régional "PREDAS" dans les pays du CILSS. Ces stratégies demandent une mise en œuvre effective, car la problématique de l'approvisionnement en bois de chauffe demeure très sensible, avec une déforestation aggravée, une démographie en milieu rural dont la croissance est trop rapide par rapport aux capacités du milieu naturel.

iii - Eau/assainissement

Le secteur de l'eau/assainissement a été marqué en 2008 par la poursuite des efforts du Gouvernement afin de passer en approche programmatique sectorielle, et singulièrement, pour certains PTF, en appui budgétaire sectoriel. Ainsi, un certain nombre d'instruments ont été développés : Mise à jour de l'Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques (INOH), manuel de suivi-évaluation, budget-programme par objectif, opérationnalisation de la stratégie du sous-secteur « assainissement ».

En ce qui concerne l'INOH dont les résultats sont en cours de validation, on retient qu'il a surtout permis de corriger pour le milieu rural, le taux d'accès 2005 et calculé ceux de 2006 et 2007. C'est ainsi que les taux d'accès suivants ont été déterminés: 51.97% pour 2005, 52.76% pour 2006 et 54.11% pour 2007. Le taux d'accès 2008 n'est pas encore disponible. En matière d'assainissement en milieu rural, l'on ne dispose pas encore de situation de référence et le dispositif actuel ne permet pas de fournir des informations sur le taux d'accès. En ce qui concerne le milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable passe de 76% en 2007 à 78% en 2008 et celui de l'assainissement passe de 18% en 2007 à 19% en 2008. Il faut noter que ces taux restent encore provisoires car non encore validés.

Pour ce qui concerne les principaux projets « Eau » de la commission européenne, on retient la mise en service de: (i) 32 forages neufs équipés de pompe à motricité humaine, (ii) 49 nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable, (iii) 13 anciens systèmes d'adduction d'eau potable. Ces nouveaux points d'eau ont permis d'assurer l'alimentation en eau potable d'environ 100 000 personnes supplémentaires.

La Commission européenne, le Danemark et la Suède sont depuis juillet 2008, engagés avec le Gouvernement dans un exercice de formulation conjointe de leur appui au programme sectoriel « Eau », formalisé dans un Cadre de Partenariat. Tout comme la CE, le Danemark et la Suède fourniront leur assistance principalement sous forme d'un ABS. L'année 2008 a été marquée la tenue d'environ une vingtaine de réunion de cadre partenarial. Outre les échanges sur des thématiques spécifiques (décentralisation, renforcement des capacités des acteurs, le genre etc.), les principales actions menées à travers ce cadre partenarial sont l'organisation de la mission de formulation de l'appui DANIDA (avec une implication active de tous les acteurs concernés), la préparation de la feuille de route et FIP relatives à l'appui de la CE ainsi que l'amorce d'échanges en vue de la définition d'une matrice commune des indicateurs. En ce qui concerne la FIP eau de l'appui de la CE, elle a été finalisée et transmise en novembre 2008 au siège pour approbation.

2.3.1.2 Domaine de concentration: Appui à la bonne gouvernance

i - Justice

Le PADEG d'un montant de 18M€ a pris fin le 31/12/2008 après 6 ans d'exécution opérationnelle. Tous les volets (6 volets de l'axe 1 concernant la réforme de la justice et pour l'axe 2 l'exécution de 56 projets associatifs concernant le Fond d'appui à l'état de droit) ont été exécutés comme prévu avec l'appui de la cellule de gestion du projet malgré, certaines imperfections relevées dans le rapport d'évaluation finale. Le PADEG a également soutenu activement le processus de révision et d'approfondissement du Plan d'action National de réforme de la Justice. Enfin un appui concret à la DEP et au DAF et un audit de la chancellerie ont mis en exergue l'urgence de renforcer les capacités du ministère de la justice afin de délivrer un meilleur service aux juridictions avant même de poursuivre un appui direct aux juridictions comme ce fut le cas du PADEG.

Ces constats ressortent des lignes directrices du futur appui 10e FED (2e partie du rapport d'évaluation) dans le cadre de la justice et devront aboutir à la formulation d'un projet au renforcement des capacités du ministère de la justice dans une première phase. Le gouvernement et la DCE continue leur dialogue sur la meilleure façon de mettre en œuvre l'appui prévu dans le cadre du 10me FED, sur la base de différentes études faites.

ii - Gouvernance/décentralisation

Dans le cadre du PIN 10^{ème} FED, les services de la Délégation sont en train de préparer un appui au secteur de la décentralisation. Une étude de faisabilité a été lancée fin 2008 avec l'objectif principal d'évaluer la possibilité d'une mise en œuvre par un appui budgétaire sectoriel. L'enveloppe indicative prévue pour cette action est de 25 m €

iii - Appuis institutionnels

1) gouvernance financière

En relation avec l'appui à la bonne gestion des finances publiques, il existe un appui institutionnel en cours financé par le 9^{ème} FED dans le cadre de l'ABRP 2005-2008. Celui-ci court jusque fin 2009 pour ce qui concerne le suivi de la SRFP et jusque fin 2010 pour l'aspect contrôle externe. Il a dès lors été décidé de ne pas se faire chevaucher cet appui avec l'appui prévu dans le 10^{ème} FED. Ainsi, l'engagement d'un nouvel appui institutionnel aux finances publiques envisagé initialement pour 2008 pour accompagner la mise en œuvre du contrat OMD a été reporté au PAA 2009 et l'appui au contrôle externe le sera dans le PAA 2010. Un total de 10 Mio est prévu dans le Programme Indicatif National pour des appuis institutionnels. En complément de la partie sur les finances publiques, il est envisagé de les utiliser pour un appui à l'éducation de base et aux statistiques, le premier étant programmé dans le PAA 2009 et l'autre dans le PAA 2010.

Les activités de mise en œuvre des appuis institutionnels en cours se sont déroulées comme prévu en 2008:

- Dans le cadre de l'appui à la réforme des Finances publiques, un 4^{ème} devis programme, qui court jusqu'au 31/12/2009, a été signé en juillet 2008, permettant le financement du soutien de la mise en œuvre de la stratégie de réforme des Finances publiques. Un atelier de validation du rapport d'audit sur les marchés publics s'est tenu et le rapport a été diffusé.
- L'appui à la Direction des Services Informatiques du MEF a été prolongé en avril jusqu'en fin novembre 2008 moyennant un avenant au contrat avec ATOS pour une assistance technique de longue et courte durée. Son objectif majeur visait la conception d'un nouveau Schéma Directeur

Informatique et le financement des éléments stratégiques pour le démarrage de sa mise en œuvre qui ont été réalisés.

- L'appui à la Cour de Comptes, stratégique pour le renforcement du contrôle des finances publiques, notamment dans la perspective du contrat OMD, a continué en 2008. Un avenant de prolongation du délai d'exécution de 6 mois sans augmentation de coût a été signé en 07/2008.
- L'appui au système statistique national (ARCS) via une assistance technique de longue durée s'est terminé en juin 2008. Son évaluation finale a démontré la pertinence de l'intervention et proposé de préparer un nouvel appui en renforçant le dispositif d'assistance technique par le financement d'activités sur devis programme. Le nouveau contrat d'assistance technique et le Devis Programme ont été signés mi-septembre et le projet a démarré en octobre 2008, pour une durée de 24 mois.

2) secteurs sociaux

Education : une étude financée par la TCF a montré, malgré des résistances et une faible appropriation, l'intérêt d'apporter des appuis institutionnels aux DEP et DAF du MEBA. Le retard pris n'a pas permis d'engager un appui institutionnel au MEBA sous le 9 BK 06 avant la date butoir n+3 du 14/09/2008. La mise en place d'un appui institutionnel au secteur est envisagée dans le contexte du 10^{ème} FED et du PAA 2009.

Santé : Les travaux de définition d'un projet d'appui ont été finalisés. Toutefois, le projet n'a pu se concrétiser, les autorités ayant pas fait les dernières adaptations requises dans le document et n'ont pas présenté la requête nécessaire dans les délais impératifs impartis (la date butoir n+3 de la Convention de financement était fixée au 14/09/2008).

2.3.2 Projet et Programmes hors concentration

i - Appui au secteur privé

Les étapes du projet PRCE se sont déroulées conformément à ce qui était prévu. On a constaté une très grande accélération des activités en 2008. La prolongation des activités jusqu'à la date de clôture de la Convention de financement entraîne des difficultés pour la clôture du projet, mais des solutions ont été trouvées avec l'administration et l'équipe du projet. La mission d'évaluation de novembre 2008, commanditée en fin de projet a démontré la pertinence et le succès du projet (même tardif). Toutes les activités ont finalement pu être conduites sauf l'atelier final, programmé pour mars/avril 2009 (Il sera financé sur la Convention de financement du projet d'appui à l'Ordonnateur national). Cet atelier permettra de tirer toutes les leçons du projet et de préparer un nouvel appui dans le cadre du 10^{ème} FED. La question de la pérennisation des acquis sera aussi clairement évoquée dans l'atelier final.

ii - Appui à l'Ordonnateur National

Les services de l'ON en charge de la gestion de l'aide de l'UE bénéficient d'un projet d'appui, qui englobe aussi les fonds correspondants à la Facilité de Coopération Technique (TCF). Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un premier devis programme de démarrage a été signé en mai 2008. Un avenant de prolongation (jusqu'au 31/07/2009) avec un réaménagement et un renforcement budgétaires a été signé le 12/12/08.

L'avis de marché pour l'appel d'offre pour une Assistance technique d'appui à l'ON a été lancé en décembre 2007. L'évaluation des offres présentées par les candidats sélectionnés dans la liste restreinte a été réalisée en août 2008. Cet appel d'offre a finalement été annulé parce qu'en concertation avec l'ON, il s'est avéré opportun de changer de stratégie en matière d'appui, en

favorisant des AT court terme spécifiques et ponctuelles plutôt qu'une AT long terme. Dans ce cadre, il est prévu de procéder à un avenant à la Convention de financement dans les premiers mois de 2009. Cet avenant sera aussi l'occasion de réajuster le budget et de demander un renforcement budgétaire pour le volet TCF.

iii - Culture

Le programme d'appui au secteur de la culture (PASC – 1,450 M €) n'a connu à ce jour qu'une seule réalisation : le FESPACO 2007 (30% de l'enveloppe globale). La composante "Initiatives culturelles" avance avec beaucoup de difficultés. Les recommandations du *monitoring*, qui a eu lieu en novembre 2008, ont été communiquées au Ministère de la Culture et à la cellule opérationnelle de la composante "Initiatives culturelles" dans le but d'améliorer la mise en œuvre des activités. Toutefois, il est à craindre que, sans une implication et un engagement plus étroit du ministère de tutelle, les résultats de cette composante soient assez décevants.

Pour la composante "Acquisition du matériel cinématographique", une requête pour introduire une demande d'avenant à la Convention de financement (changement de l'organisme bénéficiaire) est en cours.

iv - Développement rural et sécurité alimentaire

a) Sécurité alimentaire

La Commission européenne occupait depuis 1997 le rôle de chef de file des PTF dans le dispositif national de sécurité alimentaire où est notamment géré le Stock National de Sécurité. Elle a passé le relais à la France en juin 2008. Elle reste un membre des PTF participant aux rencontres trimestrielles du Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire.

En mars 2008 le Conseil National de Concertation sur la Nutrition a été installé sous l'égide du Ministère de la Santé. La Délégation est membre de ce Conseil et participe aux réunions thématiques. Cette implication est dans la lignée des appuis via des projets ONG financés à la fois sur les lignes budgétaires et sur les fonds de la Direction Générale de l'Aide Humanitaire (DG-ECHO).

Dans le domaine des projets en appui au Système d'Information en Sécurité Alimentaire (SISA), la phase de transition de l'approche projet vers l'appui budgétaire initiée en 2007 a commencé à se mettre en œuvre concrètement en 2008. La prise en compte à partir du budget national des ressources pour soutenir le SISA est réelle et a été, en 2008, conforme à la mesure inscrite dans la matrice CGAB. Néanmoins elle reste insuffisante par rapport aux besoins exprimés par les structures en charge.

Dans le domaine du SISA, les appuis ont permis notamment de renforcer les cadres de la Coordination nationale du SISA par des formations en analyse et plaidoyer, de faire fonctionner la Centrale d'information, d'initier la révision du Système d'Alerte Précoce, de continuer l'installation des structures déconcentrées dans les régions, la mise en réseau des structures qui contribuent à l'Atlas Dynamique SISA, d'initier la mise en place de l'Enquête Nationale du Suivi de Troupeau avec le Ministère des Ressources Alimentaire. Par ailleurs il est à noter des dotations d'équipements au profit des acteurs de la filière céréalière et des institutions de micro-finances permettant d'améliorer la qualité de leurs services et la définition d'un document d'orientation sur la filière céréalière.

Plus globalement, des enjeux restent l'améliorer le dialogue sectoriel autour d'une meilleure prise en compte des déterminants de la sécurité alimentaire et le renforcement notamment du rôle du SE-CNSA.

Pour atténuer l'impact des inondations survenues lors de la campagne agricole 2007/2008 sur les populations affectées, la CE a mobilisé 3 millions euros sur la Facilité régionale d'Urgence Afrique de l'Ouest pour financer en approche « cash for work » les ouvrages détruits et reconstituer les capacités productives suite aux inondations de 2007 par le biais de 3 ONG.

Pour soutenir les pays en développement affectés par la crise alimentaire mondiale, la CE a mis en place une Facilité alimentaire (food facility) d'un montant d'un milliard euros dont le Burkina Faso est bénéficiaire par l'allocation d'une enveloppe globale de 23,7 millions euros. De ce montant, 18,7 millions euros sont affectés à un projet d'appui à la filière semencière et à la sécurité alimentaire par le biais de la FAO, qui s'insère dans le cadre du Plan d'urgence national pour la sécurité alimentaire et la nutrition adopté par le Gouvernement en juin 2008; le reste, soit 5 millions euros feront l'objet d'un appel à propositions en 2009 à l'endroit d'acteurs non étatiques notamment les ONG.

Par ailleurs, pour soutenir les efforts du gouvernement dans le contexte de la vie chère, la CE a décidé en 2008, d'allouer 5,42 millions euros sous forme d'appui budgétaire à l'Etat par avenant à la Convention d'ABG 9ème FED.

Pour information complémentaire, en 2008, la DG ECHO a financé 10 projets mis en œuvre au Burkina Faso, pour un montant total de 6 271 900 EUROS, principalement dans le domaine de la nutrition. Par ailleurs, dans le cadre des nouveaux instruments financiers du budget général des Communautés européennes d'appui aux acteurs non étatiques mis en place en 2007, six (06) projets ont été financés en 2008 à hauteur de 4,7 millions euros dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'eau et assainissement et de l'agriculture à travers 4 ONG et 2 communes.

b) Agriculture

L'année 2008 a été marquée par une revue et/ou un élargissement des politiques et stratégies de développement agricole et rural en vue de mieux cadrer les interventions dans ce secteur aux contextes national et régional. Ainsi, diverses actions ont été entreprises, notamment l'élaboration ou la relecture de programmes ou plan d'action en cours (PAPISE, du PDA et du PISA). Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Rural, l'élaboration des programmes de spécialisation régionale (PROSPER) a été entamée pour les 13 régions. Ces 13 PROSPER doivent faciliter l'élaboration du Programme sectoriel pour le développement rural productif (PROSDRp) dont le processus de validation est planifié pour fin 2009.

En ce qui concerne notre appui à la filière coton, la première tranche de 8 millions d'euros d'un appui budgétaire sectoriel de 10 millions d'euros a été décaissée en décembre 2008.

v - Environnement et aires protégées

En ce qui concerne le secteur environnement/aires protégées, l'année 2008 a été marquée par la fin de la période d'exécution du programme régional ECOPAS - *Ecosystèmes protégés en Afrique soudano-sahélienne*, dont la remarquable réussite en matière de conservation du Parc W a été soulignée par l'évaluation finale : maintien de l'intégrité totale de l'aire protégée (10.240 km²), reprise de son contrôle sur les neuf dixièmes de sa superficie, aménagements contribuant à une meilleure conservation de la diversité végétale et à une augmentation de la charge faunique, amélioration du statut de conservation de plusieurs espèces animales menacées. Cette évaluation externe ayant recommandé une poursuite de cet engagement de la CE sur le PIR du 10^{ème} FED, l'identification du projet *Parcs de l'Entente* a été entamée, sa formulation étant prévue pour 2009.

2.3.3 Résultats dans l'appui aux ANE

Programme d'appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile (PROS – 15 m €) :

En 2008, et après un important retard, il a été possible de recruter l'équipe d'assistance technique (AT) pour la gestion du projet. Cette AT s'est installée en novembre 2008 et un DP de démarrage de six mois (janvier – juin 2009) a pu être engagé avant la fin de l'année. Les premiers appels à proposition au profit des OSC auront lieu au deuxième semestre 2009. L'enjeu de ce programme, très attendu par les OSC burkinabé, est de pouvoir se mettre en œuvre correctement dans un délai relativement réduit.

2.4 Autres coopérations

a) Coopération Régionale

Programmes indicatifs régionaux avec la CEDEAO et l'UEMOA

Le Burkina Faso, Etat membre des communautés économiques régionales (UEMAO et CEDEAO), bénéficient des programmes mis en œuvre par ces organisations avec l'appui de l'UE. L'année 2008 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) 9^{ème} FED et la signature du Document de stratégie de coopération régionale et PIR 10^{ème} FED.

La mise en œuvre du PIR 9^{ème} FED, d'un montant total de 258 millions d'euros, se poursuit jusqu'en 2011 et est axée sur trois secteurs de concentration du PIR: *Secteur Intégration Economique et Commerce (118 M€); Secteur Facilitation des Transports (82 m€) et secteur Hors Concentration (58 m€)*. La mise en œuvre du PIR connaît quelques retards et difficultés, dus principalement aux capacités limitées de gestion et de mise en œuvre des deux organisations régionales caractérisées par des faiblesses en termes de programmation et de gestion budgétaire et insuffisance des ressources humaines.

Le PIR 10^{ème} FED pour la période 2008-2013 a été signé le 15 novembre 2008 entre l'UEMOA, la CEDEAO et la Commission européenne à Strasbourg. D'un montant de 597 M€ (plus de deux fois le montant du PIR 9^{me} FED), le Programme Indicatif Régional se concentre sur deux axes : i) l'approfondissement de l'intégration régionale et l'amélioration de la compétitivité économique et APE (418 M€) et ii) la consolidation de la bonne gouvernance et la stabilité régionale (119 M€) et un domaine hors concentration (60 M€). Le premier domaine de concentration permettra notamment d'accompagner la région Afrique de l'Ouest dans la mise en œuvre de l'APE. Une meilleure cohérence doit être recherchée aux niveaux régional et national. Cette cohérence PIN/PIR, encore faible au stade actuel, doit être au centre des priorités des différentes revues opérationnelles ou à mi-parcours.

Concernant le projet régional de facilitation des transports, essentiellement géré à Abuja et pour lequel l'OR est le Président de la Commission de la CEDEAO, le dialogue opérationnel entre les deux institutions régionales UEMOA et CEDEAO a souvent été très insuffisant. Une des raisons est que la subdélégation des activités du projet qui sont spécifiques à l'UEMOA n'est pas effective. Il en va notamment de l'étude de chemin de fer Abidjan – Ouagadougou – Niamey qui tarde à être transférée à l'UEMOA. Le programme ayant reçu une prolongation de 2 ans de sa règle D+3, un dialogue a été ouvert pour tenter de remédier à cela.

Coopération régionale avec le CILSS

La Commission européenne soutient le Comité Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), dont est membre le Burkina Faso, depuis plusieurs années, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire sur l'appui au système d'information et notamment le dispositif régional de veille qui réunit trimestriellement les pays de la région (CILSS + pays côtiers depuis 2005) pour échanger sur la situation agricole, alimentaire et nutritionnelle. Ces analyses sont basées sur des données issues des systèmes nationaux.

Depuis 2005, la Commission a un projet d'appui à la stratégie opérationnelle régionale de sécurité alimentaire. Ce projet est financé sur la ligne budgétaire sécurité alimentaire pour un montant de 4.840.000 € et se termine en février 2010. En relais, la commission est en cours d'un projet régional "Lien entre l'information et la prise de décision pour améliorer la sécurité alimentaire dans les pays du CILSS et de la CEDEAO". Ce projet sera financé sur le Programme Thématique Sécurité Alimentaire. Le montage discuté avec le CILSS et la CEDEAO consiste à impliquer la CEDEAO officiellement dans l'instruction, la mise en œuvre et le suivi du projet. Ce montage regroupe sous un même document juridique la CEDEAO, le CILSS et la CE. Ainsi il concrétise les acquis du rapprochement entre les deux organisations régionales qui a été initié par le protocole d'accord signé en décembre 2006.

La Commission européenne contribue également au Programme régional solaire, deuxième phase (PRS II) pour un montant de 73 903 000 € (sur un total de 79 206 541 €). Ce programme, qui prendra fin en septembre 2010, vise l'approvisionnement en eau potable des populations rurales et l'amélioration de leurs conditions de vie à travers un système de forage et pompage photovoltaïque.

Le CILSS met en œuvre aussi le Programme régional de promotion des énergies domestiques alternatives au Sahel (PREDAS) pour un montant de 5,4 M€ sur les ressources du 8^{ème} FED. Ce programme, dont l'objectif est la mise en place des stratégies des énergies domestiques dans les pays du CILSS, s'achève en juin 2009.

b) Facilité Energie

A travers cette facilité, 3 financements ont été accordés au Burkina Faso ou à la région d'un montant de 3,9 M€, notamment :

- Appui à l'institut 2iE qui contribue à la formation et la mise en place d'un laboratoire de recherche dans le domaine de la biomasse et des biocarburants (865.000 euros depuis fin 2007).
- Système d'Information Energétique UEMOA, qui est en train de constituer une base de données harmonisée des indicateurs énergétiques dans la zone UEMOA (910.000 euros depuis 2008).

Une enveloppe de 1 MEUR a été attribuée pour un financement régional " Valorisation énergétique de la biomasse en AO". Ce financement vise notamment à faciliter la prise de décision en matière de biocarburants dans l'UEMOA et impliquera l'institut 2iE

c) Facilité Eau

Outre les appuis au secteur eau et assainissement à travers les structures gouvernementales, la commission européenne subventionne des actions mises en œuvre par des acteurs non étatiques au travers de la Facilité ACP UE pour l'eau: 08 projets financés par la CE à hauteur de 9,4 millions d'euros. On note que sur ces huit projets, un s'est achevé en 2008.

d) Stabex

Le COM-STABEX final a connu la signature de 7 contrats (concernant essentiellement la cartographie environnementale, des études d'infrastructures et de l'assistance technique aux infrastructures) conformément aux prévisions avant la date "D+3". Le plus important est l'étude routière de la section manquante de la RN1. Sous réserve que des orientations positives soient prises en termes de surcharge, le renforcement de cette route devrait être inscrit au financement de la deuxième phase du 10^{ème} FED prévue fin 2010.

e) ECHO

Les financements de DG ECHO en 2008 engagée depuis 2007 s'inscrivent dans une poursuite de sa stratégie de lutte contre la malnutrition aiguë dans la sous région du Sahel de l'Afrique de l'ouest, dont le Burkina Faso, la Commission a financé, à travers les organisations partenaires, la prise en charge de la malnutrition aiguë des enfants et des femmes enceintes et allaitantes ainsi qu'un soutien aux moyens de subsistance des familles les plus vulnérables. Une assistance aux victimes des importantes inondations de 2007 s'est aussi poursuivie en 2008. Des financements d'un montant total de EUR 6.071.900 ont permis de dégager des résultats tangibles et des changements positifs notoires : la récupération des enfants malnutris aigus ainsi que des femmes enceintes et allaitantes malnutris et leur accès aux soins de santé (gratuité), les mécanismes endogènes de détection et de prise en charge de la malnutrition par les populations et un soutien à l'introduction et à la bonne application du dernier protocole national de prise en charge nutritionnel, y compris une utilisation correcte des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi.

La problématique de la malnutrition ne pouvant se résoudre avec des actions à court terme, ECHO s'est déployé à faire un plaidoyer actif envers le gouvernement, en particulier le Ministère de la Santé et sa Direction de la Nutrition, les bailleurs de fonds ainsi que d'autres acteurs au développement. Une étroite collaboration avec les services de la délégation a été maintenue et tous les projets financés ont connu la participation des services concernés.

L'installation en août 2008 du Bureau Antenne de DG ECHO dans l'enceinte de la Délégation a créé un rapprochement et renforcé les liens de collaboration. Des rencontres d'échanges au cours des missions sur le terrain de DG ECHO se sont suivies avec la Délégation. En terme de perspective, ce rapprochement contribuera sans aucun doute en 2009 à créer plus de synergie d'actions, qui permettront la meilleure prise en compte et l'intégration de la lutte contre la malnutrition dans les programmes à long terme en vue d'atteindre les Objectifs Millénaire du Développement.

Le travail et l'élan d'une dizaine de partenaires financés par DG ECHO ont permis de créer une force motrice en matière de nutrition, qui s'est traduite par les mutualisations des savoirs faire et des expériences, des rencontres et des concertations pour les bonnes pratiques ainsi que des plaidoyers. La création du CNCN (Conseil National de Concertation en Nutrition) le 10 janvier 2008, dont deux grandes sessions ont eu lieu dans le premier et deuxième semestre de l'année, constitue un grand pas et un espoir vers la prise en compte de la malnutrition dans les politiques nationales (Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté).

f) Lignes Budgétaires

En 2008 la délégation a contractualisé 20 nouveaux contrats et a assuré le suivi de 87 contrats de subvention basé sur les appels à proposition des lignes budgétaires thématiques:

Résumé des contrats en cours DCE, classés par ligne thématique et par année de contractualisation

Sections DCE	1999	année 2001	année 2003	année 2004	année 2005	année 2006	année 2007	année 2008	Tot contrats	Montant total	Montant payé	Solde
ONG-PVD	0	3	3	3	5	9	6	0	29	18 976 868	12 818 815	5 967 180
DCI-NSAPVD	0	0	0	0	0	0	0	12	12	5 052 323	735 785	4 068 410
ENV	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2 384 756	575 954	1 555 665
DCI-ENV	0	0	0	0	0	0	0	3	3	2 836 233	603 611	2 052 660
FOOD	1	3	8	1		3	19	5	40	30 124 576	21 459 100	9 537 576
SANTE	0	0	0	0	2	0	0	0	2	3 621 123	2 760 165	860 958
TOTAL		6	11	4	7	13	25	20	87	62 995 879	38 953 430	24 042 449

g) BEI

Au 31.12.2008, le portefeuille de la BEI au Burkina Faso comprenait une dizaine de projets dans les secteurs des infrastructures (électricité, eau, chemin de fer), des services (financiers, crédit bail, télécoms) ainsi que la transformation du coton, correspondant à un montant total signé de 69,8 M EUR. Pour ce dernier secteur, le projet Filsah financé par la BEI à travers un prêt de 0,75 M EUR signé en 2001, a connu plusieurs tentatives de restructuration infructueuses.

Le 03/07/2008, la BEI a signé le contrat AEP Ouagadougou II avec le Burkina Faso pour un montant de 18.500.000 euros. Les versements n'ont pas encore commencé pendant l'année 2008, en attendant la levée des conditions de premier versement par l'ONEA et par l'État.

La BEI reste disponible pour appuyer des investissements dans le secteur des infrastructures, notamment l'eau et l'électricité mais également dans le domaine des télécommunications. En particulier, une mission récente a eu lieu afin de rencontrer les promoteurs de divers projets dans le secteur des transports, le développement d'une centrale solaire et l'extension du chemin de fer entre Abidjan et Ouagadougou vers Niamey. Deux de ces projets étant à un stade préliminaire, il conviendra d'attendre la disponibilité d'études de faisabilité complètes pour évaluer leur éligibilité à un éventuel financement de la Banque.

2.5 Politique de cohérence pour le développement

Les politiques de l'UE autres que la politique d'aide sont importantes dans la mesure où elles sont susceptibles d'influencer ou de servir l'objectif du pays dans la poursuite des OMD.

La politique agricole de l'Union a un impact sur la performance des exportations agricoles du Burkina Faso. Bien que les effets réels sur l'économie du pays soient limités, le système communautaire de subvention y est mal perçu, particulièrement dans le secteur du coton. Les normes sanitaires de l'UE constituent aussi des obstacles à l'exportation des produits burkinabé, en particulier dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage.

Les négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest sont sources d'inquiétudes et l'opinion publique est préoccupée d'un impact négatif d'une plus grande ouverture des marchés ouest-africains aux produits européens. La question de l'impact de la libéralisation sur les recettes financières de l'État, toujours très débattue, demeure l'une des

préoccupations majeures tant de la part du Gouvernement que des acteurs de la société civile et du secteur privé.

2.6 Dialogue avec le Parlement, les autorités locales et les ANE

A l'initiative du Président de l'Assemblée nationale et en collaboration avec le Ministère de l'économie et des finances et la DCE, un atelier parlementaire sur le DSP/PIN 2008-2013 a été organisé les 27 et 28 mai 2008 dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. La session s'est déroulée sous forme de présentations des grandes orientations de la coopération, qui ont constitué la base d'échanges et de dialogue avec les Députés. L'Assemblée a noté avec satisfaction la disponibilité de l'Ordonnateur National et de la Délégation d'appuyer l'exécution du Plan stratégique de développement du Parlement et de renforcer les capacités de l'Assemblée Nationale en matière de contrôle de l'action gouvernementale, comme prévu dans le PIN et dans les engagements du gouvernement sur la gouvernance.

Le 26 novembre 2008 la Délégation a fait une présentation sur l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest devant la Commission Affaires Etrangères et Défense de l'Assemblée Nationale burkinabé. Les parlementaires burkinabé ont apprécié la clarté de l'exposé de la Délégation et ont souligné l'importance de l'implication de l'Assemblée nationale dans le débat sur l'APE. Pour ce qui concerne les conséquences de l'APE pour le Burkina Faso, les parlementaires ont exprimé des inquiétudes à l'égard de l'impact fiscal de la libéralisation sur les recettes publiques de l'Etat et des coûts d'ajustement pour les secteurs exposés à la concurrence.

Des rencontres d'échange au sujet de l'APE ont eu lieu au cours de l'année avec des d'OSC/ONG burkinabé.

Le 15 décembre 2008, la Délégation de la Commission Européenne au Burkina Faso a organisé une cérémonie de présentation de la Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale, suivie par une cérémonie de signature de six projets de développement avec trois communes du Burkina Faso: les mairies de Ouagadougou, Pâ et Kassoum.

2.7 L'efficacité de l'aide

Les informations sont fournies à la lumière des objectifs que s'est fixée l'UE en matière d'efficacité de l'aide :

Objectif : Acheminer 50 % de l'aide intergouvernementale par l'intermédiaire de systèmes nationaux, notamment en augmentant le pourcentage de notre aide fournie par un appui budgétaire ou par des accords d'échanges.

	EUR
Montant de l'APD (Aide Publique au Développement) consacrée, à l'échelle nationale, au secteur public durant l'exercice 2008 (en euros)?	94,373,032
Durant l'exercice 2008, montant de l'APD consacré au secteur public, et destiné aux procédures d'exécution budgétaires nationales (en euros)?	58,678,571
Durant l'exercice 2008, montant de l'APD consacré au secteur public, destiné aux procédures d'établissement de rapports financiers nationales (en euros)?	58,678,571
Durant l'exercice 2008, montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures nationales d'audit (en euros)?	58,678,571
Durant l'exercice 2008, montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures nationales de passation de marchés (en euros)?	58,678,571
Total en pourcentage	62,17%

Le Gouvernement a adopté en septembre 2007 un Plan d'actions national sur l'efficacité de l'aide couvrant la période 2007-2010, élaboré en collaboration avec tous les partenaires qui ont souscrit à la Déclaration de Paris et localement représentés. Ce plan propose que les donateurs fassent évoluer le recours aux systèmes nationaux de gestion des finances publiques (de 45% en 2005 à 63% en 2010) et aux systèmes nationaux des marchés publics (de 60% en 2005 à 90% en 2010). Le plan comporte des actions à entreprendre pour rendre plus fiables les systèmes nationaux, et qui sont en général contenues dans la stratégie de renforcement des finances publiques adoptée par le Gouvernement en février 2007. Différents bailleurs de fonds dont la CE se sont engagés dans un processus de passage progressif de l'aide projet vers davantage d'appuis budgétaires généraux ou sectoriels. Les bailleurs de fonds ont souscrit à une lettre d'intention pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action dans laquelle, ils "s'engagent à utiliser autant que possible les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics. Lorsque cela est possible, la part de l'aide délivrée sous forme budgétaire sera accrue".

Objectif : Réduire le nombre de missions non-coordonnées de 50%

Missions sur le terrain effectuées par les services centraux pendant l'exercice 2008		
Missions	Coordonnée	Non-coordonnée
Membres de la Commission		2
AIDCO	1	3
DEV	1	1
TRADE		2
ECHO		3
AUTRES DGs		1
Consultants contractés par la Commission		7
Total	2	19

Definition de l'indicateur		
Missions coordonnées: le résultat de l'indicateur pour 2007 et 2008.	2007	2008
	20%	10%

Annexes

1. "Country at a glance"
 - A - Indicateurs macro-économiques
 - B - Indicateurs OMD
2. Rapport d'étape sur le plan d'action de la gouvernance du 10^{ème} FED
3. Rapport annuel sur l'appui budgétaire ou sectoriel
4. L'efficacité de l'aide
 - A - Matrices des bailleurs
 - B - Questionnaire sur l'efficacité de l'aide du EAMR
5. Annexes financiers
 - A - Programmes nationaux 10 FED et FED précédents à la clôture financière de l'année 2008
 - 1) Liste des projets
 - 2) Volume annuel consolidé des engagements, des contrats et des déboursements 2006-2008 et ratios mesurant la capacité d'absorption financière
 - B - Liste projets régionaux et intra-ACP
 - C - Liste projets financés à partir des lignes budgétaires
 - D - Liste projets BEI
 - E - Chronogramme avec prévisions 10^{ème} FED et FED précédents
 - F - Rapport sur les finances publiques :

BURKINA FASO

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2008

-=-=-=-

ANNEXE 1 & 2

BURKINA FASO

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2008

ANNEXE 3 A 5

Annexe 1-A: Tableau des indicateurs macroéconomiques

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Données de base									
1	Population (en milliers)*	11 597,6	11 873,2	12 505,4	12 802,5	13 106,8	13 418,3	13 737,1	14 539,2
	- variation annuelle en %*	2,4%	2,4%	5,3%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,9%
2a	PIB nominal (en millions d'euros)*	3 143,4	3 495,5	3 783,9	4 113,7	4 514,3	4 794,5	5 214,1	5 559,6
2b	PIB nominal par habitant (en euros)*	271,0	294,4	302,6	321,3	344,4	357,3	379,6	382,38
2c	- variation annuelle en %*	8,3%	8,6%	2,8%	6,2%	7,2%	3,7%	6,2%	0,7%
3	PIB réel (variation annuelle en %)	6,6%	4,7%	8,0%	4,6%	7,1%	6,1%	6,7%	5,3%
4	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	14,4%	16,9%	18,8%	19,9%	20,0%	20,2%	21,3%	23,7%
Transactions internationales									
5	Exportations de biens et de services (en % du PIB)	7,7%	9,0%	8,6%	10,0%	9,8%	11,9%	11,8%	7,9%
	- dont les plus importantes: ... (en % du PIB)								
6	Balance commerciale (en % du PIB)	-10,2%	-9,2%	-8,5%	-9,1%	-10,1%	-10,0%	-9,7%	-8,8%
7	Balance des opérations courantes (en % du PIB)								
8	Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)	0,3%	0,4%	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	
9	Dette extérieure (en % du PIB)	50,0%	42,4%	38,6%	37,0%	34,0%	9,4%	10,4%	18,5%
10	Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens et de services non-facteurs)	25,5%	24,2%	21,1%	17,1%	12,7%	28,0%	7,5%	4,3%
11	Réserves de devises étrangères (en mois d'importations de biens et de services non-facteurs)	2,0	1,9	2,8	4,8	3,0	3,0	3,0	6,9
Gouvernement									
12	Revenus (en % du PIB)	18,1%	17,2%	17,5%	17,3%	16,7%	18,1%	18,7%	
	- dont: dons (en % du PIB)	7,1%	5,9%	5,4%	4,3%	4,4%	5,1%	4,7%	
13	Dépenses (en % du PIB)	22,4%	21,9%	20,4%	21,5%	22,2%	23,2%	24,5%	21,8%
	- dont: dépenses en capital (en % du PIB)	11,6%	11,0%	9,1%	11,0%	10,7%	11,0%	12,8%	9,1%
14a	Déficit (en % du PIB), dons inclus	-4,3%	-4,7%	-2,9%	-4,1%	-5,4%	-5,1%	-5,8%	-4,7%
14b	Déficit (en % du PIB), dons exclus	-11,4%	-10,6%	-8,3%	-8,5%	-9,9%	-10,2%	-10,5%	-8,7%
15	Dette (en % du PIB)	51,2%	46,0%	44,0%	39,8%	36,1%	11,2%	11,8%	25,0%
	- dont: dette extérieure (en % de la dette publique totale)	97,6%	92,1%	87,8%	93,1%	94,3%	84,1%	88,0%	90,8%
Autres									
16	Inflation des prix à la consommation (variation moyenne annuelle en %)	4,9%	2,3%	2,0%	-0,4%	6,4%	2,9%	2,3%	10,7%
17	Taux d'intérêt (pour l'argent, taux annuel en %)			5,5%	4,5%				5,9%
18	Taux de change (moyen annuel de la devise nationale pour 1 euro)	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957
19	Chômage (en % de la main-d'œuvre, définition OIT)								
20	Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total) encore à obtenir								

Source : DGEP/MEF, IAP, Février 2009 – Indicateur 17 Taux d'escompte unique BCEAO.

* Les données seront revues prochainement à la lumière du recensement de la population de 2006.

Annexe 1 B: Tableau des indicateurs pour les OMD

Burkina Faso	Base de données de la Banque Mondiale	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1	Gap de pauvreté à \$1 par jour (PPP) (%)					7		
1	"Poverty headcount ratio at \$1 a day (PPP) (% of population)"					27		
2	Prévalence du déficit pondéral chez les enfants de - de 5 ans					38		
3	Taux de mortalité des enfants de - de 5 ans	210	196				192	
4	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire		36	36	37	38	40	
5	Taux d'achèvement du cycle primaire	20	25	26	27	28	29	
6	Ratio filles garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)		70	71	72	74	76	
6	"Ratio of young literate females to males (% ages 15-24)"						65	
7	Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié					38		
8	Taux de vaccination rougeole (% d'enfants âgés de 12 à 23 mois)	79	59	69	64	76	78	
9	Prévalence contraceptive VIH (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)					14		
10	Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée	38					61	

		Indicateurs clés	1990	2000	2005	2006	2007	2008	*Obj. intermédiaire	Objectifs 2015	Source principale	Note / autres sources utilisées	
Econ	1a	1. % de la population disposant de moins d'1\$/jour en PPA[1]	1995: 51,4%	44,90%	*2003: 53,36% (UNSTATS)	27,20%	?	?	?	50% 1990	Rapport NU 'OMD au BF: tendances actuelles)	Objectif international est 23,2% - atteint possible pour	
	1b	Incidence de pauvreté globale (indicateur alternatif)	1994 - 44,5% (AS 2008 p.38)	1998 - 45,3% (AS 2008 p.38)	2003: 46,4% (AS 2008 p.38)		42,8% (CSLP)	42,6% (CSLP)	*2011: 38,8 (CSLP)	30% 2015	http://www.insd.bf + DPAM/DGEP (chiffres)		
Santé	2	2. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants	1995: 32,7% (WDI)	34,3% (WDI) 38% (2003-OMD)	34,9% (MDG)	37,7% (WDI)	31,75%	9,29% (AS 2008)	2012: 33% 2015: 25%	50% 1990 / 25% 2015 (Nat)	QUIBB 2007 / AS statistique p.75	WDI database 2009	
	3	3. Mortalité des enfants de moins de 5 ans	208 (OMS)	194 (OMS)	208,1 - 184 EDS 2005: 191 (WDI)	204 (OMS)	ND	N/D	2013: 33%	1/3 1990	EDS III (2003) - AS 2008 p.3 / Site.OMS	Pas de cibles pour PAP CSLP 2010-2012	
	4	4. % de prévalence VIH dans la population âgée de 15-24 ans	N/D	*2003: 1,3	1,7	1,3	2	N/D	N/D			ONUSIDA / BM / IMF / AS 2008 - une tranche d'âge	
		% de prévalence VIH dans la population âgée de 15-49 ans	1,9	2,1 (IMF/BM)	1,7 (IMF/BM) 2,2 (ONUSIDA)	1,7 (IMF/BM) 2,01 (ONUSIDA)	1,4 (IMF/BM/ONUSIDA)	1,6 (ONUSIDA)	1,46 (2011)			ONUSIDA 2008	ONUSIDA / BM / IMF / AS 2008 (p.5)
	5	5. % d'accouchements assistés par personnel de santé qualifié	N/D	31% (OMS/WDI)	37,6%	48,7	57,36	65,19	2012: 78%	100%		MS - AS 2008 p.58 & 263/ WDI / OMS	contrat OMD comme ils étaient révisés selon Annuaire statistique du
	6	6. % d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	79 (WDI) / 1991: 36,6 (DEP MS)	99 (WDI)	84	88,1	93,8	100,7	2012: 100%	100%		MS - AS 2008 (p.7) / WDI	contrat OMD comme ils étaient révisés selon Annuaire statistique du
Education	7	7. Taux net de scolarisation dans le primaire (TNS)	29% (BM/IDA 09)	36% (BM/IDA 09)	45% (BM/IDA 09)	47% (Rapport NU)		59,40%	CLSP 2012?	100%			
		TBS global (taux BRUT utilisés pour CSLP)	30%	33,40%	56,8	60,70%	66,60%	72,50%	2010: 78,2 (CSLP)			AS MEBA 2008 / TB MEBA 2008	Je suggère qu'on utilise TBS - plus d'info dispo et utilisé pour
	8	8. Rapport filles/garçons - indice de parité											
	8a	dans l'enseignement primaire,	0,65	0,74	0,82	0,83	0,85 - MCS 2009	0,88 - MCS 2009	CLSP 2012?	1:1		AS MEBA / INSD	http://www.insd.bf/
	8b	dans l'enseignement secondaire	*1995: 0,57	0,63	0,68	0,7	0,77 (MCS 2009)	0,79 (MCS 2009)	CLSP 2012?	1:1		INSD - chiffres MEBA (calculé sur TBS)	http://www.insd.bf/
8c	dans l'enseignement supérieur	*1995: 0,23	*1999: 0,22	0,35	0,35	0,35	0,44	CLSP 2012?	1:1		INSD - chiffres MEBA (calculé sur TBS)	http://www.insd.bf/	
	9	9. Proportion d'élèves qui terminent l'école primaire	23,80%	25,90%	32,80%	34,1% (AS) 36% CSLP 05,07	37,32%	40,70%	2011: 55,24%			Mission Conjointe MEBA 2009	
Devvur	10	10. % de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	34% (OMS) / 38% (BM/IDA 09)	56 (OMS) / 54% (BM/IDA 09)	61% BM	72 (OMS)	74,3 (QUIBB 07)	78,00%	2011: 84% / 2012:	1/2*(100% - 1990)	site OMS / Cibles pris du CSLP (ONEA)	WDI - Apr 09 / ECVM 2007 p.63	
	11	11. Lignes fixes et téléphones mobiles pour 1 000 habitants[2]	2 (BM/IDA 09)	7 (BM/IDA 09)	51 (BM/IDA 09)	?	18% / 13,9% dont 2,7% fixe ECVM 07	167,0 (estm)	?		Teleco, unication Union) / BM chiffres du rapport IDA	ECVM 2007 p.62	
Climat d'Affaires	12	12. Coût officiel de la création d'entreprise[3]	N/D	N/D	149,9	120,8	82,1	62,3	2010 : 54,7 (PAP)			Rapport Doing Business/MEBF	
	13	13. Temps nécessaire pour créer une entreprise (jours)	N/D	N/D	40	34	18	16	2010 : 12)			Rapport Doing Business/MEBF	
Econ	14	14. PIB réel par habitant (en PPA, en USD)							\$544 (INSD) -17 (HDI)			INSD (en FCFA 20,08,09) HDR Index (2007/08)	http://hdrstats.undp.org/en/indicators/9.html
		GNI per capita (\$) - chiffres de BM / IDA	230	790	1020	1080	1120	1330 (IDA annex 7)				Chiffres 2000-2007 WDI	
Devvur / Infra	15	15. Accès de la population rurale à une route praticable en toutes saisons (4)											
		Réseau routier bitumé (km) - indicateur alternatif?		1992,5	2244,2	2417,6	2327,5	ND				Projet de loi sur les transports terrestres et maritimes (DGT/M - Mir des Transports) Burkina Faso chiffres	Chiffre utilisé pour le CSLP = km construit par an si on veut
	16	16. Taux d'électrification des ménages[5]		*2003: 10,4% (chiffres en chiffres, MEF 2008)	13,4% (QUIBB 2007)			19,90%	2011: 29%		Taléau PAP CSLP (DGE/MNCE)	ECVM 2007 p.67	
Econ	17	17. Chômage (en % de la force de travail, déf. OIT)	*1994: 2,6% / 1998: 2,5%	*2001: 15,4% selon défni BIT (22,4% au sens formel) / 2003:	16,2% / 2,7% selon AS		23,8% / 3,3% selon AS				conditions de vie des ménages 2003 et enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA - conditions de vie des ménages 2003 et enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA -	http://www.insd.bf/	
Econ	18	18. Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total)	ND	2003: 84,9%	84,70%	ND	67,40%					http://www.insd.bf/	

Les données peuvent être collectées à partir de différentes sources telles que les données de suivi des Nations unies concernant les objectifs du millénaire pour le développement (http://mdgs.un.org), les cadres d'évaluation des performances du DSRP national ou les revues sectorielles, le FMI (données macro-économiques), etc.

COMMENTAIRES

1. Cet indicateur peut être remplacé par un indicateur basé sur des seuils de pauvreté nationaux. Dans ce cas il sera nécessaire d'ajouter un commentaire afin d'assurer une interprétation consistante dans le temps des données.

2. Les données sur les lignes téléphoniques et les abonnés mobile peuvent probablement être collectées auprès des agences nationales mais sont regroupées par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

3. Les indicateurs 12 et 13 sont considérés comme des variables clés du

4. Les données sont collectées dans le cadre des (a) enquêtes auprès des ménages qui comprennent des informations sur l'accès au transport; ou (b) des données de cartographie visant à déterminer combien de personnes vivent dans des bassins spécifiques du réseau routier. La BM peut également disposer de certaines informations, notamment sur les pays IDA.

5. Les données sont collectées dans le cadre d'enquêtes nationales auprès des ménages et le questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être. La BM peut également disposer de certaines informations pour un certain nombre de pays.

Taux de chômage (définition BIT) : Rapport entre le nombre de personnes n'ayant pas travaillé pour un revenu (ne serait-ce qu'une heure) lors de la semaine de référence, ayant recherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête et étant prêt à occuper un emploi si elles en trouvaient et la population active. Enorme différence entre chiffres INSD et BIT!!

Sources

BM - Banque mondiale: <http://ddp->

FMI / IMF Fourth Review for PRGF - juillet 2009

OMS - <http://apps.who.int/whosis/data>

OMD - Nations Unies - <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/>

AS MS - Annuaire Statistique pour 2008, juin 2009 (DGISS Ministère de la Santé)

AS MEBA - Annuaire statistique pour 2007/08 pour l'Education de Base

HDI Stats: <http://hdrstats.un.org/en/indicators/9.html>

UNSTATS: <http://unstats.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>

Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages en 2007 - EA QUIBB 2007 (www.insd.bf)

INSD: www.insd.bf

Annexe 2: Rapport d'étape sur le plan d'action de la gouvernance du 10^{ème} FED :

Le Burkina Faso est engagé depuis plusieurs années dans la gouvernance. Elle a adopté un premier plan d'action 1998-2003 puis une politique nationale 2005-2015 assortie d'un nouveau plan d'actions dont les actions se reflètent dans les différents plans d'actions des secteurs. La gouvernance fait de plus partie intégrante du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (axe 4), le document national de référence est évalué par les PTF au cours de revues biannuelles.

Le profil de gouvernance élaboré avec les états-membres et approuvé par le gouvernement en 2008.

PROFIL DE GOUVERNANCE DU BURKINA FASO – PREPARE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE AVEC DES CONTRIBUTIONS DES REPRESENTATIONS DES ETATS MEMBRES DE L'UE AU BURKINA FASO– JUILLET 2009 -

I. GOUVERNANCE POLITIQUE/ DEMOCRATIQUE

A. Droits de l'homme

<p>Le gouvernement rencontre-t-il des problèmes particuliers dans la signature, la ratification ou la transposition en droit national des conventions internationales/régionales liées aux droits de l'homme ?¹ Si oui, pourquoi ? Veuillez fournir vos commentaires sur la mise en oeuvre des conventions sur les droits de l'homme ratifiées.</p>	<p>Non. Le Burkina Faso a adhéré à un très grand nombre de textes régionaux et internationaux. La Constitution burkinabé donne aux Traités et Accords internationaux régulièrement ratifiés ou approuvés, une autorité supérieure à celle des lois (Art. 151 de la Constitution). La Déclaration des Droits de l'Homme a été "constitutionalisée" (sixième considérant du préambule de la Constitution). Cependant, malgré la ratification de nombreux accords internationaux et leur transposition dans le droit interne, beaucoup de textes ne sont pas réellement mis en application. Plusieurs institutions de suivi, surveillance et contrôle ont également été créés mais leurs actions sont de portée limitée par manque de coordination, de moyens ou de réelle marge de manœuvre.</p>
<p>Le gouvernement a-t-il signé et ratifié le statut de la Cour pénale internationale ? A-t-il signé des accords bilatéraux d'immunité avec des pays tiers (États-Unis) ?</p>	<p>Oui. Le BF a signé (1998) et ratifié (2004) le statut de la Cour Pénale Internationale. Le projet de loi de mise en œuvre du statut de la cour pénale internationale est toujours en cour d'adoption. Ce projet de loi a été adopté par le conseil des ministres en sa séance du 24 juin 2009 et est au niveau de l'Assemblée nationale pour être votée.</p>

¹ **Instruments internationaux:** la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), plus un certain nombre de conventions spécifiques, comme la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (1979), la Convention contre la torture (1984) et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989). **Instruments régionaux: pays africains:** Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1990), Déclaration de Grand Bay (Maurice) et plan d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme (1999), Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990), Plate-forme africaine sur le droit à l'éducation (1999), Convention de l'OUA sur les réfugiés (1969), Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique (2003). **Pays des Caraïbes** (à compléter), **pays du Pacifique** (à compléter).

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>En tout état de cause, dans la politique nationale de la justice en préparation, la composante sur la justice internationale prévoit entre autre l'adoption à court terme de la loi de mise en œuvre du statut de la Cour pénale internationale.</p> <p>Le Burkina Faso a signé les Accords bilatéraux d'immunité le 25 mai 2004.</p>
<p>Si la peine de mort n'a pas été abolie, dans quelles circonstances et pour quels motifs est-elle appliquée (tribunaux militaires, de la charia...)?</p>	<p>Selon la dernière révision du Code Pénal (1996), la peine de mort est encore formellement en vigueur pour des crimes ordinaires. Cependant, le Burkina Faso est un pays ne pratiquant pas <i>de facto</i> la peine de mort. La dernière exécution de condamnés de droit commun remonte à 1978. Pour l'année 2008, grâce à la coopération judiciaire et policière le problème des bavures et exécutions extrajudiciaires a été réglé de sorte qu'aucun cas n'a été révélé.</p>
<p>Les institutions publiques de surveillance (médiateur, Commission des droits de l'homme), si elles existent, ont-elles des difficultés à exercer leur pouvoir de manière effective ?</p>	<p>Le BF a institué un Ministère des Droits Humains et une Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) qui ne possèdent cependant pas assez de moyens. La CNDH ne jouit pas d'une indépendance financière et institutionnelle vis-à-vis du gouvernement et ainsi elle n'est pas constituée conformément aux Principes de Paris sur les droits de l'homme : le projet de loi portant sa création est en cours d'examen. En 1996, le Médiateur du Faso a été créé en tant qu'institution républicaine jouissant d'une autonomie financière et de gestion et fournissant des rapports publics. Elle a pour rôle de défendre les intérêts de l'administré contre les dérives de la puissance publique. Le Médiateur a la capacité d'auto saisine et fait partie du réseau AOMF (association des ombudsmans et médiateurs francophones), appelé à travailler pour les droits de l'homme. Dans la pratique, l'intervention du Médiateur s'adresse principalement à des cas d'arbitrage en cas de décisions contradictoires de l'administration publique (ex foncier) ou de contentieux de droit de travail de la fonction publique.</p>
<p>Le principe de non discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres et l'origine nationale ou sociale est-il prévu par la loi et effectivement garanti ? Si non, quels sont les principaux problèmes ?</p>	<p>Oui.</p> <p>Tous les principes de non discrimination sont repris dans la Constitution. Néanmoins, de grandes inégalités existent dans les possibilités réelles d'user ses droits, surtout des inégalités hommes-femmes.</p> <p>Par ailleurs, le droit foncier n'est pas appliqué de façon égale pour les femmes et les hommes. Mais la commission de relecture de la réforme agraire et foncière qui a travaillé dans le second semestre 2008, s'est efforcée de prendre en compte les</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>Les droits politiques et culturels des minorités et des populations indigènes sont-ils effectivement protégés ? Quelles sont les questions les plus controversées (droits fonciers, droits politiques..) ?</p>	<p>inégalités en matière de droit foncier. .</p> <p>Oui. Mais il y a des problèmes de protection effective dans les relations entre agriculteurs et éleveurs où se manifestent des tensions liées souvent au pâturage. Au niveau de l'Assemblée Nationale une loi a été adoptée sur les quotas et fixe à 30% minimum le nombre des femmes sur les listes électorales.</p> <p>Une loi a été votée sur le foncier en juin 2009. Il s'agit de la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso. Des innovations majeures ont été portées au foncier : trois domaines fonciers existent désormais en lieu et place du Domaine foncier national qui était exclusivement propriété de plein droit de l'Etat. Les trois domaines sont : le domaine foncier rural de l'Etat, le domaine foncier rural des collectivités et celui des particuliers.</p> <p>Il y a également la formalisation des droits d'usage fonciers ruraux qui permet aux opérateurs économiques de se lancer facilement dans des investissements structurants.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>Il n'y a pas de restrictions particulières à la jouissance des droits de l'homme, mais les possibilités de jouir activement de ses droits sont limitées par une justice faible et une administration pas suffisamment efficace. En outre, plusieurs cas d'impunité de délits en violation des droits de l'homme restent d'actualité.</i></p>

B. Libertés fondamentales

<p>Les libertés fondamentales suivantes sont-elles reconnues et effectivement exercées par les citoyens (quelles sont les principaux problèmes et restrictions dans le cas contraire) ?</p>	<p>Oui. Tous les textes communautaires auxquels le Burkina Faso a adhéré, énoncent le principe de libre circulation des personnes et des biens. Si le Burkina Faso paraît respecter ses engagements conventionnels, nombre de ses pays limitrophes font fréquemment l'objet de récriminations concernant la violation de ce principe.</p>
<p>- liberté de circulation, notamment pour entrer et sortir du pays.</p>	<p>Oui (Art. 7 Const.)</p>
<p>- liberté de pensée, de conscience et de religion</p>	<p>Oui (Art. 8 Const). Le paysage audiovisuel comprend 5 sociétés de télévision (4 privées); 72 sociétés de radio (dont 11 publiques). Il existe une pluralité dans la presse. On peut compter des quotidiens, des bihebdomadaires, des hebdomadaires, des bimensuels, des mensuels et des publications spécialisées. Cependant, la presse reste handicapée par ses faibles tirages (rares sont les tirages supérieurs à 5000) et sa diffusion est souvent limitée aux deux grands villes du Burkina Faso (Ouagadougou</p>
<p>- liberté d'expression</p>	<p>Oui (Art. 8 Const). Le paysage audiovisuel comprend 5 sociétés de télévision (4 privées); 72 sociétés de radio (dont 11 publiques). Il existe une pluralité dans la presse. On peut compter des quotidiens, des bihebdomadaires, des hebdomadaires, des bimensuels, des mensuels et des publications spécialisées. Cependant, la presse reste handicapée par ses faibles tirages (rares sont les tirages supérieurs à 5000) et sa diffusion est souvent limitée aux deux grands villes du Burkina Faso (Ouagadougou</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>et Bobo Dioulasso), laissant le plus souvent les autres villes "moyennes" sans réelle couverture de presse écrite. Les autres villes et villages du Burkina ont surtout accès à la radio, la télévision, et dans les zones fort reculées du pays, les radios rurales. En effet, vu le taux d'analphabétisme très élevé, le moyen d'information le plus accessible est la radio. La télévision aussi devient de plus en plus regardée. La presse devient de plus en plus critique jusqu'à un certain niveau en rapportant des faits mais avec des analyses sur les sujets qu'elle traite. Mais elle manque parfois d'informations de base sur les informations qu'elle traite : par exemple au sujet des APE, on a vu beaucoup d'articles de presse, parler et critiquer de manière virulente les APE, sans même en connaître et comprendre les objectifs généraux. Il faut aussi noter d'une part, le niveau de formation de certains journalistes, encore assez faible, n'ayant ainsi pas la capacité de relayer une information de qualité. La liberté d'expression s'observe jusqu'à une certaine limite que le citoyen ne franchit pas facilement par peur de représailles. L'assassinat du journaliste Norbert Zongo en 1998 pèse lourd et contribue à une certaine prudence et auto-censure parmi les journalistes. Néanmoins, on assiste de plus en plus au développement des forums d'internautes sur Internet où les lecteurs réagissent souvent avec virulence sur les articles que les journalistes écrivent.</p>
<p>- liberté d'information (existe-t-il des restrictions concernant les médias internationaux et l'accès à Internet ?)</p>	<p>La liberté d'information est garantie (Art. 8 Const.). Il n'y a pas de restrictions sur la presse internationale ni sur internet. Les événements et problèmes divers sont couverts par la presse de manière assez large et les journalistes n'hésitent pas à dire leur opinion sur les questions sensibles telles les corruptions, la cherté de la vie, etc. Cependant, dû entre autres aux faibles moyens des médias, la presse se fait payer pour couvrir les événements, ce qui cause un certain déséquilibre et un manque d'indépendance dans leur couverture réelle. Pour garantir le droit à l'information, il a été décidé de la mise en place prochaine de la carte de presse.</p>
<p>- liberté de réunion et d'association (notamment les réunions tenues par l'opposition politique, les manifestations). Le cadre réglementaire est-il propice au fonctionnement d'organisations de la société civile, d'association professionnelles, de syndicats et de partis politiques?</p>	<p>Oui (Art.13 Const). (la Constitution n'autorise pas les partis ou les formations politiques tribalistes, régionalistes, confessionnelles ou racistes).</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des</i></p>	<p><i>Dans le classement mondial 2008 de la liberté de la presse rédigé par "Reporters</i></p>

<p><i>principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>sans frontières" le Burkina est placé en 68^{me} position dans le monde et 7^{ème} en Afrique. En 2006, le Burkina se trouvait en 78^{me} position avec une note de 19,0. Le Centre national de presse Norbert Zongo publie un rapport sur l'état de la presse au Burkina Faso chaque année.</i></p>
---	--

C. Processus électoral

<p>Les derniers processus électoraux présidentiels, parlementaires et/ou locaux ont-ils été considérés comme libres et équitables par l'Union européenne et/ou d'autres organisations internationales ? Si non, quels sont les principaux obstacles ? Veuillez vous référer aux éléments suivants pour évaluer le processus électoral:</p>	<p>Les dernières élections (Présidentielles 2005; Municipales 2006 et Législatives 2007) se sont déroulées sans problèmes majeurs et dans le respect des normes internationales en la matière.</p> <p>Cependant, des critiques ont été exprimées par rapport à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à jour des listes électorales - l'interprétation par le Conseil Constitutionnel de la Constitution révisée concernant la question de la rééligibilité du Chef d'état en 2005. - le déséquilibre entre les moyens de campagne de la coalition présidentielle et les partis de l'opposition et l'utilisation des moyens de l'Etat pour la campagne du Président sortant. Les scores atteints par le Président Compaoré ont été de 80,3% aux élections présidentielles de 2005. A l'issu du scrutin municipal du 23 octobre 2006, le CDP le principal parti de la coalition présidentielle se satisfait de 13.011 conseillers sur 17.877 soit le 72,78 % et du contrôle de 320 communes sur 359 (89,13%) dont 41 commune urbaines sur 49. <p>Les législatives de 2007, qui se sont déroulées sans incidents et sans contestations majeures, ont confirmé et renforcé la majorité du parti du Président (Congrès pour la Démocratie et le Progrès –CDP) au sein de l'Assemblée Nationale. Sur les 111 députés de l'Assemblée, le CDP a obtenu 73 sièges (66%), contre 57 députés élus en 2002). Le deuxième parti, l'ADF/RDA, n'a obtenu que 14 sièges (13%).</p> <p>La participation au vote reste néanmoins modeste. En 2007, sur un total de 4.446.000 électeurs inscrits, la participation a été de 2.500.000 votants (56,4%).</p> <p>Au niveau des municipales, avec la mise en œuvre de la communalisation intégrale, l'existence de conflits entre les différentes formations politiques entraîne souvent la dissolution de certains conseils municipaux et la reprise des élections locales.</p>
--	--

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>- problèmes spécifiques qui portent atteinte à l'indépendance, à l'impartialité et à la crédibilité de l'autorité chargée de superviser les processus électoraux</p>	<p>Il y a une <u>Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)</u> créée en 1998. Elle est composée au niveau central de 15 membres dont 5 de la majorité, 5 de l'opposition et 5 de la société civile. La Présidence est octroyée à un représentant de la société civile. Les travaux de la CENI n'ont pas été remis en cause, mais le choix de ses membres et de son président ont fait l'objet de critiques.</p>
<p>- recensement électoral et système d'inscription des électeurs</p>	<p>Le fichier électoral national est constitué de l'ensemble des listes électorales provinciales. Jusqu'aux élections législatives de 2002 les listes électorales et les cartes d'électeur étaient manuscrites. L'informatisation du système a commencé en 2002 et elle a été complétée avant les élections présidentielles de 2005. Cependant la faiblesse de l'état civil, associée avec la disparité des documents autorisant l'inscription des électeurs, fragilise encore la fiabilité des fichiers électoraux. Une avancée importante a été l'adoption à partir de 2002 du bulletin de vote unique.</p>
<p>- problèmes spécifiques qui portent atteinte au principe d'égalité des conditions de campagne (égalité d'accès, pour tous les partis en lice, aux médias contrôlés par l'État, disponibilité des médias publiés et radiodiffusés dans toutes les circonscriptions, transparence du financement des groupes politiques / des candidats)</p>	<p>Il n'y a pas eu de discriminations significatives. Le <u>Conseil Supérieur de l'Information (CSI)</u> est chargé, entre autres, de veiller pendant les campagnes électorales à l'équilibre du traitement de l'information entre les partis. Le CSI est une institution nationale autonome qui compte 12 membres nommés pour 3 ans, 4 désignés par le Président du Faso, 4 par le Président de l'Assemblée Nationale, 4 désignés par les associations professionnelles. En dehors du financement public des partis politiques qui est réglementé, il n'existe aucune visibilité sur le financement privé, ce qui crée de fait des disparités importantes entre candidats. Il convient toutefois de noter la forte disparité de moyens entre la majorité présidentielle, qui peut mobiliser les milieux d'affaires et l'appareil d'Etat, et l'opposition, en l'absence de tout plafonnement des dépenses de campagne.</p>
<p>- existence de mécanismes de vérification et de validation des résultats des élections - possibilité d'engager des procédures de recours</p>	<p>Le <u>Conseil Constitutionnel</u> proclame les résultats définitifs des élections présidentielles, législatives et municipales. Oui, il y a des moyens de recours. Du reste, les tribunaux administratifs connaissent des contentieux électoraux. Généralement, l'activité de ces juridictions est très importante pendant les années d'élection. Il en est ainsi pour le Conseil d'Etat. Il s'agit le plus souvent de contestations pouvant naître depuis le contentieux des inscriptions sur les listes électorales jusqu'au dépouillement en passant par celui du scrutin</p>
<p>- possibilité de demander des capacités internationales agréées d'observation des élections</p>	<p>Oui. La CE considère que la participation d'observateurs européens au BF n'est pas nécessaire. Oui.</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>- capacité d'action des observateurs locaux (d'ONG indépendantes ou de partis politiques)</p>	<p>Un problème reste la faiblesse de l'opposition à s'organiser pour le contrôle dans les bureaux de vote. Dans plus de 5000 sur les 10.000 bureaux de vote du pays il n'y a eu, le jour des élections législatives, pas d'autre représentant de parti politique que celui de la majorité.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>Les élections se déroulent sans problèmes majeurs et dans le respect des normes internationales en la matière. Il existe néanmoins un déséquilibre entre les moyens de campagne de la coalition majoritaire et d'autres partis. La fiabilité des fichiers électoraux, récemment informatisés, est encore fragile.</i></p> <p><i>Les principaux problèmes électoraux portent sur les modifications du Code Electoral. Entre 1991 et 2002 il y a eu 7 amendements. Dans le Code de 2002 le mode de scrutin relevait de la représentation proportionnelle au plus fort reste, ce qui a permis une forte représentation de partis (13) à l'Assemblée Nationale et un quasi équilibre entre le CDP et les autres formations. La dernière révision du Code (2004) a rétabli la proportionnelle à la plus forte moyenne, qui pénalise les petits partis et est perçue par l'opposition comme un début de remise en cause des acquis électoraux. A noter qu'en décembre 2007 le Conseil Constitutionnel a proposé une relecture du Code électoral, visant une amélioration de la répartition proportionnelle des sièges avec la disparition des circonscriptions à un député.</i></p>

D) Principes de la démocratie constitutionnelle

<p>La Constitution prévoit-elle le principe de séparation des pouvoirs ?</p>	<p>Oui. D'après la Constitution (Art.129) le pouvoir judiciaire est indépendant. Il faut toutefois relativisée cette disposition, dans la mesure où c'est l'exécutif qui nomme les magistrats du siège sur proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) présidée par le Président du Faso. Le CSM sensée assurer cette séparation ne fonctionne pas de manière optimale.</p>
<p>Comment le parlement exerce-t-il ses pouvoirs principaux (fonctions législatives, compétence en matière de budget national, supervision de l'action de l'exécutif/du gouvernement et capacité de révoquer le pouvoir exécutif)</p>	<p>L'Assemblée Nationale assure la fonction législative mais assure moins bien sa fonction de contrôle en raison de l'influence prépondérante de la coalition majoritaire présidentielle.</p>
<p>Existe-t-il des partis politiques ou des structures similaires? Si non, quels sont les principaux obstacles à leur formation et à leur</p>	<p>Oui. Les partis de l'opposition sont trop nombreux, divisés et faibles. Ils ont souvent un</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

fonctionnement ?	manque de moyens ou un manque d'indépendance vis-à-vis de leurs sponsors.
Comment les partis politiques garantissent-ils la pluralité politique ? (leur capacité de représentation, leur budget, etc.)	Le paysage politique compte plus de 100 partis. Dans l'actuelle Assemblée nationale sont représentés, 13 partis politiques, dont 8 sont représentés par un ou deux députés. Une Charte des partis et formations politiques a été adoptée par la loi 032-2001 de novembre 2001 et la loi n° 12-2000/AN de mai 2000 fixe les conditions du financement public des activités des partis et des campagnes électorales. Le statut de l'opposition, consacré par la loi n° 007-2000/AN d'avril 2000 n'a pas véritablement connu de mise en œuvre. Le chef de file de l'opposition avec rang protocolaire, ADF-RDA, a renoncé à son titre pour soutenir la candidature du Président sortant aux élections présidentielles passées. Ce soutien a valu à son parti deux postes dans le gouvernement actuel.
Le système de sécurité, notamment les institutions chargées de faire respecter la loi comme la police, les forces armées, les forces paramilitaires, etc. est-il placé sous le contrôle et la surveillance démocratiques du parlement et des autorités civiles ? Si non, quels sont les principaux obstacles ?	Formellement Oui. Le Président élu est le Chef suprême des Forces Armées. Le contrôle du système de sécurité est surtout assuré par l'exécutif et non par le Parlement. Le contrôle est insuffisant pour éviter certains abus de pouvoir d'éléments des forces de sécurité vis-à-vis des citoyens.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>Le Burkina a atteint un bon niveau de constitutionnalité des droits de l'homme et des principes démocratiques, mais le jeu démocratique est affaibli par le manque d'une opposition structurée. De plus l'utilisation des services administratifs par le gouvernement lors des campagnes électorales pose un problème du bon fonctionnement du jeu démocratique. Le non-lieu dans l'affaire Norbert Zongo décrédibilise la justice et a amené l'UE à faire une déclaration, dans laquelle elle « estime que l'élucidation de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, et de ceux qui l'accompagnaient le 13 décembre 1998, reste d'une importance fondamentale pour le respect des droits de l'Homme et de l'état de droit au Burkina Faso. Aussi, l'Union européenne encourage-t-elle les autorités judiciaires à poursuivre vigoureusement l'instruction du dossier pour que justice puisse être rendue dans cette affaire. Elle lance également un appel au Gouvernement du Burkina Faso pour faciliter toute activité des autorités judiciaires pour l'instruction du dossier et favoriser la manifestation de la vérité. »</i>

II. GOUVERNANCE POLITIQUE/ÉTAT DE DROIT: APPAREIL JUDICIAIRE ET SYSTEME REPRESSIF

<p>Quels types de systèmes judiciaires coexistent dans le pays (modernes, religieux, traditionnels, etc.) ? Quelles sont leurs juridictions respectives ?</p>	<p>Moderne. Cependant des pratiques coutumières restent très appliquées dans les campagnes et dans les centres secondaires.</p>
<p>Les procédures de nomination, de révocation, de sanction et de promotion assurent-elles l'indépendance des juges ?</p>	<p>Oui. Selon les textes, le pouvoir judiciaire est indépendant, les magistrats sont inamovibles (Art 129 et 130 Const.) et le Président est garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire (Art. 131). La Constitution prévoit aussi un Conseil Supérieur de la Magistrature CSM (Art. 131 Const.). Le CSM est présidé par le Président du Faso et le Ministre de la Justice en assure la vice-présidence. Cependant, cette pratique qui a été héritée des pays de droit latin ne permet pas au Président du Faso et au Ministre de la justice de participer ni aux commissions de discipline, ni aux commissions d'avancement ou d'affectation. En outre, le CSM est composé de membres élus et de membres de droit représentant le pouvoir judiciaire et non le pouvoir exécutif. Par ailleurs, il a été retenu de préciser la notion de "nécessité de service" afin de réduire l'inamovibilité du siège ou tout au moins d'en limiter les dérogations abusives.</p>
<p>Le système actuel favorise-t-il le bon fonctionnement du système judiciaire (salaires appropriés, formation, réglementation disciplinaire transparente, formation des juges, équipements des tribunaux) ?</p>	<p>Il est signalé un faible taux d'exécution des jugements, en particulier pour les affaires civiles, causé en partie par la lenteur dans la rédaction des jugements et un manque de suivi de leur exécution. Pour les affaires pénales, la grande partie des amendes n'est pas exécutée. Le système connaît d'autres lacunes. Le contrôle interne du système judiciaire ne peut s'appuyer sur un service d'inspection efficace car celui-ci manque de moyens (bureau, voitures, téléphone etc.) et de reconnaissance. Par ailleurs les chefs de juridictions s'impliquent peu dans la gestion de leur juridiction. L'administration du secteur de la justice devrait être améliorée notamment par la tenue correcte des registres, la collecte et l'exploitation de statistiques. Après deux publications des statistiques judiciaires (2007 et 2008), le ministère de la justice s'est inscrit dans la pérennisation de son processus statistique et des améliorations sont en cours en vue de mieux capter le rendement de la justice à travers les délais des différentes procédures. Elle</p>

	<p>devrait également éviter l'excessive centralisation des dépenses qui connaît un début de déconcentration (crédits délégués auprès des juridictions pour les dépenses courantes depuis 2007).</p> <p>Cependant, les magistrats sont actuellement parmi les fonctionnaires les mieux payés. Pour les autres acteurs, force est de noter que le problème des statuts de greffiers et les huissiers est toujours à l'ordre du jour.</p> <p>La respectabilité du pouvoir judiciaire est loin d'être acquise à cause de l'image que la société a de l'institution : malgré les efforts faits ces dernières années pour la formation continue des magistrats, l'équipement des juridictions, les conditions de travail des magistrats restent toujours dégradées.</p> <p>Par ailleurs, la réglementation disciplinaire est transparente dans le fonds, mais reste encore peu applicable. En 2008, le CSM a adopté le code de déontologie des magistrats qui vient compléter le statut de la magistrature. Ce code vise le renforcement de la probité, de l'intégrité et de la respectabilité du magistrat.</p>
<p>Le système judiciaire garantit-il le droit de tout citoyen à être jugé de manière équitable ? Les éléments suivants peuvent être pris en considération:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à la justice est-il raisonnablement garanti (notamment en termes de couverture géographique) et les décisions judiciaires sont-elles prises dans un délai acceptable ? - Le système de recours est-il jugé efficace ? 	<p>L'accès à la justice rencontre encore des obstacles physiques, culturels et financiers encore plus fortement ressenti par les femmes que par les hommes. Le sentiment général est que ce sont notamment les justiciables ordinaires qui font les frais de ces insuffisances.</p> <p>Par ailleurs, si le principe de gratuité de la justice est affirmé, dans les faits, l'accès à la justice est soumis au paiement de frais divers dont le coût relativement élevé décourage les justiciables. En effet, l'article 6 de la loi n°10/93/ADP du 19 mai 1993 portant organisation judiciaire affirme la gratuité, mais sous réserve de l'application des lois fiscales : autrement, la gratuité de la justice signifie que le justiciable ne paie pas le juge pour le travail qu'il fait, mais il est évident que les frais d'assignation (huissiers), d'enrôlement ne peuvent être gratuits. Depuis 2008, une loi de finances a supprimé les frais de consignation. En conséquence, les droits d'enregistrement ont été ramenés au droit fixe d'un montant de 4000 F CFA. En outre, une prise en charge des conseils des inculpés est assurée par le Gouvernement lors des assises criminelles. Toutefois, l'organe judiciaire est perçu comme lent et assez corrompu.</p> <p>Il y a en général une faible productivité de la part du système judiciaire notamment des tribunaux d'instance. Le nombre de dossiers traités par les parquets est très</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>modeste et le stock de vieux dossiers ne fait que s'accroître notamment dans les cabinets d'instruction. Les conditions de travail, difficiles de certains Palais de Justice, ne peuvent justifier qu'en petite partie cette situation de retard et cette faible productivité amenant à d'énormes disfonctionnements des cabinets. Le rôle des greffes doit aussi être renforcé.</p>
<p>Dans l'exercice de ses fonctions, le système répressif (police, juges, système pénitentiaire) garantit-il la sécurité des citoyens et le respect de la loi, les droits de l'homme étant eux-mêmes respectés ? Les peines sont-elles proportionnelles aux actes commis ? Les conditions carcérales respectent-elles la dignité humaine ?</p>	<p>Oui, mais il faut noter les éléments suivants: Il y a de trop longues périodes de garde à vue (décidées unilatéralement par les officiers de police judiciaire pour besoin d'enquête) et de détention préventive (conséquence des lacunes dans la gestion des dossiers). Très souvent, les peines pour des petits délits sont disproportionnées par rapport à l'acte alors que les auteurs de crimes compte tenu de l'impossibilité de les faire juger sont remis en liberté. Les juges ne recourent plus systématiquement à la pratique illégale des ordres de mise à disposition (OMD) comme mode de gestion de l'action publique, et ce suite à une circulaire de 2008 qui a institué des permanences dans les parquets afin de lutter contre ces détentions abusives. Il y a un problème de surpopulation carcérale et de manque de séparation entre les catégories de détenus (prévenus et condamnés), mais la séparation des femmes et des mineurs se généralise. Relativement au problème de surpopulation carcérale, un bâtiment R+2 a été construit à Ouagadougou. Le manque d'hygiène, de nourriture et de soins médicaux est inquiétant. Les dépenses en alimentation par détenu sont fixées à 100 FCFA par jour et n'ont été revues depuis de longues années. Les mesures de réinsertion sociale sont absentes. Il y a une politique pénitentiaire et un plan d'action qui vient d'être adopté par le Ministère de la Justice qui relève ces insuffisances. Il y a aussi quelques associations qui mènent des actions d'humanisation et de gestion de la détention.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>En matière de justice, des progrès doivent être réalisés en ce qui concerne l'impartialité de l'Etat, en particulier le respect de l'indépendance des juges, l'assurance de la prompte exécution de leurs missions et la prévention et répression de la corruption en justice. Dans ce domaine, les actions du gouvernement s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action national pour la réforme de la justice (PANRJ) 2002/06 qui a été étendu jusqu'en 2009 par un plan de consolidation (PC-PANRJ).</i></p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

En 1997, la Campagne internationale "justice pour Sankara" a entamé, au nom de la veuve Mariam Sankara et de ses enfants, une procédure judiciaire devant les tribunaux du Burkina Faso avant d'en être déboutée. La CIJS a alors porté le 15 octobre 2002 l'affaire devant le Comité des droits de l'Homme de l'ONU. Ce dernier, dans son verdict du 5 avril 2006, considère que le "refus du Burkina Faso" de mener une enquête sur la mort du président Thomas Sankara et la non-reconnaissance officielle du lieu de sa dépouille ainsi que la non-rectification de l'acte de décès, selon lequel le président est décédé de mort naturelle, constituent un "traitement inhumain contraire à la Charte internationale des droits de l'Homme et de la Déclaration internationale des droits de l'Homme" auxquels le Burkina Faso a souscrit. Le Comité a mis en demeure l'Etat burkinabé de rendre publiques, dans les 90 jours suivant la transmission des constatations, les informations sur les mesures qui seront prises pour rétablir le droit. Dans son mémorandum du 30 juin 2006, le gouvernement a répondu aux injonctions du Comité et s'est notamment engagé à verser une pension militaire à la veuve ainsi que la somme de 43 millions de Fcfa à titre d'indemnité. Un jugement supplétif d'acte de décès a d'ores et déjà été établi. Mariam Sankara est revenue 24 heures au Burkina pour l'anniversaire des 20 ans de la mort de son mari le 15 octobre 2007.

III. MAÎTRISE DE LA CORRUPTION

<p>Quels sont les secteurs dans lesquels sont rapportés des cas de corruption ? De quel type de corruption s'agit-il ? (<i>douanes, marchés publics, recouvrement de l'impôt sur le revenu...</i>)</p>	<p>La corruption -petite et grande- est une réalité importante de la société contemporaine burkinabé. Elle se développe et touche différents secteurs: police et gendarmerie; douane; activités politiques; marchés publics; justice; mairies; santé; éducation; impôts; média ; secteur privé ; et société civile. La lutte contre la corruption est insuffisante pour endiguer le phénomène et contrecarrer la perception d'une corruption croissante. Sur le plan politique, le multipartisme a entraîné le recours à des formes complexes de "clientélisme de parti" car les partis sont financés de manière occulte par des commerçants, amis, entreprises privées et publiques.</p> <p>Le décret 2003-269/PRES/PM/MEF de mai 2003 a établi un nouveau Code de Marchés Publics. Toutefois, des faiblesses importantes subsistent. En particulier, la concentration au niveau d'une même entité, la <u>Direction Générale des Marchés Publics</u> (DGMP) des rôles de régulation et d'exécution des marchés publics. Les capacités en moyens humains et matériels de la DGMP sont insuffisantes pour assumer efficacement les missions qui lui ont été confiées.</p> <p>Pour corriger les insuffisances de la réglementation de 2003 deux décrets, ont été pris le 20 décembre 2007, portant l'un sur la Réglementation Générale des Marchés Publics et l'autre sur la maîtrise d'ouvrage déléguée, ont été adoptés en conseil des ministres le 20 décembre 2007, adaptant les textes à la lumière des directives communautaires. De même la mise en place de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, et d'une personne responsable des marchés publics au sein de chaque département ministériel, sous l'autorité du secrétaire général, devrait permettre de simplifier le flux d'information entre les secteurs et la DGMP; et de réguler les audits à posteriori. Dans le cadre de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques, le groupe technique "Marchés Publics" travaille à mettre en place un plan d'action prioritaire 2008-2010 et procédera à un suivi rapproché des reformes dans ce secteur.</p>
<p>Le pays dispose-t-il d'un cadre juridique approprié pour lutter contre la corruption ? (<i>le droit national criminalise-t-il les actes de corruption active et passive visant un fonctionnaire ou commis par celui-ci ? Existe-t-il une commission anti-corruption ou toute autre</i>)</p>	<p>Le cadre normatif et réglementaire en matière de prévention ou répression est bien défini: Constitution, Code pénal, les régimes juridiques applicables aux emplois et agents de la fonction publique, le code des impôts, le code des douanes, les règles d'organisation de la concurrence, le code de la publicité, le code électoral, la loi sur le</p>

institution de ce type en place ? etc.)

financement des partis, la loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, et diverses conventions internationales. Cependant les déficiences apparaissent dans leur mise en œuvre effective.

Une insuffisance dans le domaine est qu'à ce jour, il n'y a pas de loi générale portant répression des détournements de biens publics, de la corruption, de la concussion, des trafics d'influence et des infractions assimilées.

Une Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption (HACLC), dépendant de la primature, a été créée en 2001. Elle produit des rapports annuels sur ses activités, qui sont adressés au premier Ministre et non rendu publics par la suite. Elle a en outre préparé une politique nationale de lutte contre la corruption qui a été révisée à la baisse par le Gouvernement avant de l'adopter en mai 2006. Elle a été diffusée en septembre 2006. Un projet de plan d'action, lié à la nouvelle politique nationale contre la corruption a été proposé.

Le nouveau Premier Ministre, M. Tertius Zongo, nommé suite aux élections législatives de juin 2007, a mis la lutte contre la corruption au centre de son programme politique. Dans ce cadre, sur initiative du gouvernement, l'Assemblée nationale a adopté le 29.11.07 la loi 032/2007/AN portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE). Cette Autorité, placée sous l'autorité du Premier Ministre, résume en soi les compétences de l'IGE, de la HACLC et de la Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude. Elle peut saisir la justice de toute infraction commise par les services publics de l'Etat. **L'ASCE rend public son rapport général annuel d'activité. En 2008, le Gouvernement a adopté le Décret n° 2008-160/PRES/PM du 08 avril portant organisation et fonctionnement de l'ASCE et le Décret n°2008-342/PRES/PM/MFPRE/MEF du 24 juin portant organisation de l'emploi spécifique de l'ASCE. L'ASCE a entre autres attributions, recevoir et exploiter les copies de tous les rapports établis par les organes de contrôle d'ordre administratif et suivre la mise en œuvre des recommandations.**

La société civile est assez active dans la lutte anti-corruption à travers le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) et d'autres OSC comme le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD). Le REN-LAC publie chaque année un rapport sur l'état de la corruption dans le pays.

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>Le cadre juridique national est-il mis en oeuvre ? Les institutions disposent-elles du financement suffisant pour mener à bien leur mission ?</p>	<p>Les moyens, le mode de nomination et la durée du mandat des membres de la HACLC devraient être améliorés afin de mieux garantir son indépendance et son efficacité. En outre, elle devrait pouvoir publier ses rapports, acquérir plus d'autonomie par rapport au pouvoir exécutif et avoir la possibilité d'ester en justice.</p> <p>Il y a aussi une série de corps de contrôle de l'Etat (Inspection Générale d'Etat, Inspection Générale des Finances, Inspections Techniques et générales des services) dont l'efficacité est relative. Il est constaté que bon nombre des dossiers issus des Inspections sont classés sans suite. La division des responsabilités et mandats entre les différents éléments du dispositif de la lutte contre la corruption n'est pas suffisamment claire. Ceci mène à une situation où des dossiers peuvent rester sans suite efficace sans que l'on puisse constater que les institutions responsables auraient formellement négligé leurs tâches.</p> <p>C'est suite à cette série de constats et à la faiblesse de la politique et du projet de plan d'action que le gouvernement a entamé un dialogue politique avec les partenaires techniques et financiers. Pour sa part, le gouvernement a pris des initiatives telles que la création d'une autorité supérieure de contrôle d'état (ASCE), la réalisation d'une étude sur les pratiques de corruption dans l'administration publique et un rapport d'analyse critique des dispositifs nationaux de lutte contre la corruption au Burkina Faso par rapport aux conventions des Nations Unies, de l'Union Africaine et de la CEDEAO sur la corruption et a renforcé son contrôle des déclarations en douane.</p> <p>L'ASCE dispose d'un budget de fonctionnement et d'un fonds d'intervention à même de lui permettre de mener à bien les missions qui lui sont confiées.</p> <p>Les Inspections Techniques des départements ministériels bénéficient elles aussi de dotations budgétaires pour l'exécution de leurs missions. Le volume de ses ressources budgétaires augmente d'une année à l'autre, mais reste le plus souvent en deçà des besoins réels de ces structures.</p> <p>L'ASCE et les Inspections Techniques bénéficient en outre d'appuis financiers des PTF notamment dans le domaine de l'équipement, de la formation, des voyages d'étude, etc.</p>
<p>Quelle est la position du pays vis-à-vis du droit international dans le domaine de la lutte contre la corruption (conventions des Nations</p>	<p>Le BF n'est pas sur les listes des pays non coopérants. Il a signé et ratifié en 2005 la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Il a</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>unies, Groupe d'Action Financière Internationale)² ?</p>	<p>ratifié en 2006 la convention des Nations Unies contre la corruption et a ratifié en 2002 la convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé. Par ailleurs dans le cadre de la convention des Nations Unies contre la corruption, un programme</p>
<p>Le pays contribue-t-il au FATF-GAFI (Financial Action Task Force / Groupe d'action financière) ? Met-il en oeuvre les recommandations du FATF/GAFI concernant le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme³ ? Par quels mécanismes régionaux⁴ ?</p>	<p>Le BF participe aux actions GAFI via sa participation au Groupe GIABA (Afrique occidentale) et à la BAD.</p>
<p>Le pays a-t-il engagé une stratégie ou des réformes pour pallier aux principales faiblesses identifiées ci-dessus ? Ces stratégies/réformes sont-elles intégrées dans la stratégie de réduction de la pauvreté?</p>	<p>Le Plan d'action assorti à la politique nationale adoptée en mai 2006 devait adresser les principaux problèmes identifiés. Un atelier a été organisé en septembre 2006 par la HACLC pour préparer ce plan d'action. La plupart des PTF invités a considéré la participation à cet atelier comme prématuré. Ils ont considéré que la politique nationale de lutte contre la corruption méritait d'être approfondie, entre autres parce qu'il manquait certains points cruciaux, comme par exemple l'indépendance de la Haute Autorité, la publication de ses rapports et les modalités de saisine de la justice. Ils ont aussi considéré que la politique nationale dans sa forme actuelle ne répond pas aux engagements pris par le Burkina Faso dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, ratifié en juillet 2006, ce qui devait induire la révision des</p>

² Les 40 recommandations du GAFI sur le blanchiment des capitaux
http://www.fatf-gafi.org/document/23/0.2340.fr_32250379_32236920_34920215_1_1_1_1.00.html
 Les 9 recommandations spéciales du GAFI en matière de lutte contre le financement du terrorisme
http://www.fatf-gafi.org/document/51/0.2340.fr_32250379_32236920_35280947_1_1_1_1.00.html

³ Les 40 recommandations du GAFI sur le blanchiment des capitaux
http://www.fatf-gafi.org/document/23/0.2340.fr_32250379_32236920_34920215_1_1_1_1.00.html
 Les 9 recommandations spéciales du GAFI en matière de lutte contre le financement du terrorisme
http://www.fatf-gafi.org/document/51/0.2340.fr_32250379_32236920_35280947_1_1_1_1.00.html

⁴ Comme le Groupe d'action financière des Caraïbes GAFIC, le Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe GABAOA⁴, le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment en Afrique de l'Ouest- GIABA⁴, le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux GAP⁴

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>textes nationaux (articles 14 et 23 - adoption d'un dispositif législatif complet destiné à prévenir et réprimer le blanchiment d'argent et article 36 – existence d'un ou plusieurs organes indépendants spécialisés dans la lutte contre la corruption par la détection et la répression). Dans le cadre de ladite convention un programme pilote d'évaluation de sa mise en œuvre par les pairs est en cours dans notre pays ; le Burkina Faso qui a souscrit volontairement à ce programme, a reçu une visite terrain qui s'est déroulée du 22 au 27 juin 2009, conduite par les experts de la Grèce, du Rwanda et du Secrétariat de l'UNODC. Le Comité de suivi cette activité au niveau du Burkina est composé d'experts du Ministère de la Justice et de l'ASCE.</p> <p>La politique nationale de lutte contre la corruption et les actions qui en découlent n'ont pas encore été prises systématiquement en compte dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Néanmoins, le CSLP contient déjà des dispositions en matière de promotion de la bonne gouvernance dans son axe 4 et en particulier de la gouvernance économique et financière. Lors de la revue conjointe du CSLP en avril 2008 les partenaires ont souligné l'importance de définir des indicateurs de résultats dans la lutte contre la corruption et que c'est la volonté politique du gouvernement qui est déterminante dans la lutte contre la corruption.</p> <p>Toutefois, la création de l'ASCE vient corriger ces insuffisances : ASCE indépendante, saisine directe de la justice, publication du rapport général annuel d'activités.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p>1. <i>Sur la base de l'enquête annuelle de "Transparency International" sur la perception de la corruption dans le monde, en 2008 la lutte contre la corruption est sensible au BF qui a amélioré son classement suivant l'indice de perception de la corruption (IPC). En effet cet indice est passé de 2,9 en 2007 à 3,5 en 2008 faisant passer le Burkina au rang de 80^{ème} sur 180 pays. Il faut toutefois signaler qu'une certaine classe politique notamment l'opposition politique estime que le Burkina ne devrait pas être comparé aux autres pays, mais à son propre passé, où 20 ans en arrière le phénomène était peu perceptible.</i></p> <p><i>Le manque d'indépendance effective de la justice constitue une entrave à des efforts d'amélioration dans ce domaine.</i></p>

IV. EFFICACITÉ DU GOUVERNEMENT

A Capacité institutionnelle

Quelles sont les principaux obstacles qui empêchent les institutions publiques (ministères, banque centrale, autorités responsables des appels d'offres, audit) d'exercer leur pouvoir de manière efficace ?

Les éléments suivants peuvent être pris en considération:

- leur mandat est-il clairement défini ?
- disposent-ils de personnel qualifié et de ressources budgétaires appropriées ?
- existe-t-il une coordination effective entre les autorités de niveau central et de niveau local ?
- l'administration nationale et locale est-elle à même de formuler et de mettre en oeuvre des initiatives politiques ?
- peuvent-elles gérer l'aide extérieure ?
- ont-elles la capacité de réagir aux catastrophes naturelles de manière efficace ?

En général, les mandats Ministériels sont clairs, même si des vides ou doubles emplois subsistent dans des domaines comme la formation professionnelle, la promotion du secteur privé, l'artisanat.

Les Ministères ne disposent pas toujours des moyens et du personnel nécessaire et souvent il y a des disparités entre eux. L'organisation de la fonction publique renferme plusieurs faiblesses structurelles qui devraient être prises en compte pour pouvoir entamer un renforcement approfondi des capacités de l'administration (utilisation d'organigrammes intégrés des institutions de l'état, avec profils de fonction clairs et nets, système de notation des agents sur base de leur fonctionnement réel, système d'affectation, surtout en milieu rural éloigné). La gestion faible des ressources humaines au sein de l'administration est un obstacle important pour un développement plus efficace et entre autres dans le cadre du développement d'une gouvernance locale (Collectivités régionales et locales).

L'administration a du mal à développer et à mettre en œuvre des politiques transversales, dans lesquelles plusieurs ministères sont ou devraient être impliqués.

Le processus de décentralisation est encore marqué par des difficultés importantes notamment en ce qui concerne la faible capacité des ressources humaines et financières, le faible engagement de la part du gouvernement sur le financement pour les années à venir. A l'étape actuelle de la mise en œuvre du processus de réforme, les services techniques déconcentrés ainsi que les agents en place doivent respectivement connaître une organisation plus adaptée pour mieux accompagner / appuyer les administrations des CT, et une réorganisation de leurs missions.

Il y a en général une bonne volonté de préparer et mettre en œuvre des politiques sectorielles, mais les ministères font encore souvent recours à des consultants et experts extérieurs. L'exécution des politiques et stratégies nationales n'est pas toujours assortie d'un bon système de suivi et évaluation pour faciliter l'identification des goulots d'étranglement et l'adaptation des politiques.

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>En général, il y a des capacités raisonnables de gestion de l'aide mais certains ministères ne la maîtrisent pas suffisamment et font appel à des cellules de gestion. Les Partenaires Financiers et Techniques appuient l'administration nationale, mais absorbent en même temps une bonne partie de ses capacités d'intervention, lui laissant ainsi peu de marge de manœuvre.</p> <p>Les capacités de réponse aux catastrophes naturelles sont limitées. Néanmoins, en matière d'épidémies humaines, une capacité de réponse existe pour des éruptions de type endémique.</p>
<p>Si un processus de décentralisation est en cours, les compétences nécessaires sont-elles décentralisées vers les autorités locales ? Les ressources appropriées (personnel et budget) sont-elles garanties par des allocations sur le budget national ou par les ressources propres de ces autorités locales ?</p>	<p>Après des années d'incertitude, la gouvernance locale a connu certaines avancées en 2006 en matière de décentralisation par la création de 302 communes rurales en plus des 49 communes urbaines (élections en avril et mai 2006). Le cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) pour 2006-2015 a été adopté en juin 2006 et un premier programme triennal (2006-2008) de mise en œuvre du CSMOD est proposé. Plusieurs projets de décrets ont été adoptés par les Conseils des Ministres.</p> <p>Toutefois, le processus de décentralisation, avance mais lentement. Les transferts successifs de blocs de compétences et des ressources aux collectivités territoriales, répondant à ce souci de progressivité du Gouvernement, se fait à un rythme insatisfaisant. Les modalités pratiques de transfert et l'échéancier indicatif de la mise en œuvre du processus de décentralisation manque de visibilité. .</p> <p>Par ailleurs, la définition des ces modalités pratiques devraient justifier le renforcement et l'intensification du dialogue entre le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) et les ministères techniques, dont les stratégies sectorielles ne peuvent désormais ignorer le processus de décentralisation et se doivent d'en intégrer les effets. Ce processus est étroitement lié à la déconcentration des services de l'Etat, les services déconcentrés ayant vocation, entre autres, à exercer une fonction d'appui et de conseil aux collectivités. Il s'avère aujourd'hui primordial de finaliser, par une démarche concertée, les questions du transfert de compétences, et du renforcement des capacités des collectivités (chantier prioritaire) et de la déconcentration dans le Cadre stratégique de mise en œuvre de la</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>décentralisation (CSMOD).</p> <p>En outre, l'articulation entre les politiques et programmes sectoriels et la planification communale et régionale n'est pas encore effective, et doit être plus soutenue.</p> <p>Enfin, nous n'oublions pas que le transfert des compétences aux collectivités devra s'accompagner d'un transfert de ressources et de moyens. Cette question pourra être abordée dans le cadre d'un traitement global de la question du financement des collectivités territoriales, visant un système général qui englobe l'ensemble des transferts financiers aux collectivités.</p> <p>Le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT), crée en 2007 pourra devenir un important instrument de financement des investissements des collectivités. Les PTF constatent cependant que la finalisation des textes de base du FPDCT semble complexe et la structure bureaucratique lourde. Egalement ils notent que l'architecture du FPDCT pourrait être améliorée en définissant mieux sa place vis-à-vis des programmes sectoriels (p.ex. dans les secteurs de la santé et de l'éducation) et les investissements financés à travers ces programmes.</p> <p>Plus largement, les concertations à mener autour des différents thèmes évoqués ici témoignent de la pertinence de la création d'un Comité mixte Gouvernement – PTF en fin 2007. Enfin aux PTF paraît également important que l'exercice de revue du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et en particulier les travaux de la nouvelle Commission sectorielle thématique n° 8 " Commission sectorielle chargée des réformes institutionnelles et décentralisation " puissent être mis en coordination étroite avec les activités et les travaux du Comité mixte.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>La gouvernance locale demeure fragile et imparfaite notamment au niveau des capacités en ressources humaines et financières des collectivités territoriales et tout particulièrement des communes rurales. Un renforcement des liens entre les élus et la société civile est encore nécessaire. Ces insuffisances se caractérisent d'abord par l'analphabétisme d'un grand nombre des élus locaux. Cette situation, combinée avec</i></p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<i>les délais nécessaires pour un transfert effectif des compétences et des ressources, les faibles compétences des cadres locaux de l'administration technique déconcentrée, complique le démarrage du processus avec des difficultés importantes dans la gestion administrative et budgétaire de la commune.</i>
--	--

B. Gestion des finances publiques (GFP)

Existe-t-il dans le pays une évaluation à jour de la GFP ?	<p>Oui. Évaluation de la gestion des finances publiques est réalisée à travers plusieurs exercices :</p> <p><u>Diagnostic PRGB</u> réalisé d'une manière interne à l'Administration en 2000.</p> <p><u>Exercice CFAA</u> (Country Financial Accountability Assessment) effectué en 2001/2002 et complété par un test de conformité.</p> <p><u>Exercice CPAR</u> (Country Procurement Assessment Review) réalisé en 2000 et réactualisé en 2005 par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le Canada.</p> <p><u>Exercice RONC</u> (Rapport sur l'Observation des Normes) réalisé en 2002 par le FMI.</p> <p><u>PEMC / AAP</u> (Public expenditure Management Country Assessment and Action Plan) relative à l'initiative PPTTE : a été réalisée en 2001 par la Banque Mondiale et le FMI. Seconde évaluation 1^{er} semestre 2004 (BM et FMI + CE et Partenaires Techniques et Financiers du Cadre Général de l'Organisation des Appuis Budgétaires en appui au CSLP)</p> <p><u>Evaluations des administrations fiscales</u> effectuées par le FMI (département des finances publiques) en 2003 et 2006 et 2007.</p> <p><u>Analyse pays</u> effectuée annuellement par Standard and Poors depuis 2006</p> <p><u>PEFA</u> (Public Expenditure and Financial Accountability): l'exercice a été réalisé fin 2006/ début 2007. Son rapport a été rendu public et la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques a mis l'accent sur les principaux domaines relevant des faiblesses (indicateurs notés D): (i) les recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé; (ii) la transparence de l'assujettissement des contribuables; (iii) l'efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières; (iv) l'efficacité du système de vérification interne; (v) la disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestations de services primaires; (vi) l'étendue, la nature et le suivi de la vérification externe.</p> <p>Une nouvelle évaluation de notre système des finances publiques selon la</p>
--	---

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>méthodologie PEFA est prévue pour 2010. Les termes de références sont en cours de finalisation au niveau du secrétariat technique de la SRFP.</p>
<p>Indiquez si des problèmes sont à noter dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le côté réaliste du document budgétaire ? - l'exécution du budget ? - l'exhaustivité et la transparence du budget ? - les contrôles internes ? - les contrôles externes et les audits ? 	<p>1- Réalisme du document budgétaire : le budget est un budget unifié préparé annuellement par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale. Le budget est adopté avant le début de la période de gestion et dans les délais définis par la constitution. La loi de Finances est votée systématiquement en déficit, lequel est financé essentiellement par l'aide extérieure. Le processus d'élaboration (basée sur le CDMT) annexé à la circulaire budgétaire permet un véritable dialogue sectoriel autour de l'élaboration et un bon degré de réalisme des dépenses. Cependant, ce réalisme doit être modulé, car si les prévisions des dépenses de la loi de finances initiale sont très proches des dépenses exécutées, en revanche, les prévisions de recettes globales sont toujours exagérément optimistes et le budget est soumis en cours d'exécution à de notables modifications de la répartition des crédits entre les ministères.</p> <p>Depuis 2005, la revue annuelle du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et de son Programme d'actions prioritaires est réalisée en avril. Ceci donne la possibilité de tenir compte des résultats de la revue dans la préparation du projet de budget de l'année suivante. Cependant, le lien entre la revue et la préparation du projet de budget nécessite encore d'être renforcé. Un élément qui complique encore la préparation du budget est le manque persistant de prévisibilité d'une grande partie des financements extérieurs, provenant des Partenaires Techniques et Financiers. A noter que dans le cadre des revues 2008, au titre de l'exercice 2007; en vue de matérialiser et d'harmoniser l'articulation entre les processus CSLP et CGAB-CSLP, le secrétariat conjoint a élaboré une note d'orientation sur (i) la participation des PTF aux travaux de la revue du CSLP et (ii) les grandes lignes de l'appréciation conjointe des PTF aux deux revues CSLP et CGAB-CSLP.</p> <p>2- Exécution du budget : Le cadre juridique relatif à l'exécution de la dépense séparant les fonctions d'ordonnateur et de comptable garantit en principe la bonne gestion des finances publiques bien que le régime de responsabilité soit déséquilibré au détriment des comptables publics. La généralisation de l'outil informatique dans l'exécution des dépenses publiques (circuit de la dépense, système intégré de gestion</p>

administrative et salariale du personnel de l'Etat, système de gestion et d'analyse de la dette, ...), la comptabilisation des opérations (comptabilité intégrée de l'Etat) et le suivi des recettes (circuit intégré des recettes, ...) permet de fiabiliser les opérations et d'en permettre une certaine traçabilité. **En matière de gestion de la dette, le comité national de la dette publique a poursuivi ses actions de coordination et de contrôle des initiatives d'endettement de l'Etat et de ses démembrements en veillant spécifiquement à la soutenabilité de la dette publique par le renforcement de la supervision des actes d'endettement. La principale innovation reste l'adoption de la nouvelle politique d'endettement et de gestion de la dette publique par décret n°2008-448/PRES/PM/MEF du 15/07/2008 bâtie autour de 06 axes stratégiques avec entre autres des objectifs visant le renforcement juridique et institutionnel, l'amélioration du contrôle des actes d'endettement public et de gestion de la dette publique puis l'amélioration de la qualité et l'utilisation des ressources empruntées. Un document de stratégie d'endettement public pour l'année 2009 a été élaboré en 2008 et donne des indications sur la justification de l'emprunt, les orientations de la politique d'endettement public pour 2009 (plafond d'endettement et de garantie ...) et les profils de viabilité de la dette publique à moyen et long terme.**

Néanmoins, l'audit de la dette intérieure réalisé en 2006 et dont les résultats ont été rendus publics en début 2008 a révélé une série de dysfonctionnements dans l'exécution de certaines dépenses qui commandent de porter une attention soutenue sur le respect des procédures prescrites en la matière.

Il faut aussi noter que la période d'exécution du budget est souvent prolongée au-delà des dates réglementaires ce qui enfreint au principe d'annualité et retarde l'établissement des comptes.

Marchés Publics : il existe des dysfonctionnements importants (archivage/dysfonctionnement des commissions d'attribution de marchés/ persistance de procédures dérogatoires etc.). Un Comité de suivi des délais d'exécution de la dépense publique (CODEP) a été créé en mars 2003. Un audit en cours de finalisation des marchés publics 2006 (passation et suivi de l'exécution) a permis de faire un point courant 2008 sur la situation de gestion des marchés publics (passation, suivi d'exécution...). **Sur le plan institutionnel, il ya la création et l'opérationnalisation**

	<p>de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics avec la nomination par décret du Président, du Vice Président et des membres du conseil de régulation. Le Secrétaire Permanent a été nommé le 16 juin 2008 en Conseil des Ministres suivi de l'installation du Conseil de régulation de l'ARMP ainsi que le lancement du nouveau dispositif de gestion des marchés publics le 1er juillet 2008. Le nouveau dispositif des marchés publics présente des changements institutionnels :</p> <ol style="list-style-type: none">1. consécration de la séparation des fonctions de contrôle (DGMP) et de régulation (ARMP),2. réglementaire : mise en application de la nouvelle réglementation, 3 fonctionnel: création des Personnes Responsables des Marchés (PRM) dans les Ministères et Institutions et délégation de signature de l'Ordonnateur principal du budget de l'Etat aux Administrateurs de crédits pour l'approbation et la résiliation des marchés de montant inférieur à 50 millions F.CFA.3- Exhaustivité/unicité et transparence du budget : L'inscription des financements extérieurs reste incomplète, à l'exception des appuis budgétaires généraux qui sont systématiquement inscrits dans la loi de finances comme financement du déficit depuis 2006. Quant au suivi des financements, il présente toujours des insuffisances qui devront être corrigées avec la mise en service prochaine du Circuit Intégré des Financements Extérieurs (CIFE). Les interfaces du CIFE avec les autres applications permettront de mieux intégrer les flux de financements extérieurs et faciliteront l'élaboration de la loi de règlement. L'utilisation de crédits globaux pour certaines dépenses communes interministérielles et le recours important à l'intitulé « divers » constituent une dérogation légale au principe de spécialité.4- Contrôle Interne : le contrôle a priori exercé par le Contrôle financier et le Contrôle comptable. Les modalités et l'organisation du contrôle doivent être revues pour faire face à la déconcentration mais également à une amélioration de la qualité de la chaîne de contrôle.
--	--

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>Il faut aussi noter le rôle que jouaient l'Inspection Générale d'Etat (dont les attributions ont été reversées au compte de l'ASCE) et les Inspections Techniques (en particulier l'Inspection Générale des Finances) dont les rapports devraient être mieux exploités</p> <p>Contrôle juridictionnel : tous les comptes de gestion des comptables principaux de l'état pour 2002-2005 ont été transmis à la Cour des Comptes, mais aucun d'entre eux n'a encore été jugé. La CC est une institution jeune (2000) qui doit mettre en place sa méthode et ses outils de travail, pour prendre son essor et exercer pleinement ses fonctions. Les rapports publics 2003-2004 et 2005 ont été publiés et rendus publics. Suite à la mise en œuvre de son plan d'actions, la CC compte à terme de rattraper son retard en termes de publication de ses rapports annuels, d'apurement juridictionnel du passé, d'autonomie réelle de son statut (corps de contrôle externe effectif, magistrats financiers,...) et de sa représentativité (INTOSAI).</p> <p>L'évaluation du PEFA en 2007 a mis en évidence le manque de suivi des recommandations et des observations d'audit, ainsi que l'insuffisance de la responsabilité personnelle, comme principales faiblesses du système de gestion financière publique du Burkina. Le système de gestion financière publique francophone est basé sur la séparation des fonctions des gestionnaires de budgets et celles des comptables publics. <i>Les comptables publics</i> sont tenus de rendre compte de leur gestion des fonds publics par le biais de jugement de leurs comptes par la Cour des Comptes. Bien que ses travaux aient été marqués par des retards importants, la Cour avait, avant la fin de 2008, réalisé 23 arrêts définitifs des comptes de l'État et des autorités locales.</p> <p>En revanche, le mécanisme créé par la loi pour tenir <i>les gestionnaires de budget</i> responsables de leur utilisation des fonds publics (la Chambre de discipline budgétaire et financière de la Cour des comptes) n'est pas encore opérationnel. Même si la loi permet à la Cour d'imposer des amendes qui pourraient s'élever à deux fois le salaire annuel des agents de la fonction publique, ces dispositions n'ont jamais été appliquées.</p>
<p>Existe-il un programme de réforme en vue d'améliorer la qualité de la</p>	<p>Il existe un Plan de renforcement de la Gestion Budgétaire (PRGB) adopté en juillet</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>GFP ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>si non</u>, est-il en cours d'élaboration ? - <u>si oui</u>, y a-t-il des preuves de la détermination des autorités à le mettre en oeuvre ? 	<p>2002 et qui était en vigueur jusqu'en 2006. Le Gouvernement a adopté une stratégie sectorielle de renforcement des Finances Publiques (SRFP) en février 2007 (qui se substitue au PRGB) assorti d'un Plan d'actions sectoriel triennal (PAST). Le dispositif institutionnel de la SRFP prévoit un Comité de Pilotage présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances et 6 groupes techniques auxquels participent les PTFs. Chaque groupe technique est présidé par un Conseiller technique du Ministre de l'Economie et des Finances.</p> <p>La mise en œuvre de la SRFP est jugée satisfaisante par les différents acteurs (administration et partenaires techniques et financiers).</p> <p>Suite à la fusion des deux ex-ministères (MEF et MEDEV), la fusion de leur politique sectorielle est nécessaire. Elle est en cours d'élaboration pour en faire une seule politique du Ministère de l'Economie et des Finances.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>Les partenaires du CGAB-CSLP ont porté à plusieurs reprises en 2007 une appréciation globalement favorable sur la dynamique des réformes et plus spécifiquement sur celles visant à améliorer la gestion, la qualité et l'efficacité des finances publiques : dernier atelier-bilan du Programme de Renforcement de la Gestion Budgétaire (PRGB) du 1^{er} février 2007 pendant lequel ont été examinés les perspectives pour la première année du Plan d'actions sectoriel triennal (PAST) 2007-2009 de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP), 1^{ère} session ordinaire du CGAB du 16 février 2007, revue du CSLP du 6 avril 2007, session de performance du CGAB-CSLP du 20 avril 2007.</i></p> <p>Il faut noter qu'il y a aussi un certain consensus entre PTF et Gouvernement sur les vrais défis dans le domaine des finances publiques notamment sur <i>certaines aspects clefs</i> comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>la qualité de la passation et du suivi de l'exécution des marchés publics</i> - <i>l'effectivité d'un contrôle indépendant des comptes de l'Etat</i> - <i>la nécessité d'atteindre des résultats concrets dans la lutte active contre la corruption et son développement</i> - <i>l'insuffisance des recettes fiscales (le Burkina est bien en dessous des normes UEMOA), à cause de l'assiette fiscale trop limitée et des exonérations licites</i>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

(Convention de Vienne, projets et code des investissements) et illicites (abus pratiqués par analogismes aux exonérations légalement instituées, considérés comme de l'évasion fiscale) trop importantes.

V. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

A. Secteur privé/politiques favorables au marché

<p>Le climat des affaires est-il de nature à attirer les investissements du secteur privé, compte tenu plus particulièrement de ce qui suit:</p> <p>- le temps et le coût nécessaires pour démarrer/fermer une entreprise</p>	<p>Depuis 1993 le BF est membre du Traité de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA). L'achèvement de la mise en œuvre des dispositions du Traité permet l'uniformisation des règles relatives au droit des sociétés, au statut juridique des commerçants, au recouvrement des créances, aux sûretés et aux droits d'exécution etc. Les délais de création des entreprises ont récemment été réduits considérablement par la mise en place d'un Centre de Formalité des Entreprises, au sein de la <u>Maison de l'Entreprise</u>, qui permet de conclure les formalités dans 7 jours ouvrables. La Maison de l'Entreprise appuie aussi le secteur privé en offrant des services d'assistance et de conseil aux petites entreprises, y compris les chèques services. En novembre 2007, le Burkina Faso faisait partie des 5 premiers pays qui ont fait le plus de réformes dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires en Afrique et qui ont été distingués dans le rapport 2008 "Doing Business". A titre d'exemple, le pays a pu réduire le délai pour la création d'entreprises de 34 jours en 2006 à 15 jours en 2007, et le nombre de procédures dans ce domaine est passé de 8 à 6 sur la même période. En outre, 40% des coûts de créations d'entreprises ont été réduit.</p> <p>Par rapport à la promotion des exportations, un guichet de soutien aux exportations a été mis en place. Il est opérationnel et logé au sein de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. Cependant les ressources disponibles sont très limitées et ne permettent que l'appui à une vingtaine d'exportateurs.</p> <p>Le Code des investissements de 1995 est en cours de relecture.</p> <p>Il a été créé une <u>Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation (CNCC)</u>. Aussi, une commission ad hoc sur la rationalisation des exonérations fiscales et douanières a été créée par le Ministère de l'Economie et des Finances.</p>
<p>- le niveau d'accès aux marchés des capitaux ; supervision insuffisante du secteur bancaire</p>	<p>Le BF est un des pays avec un marché financier parmi les moins développés au monde. L'accès au crédit et aux services financiers pour les familles et le PME est difficile et coûteux. Comme dans la plupart des pays de la région, les taux d'intérêt sur</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>les prêts sont très élevés. Le système bancaire burkinabé se conforme aux règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers arrêtées en juin 1999 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA. Cependant on note en 2005 la création de la Banque régionale de solidarité (BRS) dans les huit pays de l'UEMOA qui vise à faciliter l'accès au crédit des populations défavorisées. De plus, la création de la Banque de l'Habitat en 2006 devrait permettre un accès plus ouvert à la propriété foncière.</p>
<p>-la réglementation douanière et son application</p>	<p>La législation douanière applique, de façon correcte, les règles de l'UEMOA. Toutefois, les coûts et les procédures pour l'import/export du BF sont élevés. En matière de pratiques douanières, le "Doing Business" de la Banque Mondiale classe le BF au 136^{ème} rang sur 155.</p>
<p>- le régime de propriété</p>	<p>Pas de problèmes de propriétés mais il y a des difficultés dans la gestion de la propriété foncière en dehors des centres urbains. Les limites de la loi portant réorganisation agraire et foncière (RAF) sont évidentes dans un milieu rural où la gestion coutumière de la terre reste vivace. En décidant d'élaborer et de mettre en œuvre La politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR), le Gouvernement depuis 2007, s'attaque concrètement, à une contrainte fondamentale du développement, à un enjeu social majeur et un défi immense. Afin de prendre en compte la dimension multisectorielle de la question foncière et pour favoriser l'expression et le positionnement des différents groupes acteurs, un Comité National pour la sécurisation foncière a été mise en place. La PNSFMR fixe de manière transparente à l'égard des citoyens et des investisseurs les choix essentiels opérés par l'Etat en matière de sécurisation foncière. Elle devrait créer des fondements sociaux propices pour l'élaboration d'une future législation foncière rurale effective et efficace en clarifiant les principes à codifier.</p> <p>Dans les centres urbains, des insuffisances sont constatées dans l'attribution de terrains par les communes, comme du favoritisme et des attributions à plusieurs personnes provoquant des situations de litige.</p> <p>Le gouvernement a initié en 2007 une procédure spéciale pour faciliter la délivrance des titres fonciers urbains (réduction du coût et des délais de traitement). Certaines dispositions de la réorganisation agraire et foncière (RAF) ont été relues en 2007 par</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>la DGI en vue de simplifier les formalités et de réduire les coûts de façon pérenne. Le Centre de facilitation des actes de construire (CEFAC) a été mis en place à travers l'adoption le 06 février 2008 du décret n° 2008-34/PRES/PM/MHU/MATD/MCPEA. De même, le décret n° 2008-277/PRES/PM/MEF/MATD/MUH/SECU du 23 MAI 2008 a permis la création d'un guichet unique pour la délivrance des Titres Fonciers.</p>
<p>- la réglementation du travail</p>	<p>La discipline du travail est très rigide et ne favorise pas l'embauche facile de personnel. Dans le classement "Doing Business" de la Banque Mondiale (2006), l'index de rigidité du travail du BF (83/100) est parmi les plus élevés au monde. A noter que le même index relatif à la région Afrique de l'Ouest est beaucoup plus bas (48/100). Un nouveau Code du travail a été promulgué le 13 mai 2008. Trente et un textes d'application dont quatorze (14) arrêtés et sept (7) décrets ont été rédigés et soumis à la Commission Consultative du Travail (organe tripartite Gouvernement-Employeurs-Organisations de travailleurs).</p> <p>L'adoption de la loi portant Code du Travail et de ses textes d'application confirme la volonté de l'Etat d'encourager l'emploi formel. Le nouveau code vient également résoudre le problème de rigidité du marché du travail.</p> <p>Le mouvement syndical burkinabé, toujours caractérisé par le pluralisme syndical, compte aujourd'hui 6 centrales syndicales et plus de 102 syndicats autonomes.</p> <p>Le code du travail relu et promulgué le 13 mai 2008 vise à introduire des innovations pour plus de flexibilité du marché du travail en vue de permettre à l'économie nationale de gagner en compétitivité et de créer plus d'emplois utiles et décents.</p>
<p>- montants versés officieusement par les entreprises pour obtenir quelque chose</p>	<p>Il n'est pas impossible de faire des affaires au BF sans procéder à des paiements illicites ou fournir d'autres avantages irréguliers. Cependant, certaines entreprises ont recours à ces pratiques pour accélérer les procédures. Selon une étude récente de la Banque Mondiale intitulée "Etude sur les principales contraintes liées au Climat des Investissements au Burkina Faso- Novembre 2006 ", la corruption est citée par plus</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	de 56 % des firmes comme un problème majeur; environ 11,3 % de la valeur des contrats avec l'administration est perdue en <i>paiements informels</i> , les firmes perdent environ 7,2 % de leur CA en raison de ces problèmes.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	<i>Même si quelques progrès en matière d'amélioration du climat des affaires ont pu être enregistrés, comme en matière de création d'entreprises, de nombreuses contraintes (coût élevé des facteurs de production, accès difficile au crédit, rigidité du marché du travail) compliquent encore l'émergence d'un secteur privé moderne et dynamique. Aussi, en dépit d'une certaine normalisation dans les échanges entre le BF et la Côte d'Ivoire et la reprise du trafic ferroviaire Ouagadougou-Abidjan, un bon nombre d'industries dans le Sud-ouest du pays, notamment à Bobo-Dioulasso, a continué à souffrir des effets de la crise, la réorganisation de l'approvisionnement provoquant des surcoûts à différents niveaux. A cela il faut ajouter le phénomène de la fraude qui fragilise sérieusement la plupart des unités industrielles du pays.</i>

B. Gestion des ressources naturelles

Le pays a-t-il adhéré à l'Initiative pour la transparence du secteur des industries extractives (ITSI) ? Si non, quels sont les problèmes relatifs à son adhésion ? Le pays a-t-il rencontré des difficultés dans la mise en oeuvre de l'ITSI ? (programme, activités, création d'un service ITSI spécifique) ?	Le BF n'a pas adhéré à l'EITI. (Le pays dispose de ressources extractives limitées; une certaine activité minière dans le secteur aurifère est en développement, sous l'impulsion de compagnies canadiennes et sud-africaines)
Dans l'éventualité où le pays est concerné par la production et le commerce illégaux de «diamants de la guerre», le gouvernement participe-t-il et coopère-t-il au système de certification du processus de Kimberley (KPCS) ? A-t-il mis en place les contrôles nécessaires pour éliminer la présence de diamants de la guerre dans la chaîne de production et d'exportation de diamants bruts ?	Non. Il n'y a pas de chaîne de production et d'exportation de diamants au BF
FLEGT – (l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux)	Le problème du bois au BF est uniquement lié à la consommation importante de bois pour usage domestique.

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>Le pays est-il affecté par l'abattage illégal et le commerce de bois récolté illicitement ? Si oui, quelles mesures le gouvernement a-t-il engagé pour renforcer la gouvernance du secteur forestier et traiter les causes sous-jacentes de l'abattage illégal ? Un dialogue a-t-il été mené entre le gouvernement et la Commission au sujet du plan d'action FLEGT de l'UE, et le pays est-il potentiellement intéressé par un partenariat au titre de ce plan d'action ?</p>	<p>Non, le BF n'est pas un candidat potentiel parce que le pays n'est pas exportateur de bois. Cependant le BF a participé à certaines réunions du processus.</p>
<p>Le pays met-il en oeuvre le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO ?</p>	<p>Pas applicable</p>

VI. SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE (CRITERE «STABILITE POLITIQUE ET ABSENCE DE VIOLENCE» POUR L'INSTITUT DE LA BANQUE MONDIALE)

A. Stabilité/conflit intérieurs

<p>Quel type de conflit intérieur ethnique/régional peut-on identifier? Veuillez spécifier ses causes et l'éventuel processus de résolution du conflit actuellement mis en oeuvre.</p>	<p>Pas de conflit ethnique ou régional particulier.</p>
<p>Existe-t-il des signes de désordres civils ? Si oui, quels secteurs de la société sont-ils affectés ?</p>	<p>Des querelles entre militaires et policiers ont dégénéré en affrontements armés les 20 et 21 décembre 2006 dans la ville de Ouagadougou. Une dizaine de personnes (militaires, policiers et civils) ont été tuées. Des postes de police ont été attaqués avec des armés à feu; une maison d'arrêt a été assaillie par l'armée et environs 600 détenus ont pris la fuite. Les conférences des Chefs d'état de la CEDEAO et de l'UEMOA, prévues à Ouagadougou les 22 et 23 décembre, ont dû être annulées.</p> <p>Il faut aussi signaler que des groupes de bandits ("coupeurs de routes") opèrent des attaques à main armée sur des voitures, en particulier dans la zone Sud-Est du pays sur les routes qui mènent aux frontières du Togo, du Bénin et du Niger et moins fréquemment sur d'autres grands axes. Quelques attaques ont été meurtrières. La réponse des forces de l'ordre n'a pas permis d'endiguer le phénomène. La problématique des coupeurs de routes complique les transports et déplacements et entrave l'exercice des tâches des agents de l'état dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les services techniques etc.).</p> <p>L'année 2007 a marqué les 20 ans au pouvoir du Président Compaoré. Au mois d'octobre, plusieurs manifestations et rencontres internationales sur le thème de la démocratie ont été organisées par le gouvernement pour marquer les 20 ans de renouveau démocratique. A signaler qu'en même temps, les partisans de Thomas Sankara ont célébré, dans l'ordre, la mémoire de l'ancien Président.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>Le BF a connu une période de stabilité pendant les dernières 20 années. Cependant, les événements de décembre 2006 ont révélé un certain malaise au sein des forces armées et une maîtrise insuffisante de la situation par les autorités. L'année 2007 n'a pas connu toutefois des problèmes majeurs, toutefois, une série d'émeutes et actes de</i></p>

	<p><i>vandalisme dans les grandes villes révèle une situation de mécontentement publique (port du casque, cherté de la vie etc.), avec le fossé grandissant entre les couches pauvres de la population et les élites économiques et politiques du pays.</i></p> <p><i>L'insécurité routière et le banditisme peuvent dans le futur avoir des répercussions importantes sur les efforts de développement, au moins dans l'Est du pays ainsi que sur les activités économiques d'une échelle importante, notamment celles liées au coton, à la production alimentaire et au tourisme.</i></p>
--	---

B. Menaces extérieures et sécurité mondiale

<p>Le pays respecte-t-il les accords internationaux/régionaux concernant les mines terrestres antipersonnel, les débris de guerre explosifs ainsi que le trafic illégal et la diffusion des armes légères et de petit calibre ?</p>	<p>Oui.</p> <p>Les conventions sont signées et respectées par les autorités. On peut toutefois suspecter de par le passé des trafics d'armes légères aux frontières du pays et en particulier avec la Côte d'Ivoire. Cette situation s'estompe depuis le début de la normalisation de la situation avec l'Accord politique de Ouagadougou entre l'ex rébellion et le pouvoir en place.</p> <p>Un rapport d'un groupe d'experts des Nations Unies chargé d'étudier les violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'UNITA, publié le 15 mars 2000, conclut "qu'il est très vraisemblable que des armements légalement vendus et transportés au Burkina Faso aient été détournés par les autorités burkinabè vers l'UNITA, en violation des sanctions imposées par le Conseil de sécurité."</p>
<p>Le pays respecte-t-il le droit international et ses obligations régionales dans la gestion des conflits extérieurs ? Le pays est-il affecté par un conflit extérieur/impliqué dans un tel conflit ?</p>	<p>Oui. Le Burkina Faso est un pôle de stabilité dans une région troublée. Il a toutefois été fréquemment accusé d'ingérences ces 15 dernières années (Liberia, Sierra Leone, Mauritanie, Côte d'Ivoire).</p> <p>Le pays demeure affecté par la situation en Côte d'Ivoire où vit une importante communauté burkinabè. Le Burkina Faso maintient depuis de longue date de bonnes relations avec le gouvernement libyen et, dans le passé, a été proche du régime de C. Taylor au Libéria.</p> <p>Le BF participe, dans le cadre des activités de la CEDEAO, aux initiatives de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique de l'ouest ainsi qu'aux initiatives de l'Union Africaine.</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>Le pays contribue-t-il de manière positive au maintien de la paix dans le monde, le continent, la région (envoi de soldats pour renforcer les forces de maintien de la paix des Nations unies) ?</p>	<p>Oui. Des troupes ont été envoyées au Burundi, en Haïti (50 policiers) et en République Démocratique du Congo (dans le cadre de la MONUC). Un important envoi de troupes se prépare pour le deuxième semestre 2008 à destination du Darfour.</p>
<p>Le pays participe-t-il activement à des médiations de paix ?</p>	<p>Oui. Le BF s'est engagé dans plusieurs négociations pour le retour de la paix, en particulier dans les crises en Côte d'Ivoire, au Darfour et dans la crise togolaise. Ces médiations du BF ont connu un relatif succès au cours de 2007, notamment dans les crises au Togo (avec la signature d'un accord politique entre le pouvoir et l'opposition et la tenue des élections législatives) et en Côte d'Ivoire (avec la signature d'un accord politique, la formation d'un gouvernement d'union nationale dirigé par le leader de l'ex rébellion, le début de désarmement et la préparation des élections présidentielles). Le Burkina Faso s'est également engagé à renforcer sa contribution aux opérations de maintien de la paix. A cet effet, 19 officiers ont été envoyés en République Démocratique du Congo dans le cadre de la MONUC, 1 officier en république centrafricaine pour le compte du Bureau de l'Organisation des Nations Unies en République Centrafricaine (BONUCA), 11 officiers au Soudan dont 6 au compte de la MINUS et 5 au compte de l'UNAMID, 30 sous-officiers, officiers de police judiciaire au sein de diverses opérations de soutien à la paix. En outre, il a été poursuivi les préparatifs pour le déploiement au Darfour du bataillon Laafi composé 800 hommes, de même que la formation d'un escadron de 150 gendarmes dans le cadre du programme ACOTA (African Contingency Operations Training and Assistance). Il y a eu également la formation d'un 3^{ème} bataillon d'infanterie aux opérations de soutien de la paix (OSP) pour assurer la relève au Darfour.</p>
<p>Le pays s'est-il engagé à mettre en œuvre la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations unies et la convention des NU sur le terrorisme ? Le pays dispose-t-il des capacités institutionnelles/de la législation nécessaires pour contribuer à la lutte contre le terrorisme ?</p>	<p>Oui. Au sein de l'UEMOA des textes communautaires ont été adoptés pour bloquer les avoirs des personnes et organisations identifiées comme ayant un lien avec le terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001; ainsi que sur le blanchiment d'argent.</p>
<p>Le pays respecte-t-il et met-il en œuvre les normes et conventions</p>	<p>Oui.</p>

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>internationales contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ?</p>	
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>Grâce à sa stabilité interne et l'adaptation de sa politique étrangère, le Burkina Faso est désormais en mesure de jouer un rôle positif dans les initiatives de paix et de prévention des conflits dans la région. Les événements de décembre 2006 ont cependant montré une fragilisation de la stabilité interne. Le degré de collaboration du BF avec les organisations régionales (UEMOA, CEDEAO, Union Africaine) et les Nations Unies est très bon. En janvier 2008, le Président Compaoré a été reconduit à la tête de la CEDEAO et de l'UEMOA pour une deuxième année consécutive. Depuis le 1^{er} janvier 2008 le Burkina Faso est devenu membre non permanent du Conseil de Sécurité des nations Unies.</i></p>

VII.GOUVERNANCE SOCIALE

<p>Le gouvernement rencontre-t-il un problème particulier pour signer, ratifier ou transposer dans le droit national les huit conventions fondamentales de l'OMT⁵ ? Si oui, pourquoi ? Veuillez indiquer vos commentaires sur la mise en oeuvre des conventions de l'OMT ratifiées, concernant notamment les enfants.</p>	<p>Le BF a ratifié toutes les huit conventions fondamentales de l'ILO. L'extrême pauvreté des populations engendre des situations de trafic d'enfants et de travail forcé. Un phénomène inquiétant qui s'amplifie est le nombre d'enfants parfois très jeunes que l'on retrouve dans la rue en train de mendier.</p>
<p>Le pays dispose-t-il d'un plan de stratégie nationale pour lui permettre de relever les défis du VIH/SIDA, par exemple un comité national de coordination, etc. ?</p>	<p>Oui. Le pays dispose d'un cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (CSLS) pour la période 2006-2010. La mise en œuvre du CSLS est supervisée par le <u>Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST (CNLS-IST)</u> directement rattaché à la Présidence du Faso. Il est appuyé par un Secrétariat permanent. Des structures de coordination des PTF sont en place ainsi que des structures sectorielles au niveau ministériel, comités d'entreprises et au niveau régional et provincial. La mise en œuvre du CSLS connaît des problèmes importants dus à un manque de capacités, à la transversalité du problème et à la multiplicité des acteurs (Ministères, PTF, société civile) à impliquer aux différents niveaux, ce qui ne facilite pas une approche unifiée.</p>
<p>Lorsque des stratégies et des structures nationales existent pour répondre à ces défis, qu'en est-il de la volonté politique et de l'engagement des ressources nationales pour garantir leur efficacité ?</p>	<p>L'engagement politique en matière de lutte contre le VIH/SIDA et les IST est au plus haut niveau (Président du Faso). Les ressources allouées à la lutte contre le SIDA représenteraient 3.3 % des ressources mobilisées sur la période 2001-2005. Le reste étant assuré sur financement extérieur.</p>
<p>Le gouvernement rencontre-t-il des problèmes particuliers pour signer, ratifier ou transposer dans le droit national les déclarations et</p>	<p>Non. La convention CEDAW a été ratifiée en 1987. La transposition dans le droit national</p>

⁵ Conventions sur la liberté d'association et la négociation collective (conventions 97, 98), sur l'élimination du travail forcé et obligatoire (conventions 29, 105), sur l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi (conventions 100, 111), sur l'abolition du travail des enfants (conventions 138, 182).

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>les conventions internationales les plus importantes sur l'égalité entre les hommes et les femmes⁶ ? Si oui, pourquoi ? Veuillez fournir des commentaires sur leur mise en oeuvre.</p>	<p>n'est pas bloquée. Les difficultés résident davantage dans l'application des lois.</p>
<p>Le pays a-t-il mis en place des stratégies et des structures pour répondre aux défis de l'égalité entre les hommes et les femmes, par exemple un plan de stratégie national, un comité de coordination ou tout autre moyen ?</p>	<p>Le statut de la femme bénéficie au BF d'une protection juridique à travers une loi de novembre 1989 portant institution et application d'un <u>Code des Personnes et de la Famille (CPF)</u>, qui, par ses innovations, tourne le dos à la coutume et pratiques rétrogrades, notamment à l'égard des femmes. L'infraction de mutilation génitale féminine a été introduite dans le Code pénal et puni d'un emprisonnement et amendes. Il a été créé un Ministère chargé des questions liées à la promotion de la femme. Les politiques et actions du gouvernement sont néanmoins jusqu'à présent plutôt centrés sur la promotion de la femme, sans adresser les questions plus larges d'égalité entre hommes et femmes.</p> <p>Ainsi, le gouvernement a élaboré des Plans d'action visant la promotion de la femme: a) Plan d'action pour le renforcement du rôle des femmes dans le développement; b) Plan d'action d'accès des femmes aux services agricoles; c) Plan National pour l'éducation des jeunes filles. Des structures d'appui ont été aussi mises en place: a) Fond d'appui aux activités rémunératrices des femmes; b) Comm. Nat. Pour la Promotion de la femme. En 2004 le gouvernement a adopté une Politique Nationale de promotion de la Femme. La politique nationale Genre a été initiée depuis 2007. L'année 2008 a vu l'organisation d'ateliers régionaux pour la validation des drafts 1 des documents de diagnostic et de politique, suivie de la production des drafts 2 et la tenue d'un conseil de cabinet présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre. Le document de politique Nationale Genre a été validé le 29 janvier 2009 et adopté en Conseil des Ministres le 8 juillet 2008. Un dispositif pour son opérationnalisation est en cours d'élaboration.</p>
<p>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</p>	<p><i>Sur le plan social il faut souligner que le BF est toujours classé en 2005 au 175me rang sur 177 dans l'index du Développement Humain (IDH) du PNUD. La gestion des ressources humaines, matérielles et financières dans les secteurs sociaux reste</i></p>

⁶ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), Programme d'action du Caire (1994), Programme d'action de Beijing (1995)

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

peu efficace. Néanmoins, pour l'année 2005, les indicateurs retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire montrent une tendance globalement positive en matière d'amélioration quantitative des services sociaux. Ainsi donc, dans le secteur de l'éducation de base, les effectifs de l'enseignement primaire se sont accrus de 8,5% entre 2004 et 2005 et dans la même période, le taux brut de scolarisation a progressé de 56,8% à 60,2%. En matière de santé de base, des progrès ont été enregistrés, particulièrement concernant la couverture des services préventifs et curatifs (la couverture vaccinale contre la rougeole, la fièvre jaune, BCG et DTCP 3 a progressé de façon substantielle). Selon les tendances actuelles, sans une accélération des efforts de développement, le Burkina Faso ne pourra atteindre les OMD en 2015.

VIII. CONTEXTE INTERNATIONAL ET RÉGIONAL

A. Intégration régionale

Niveau de mise en oeuvre des obligations nationales vis-à-vis de l'agenda d'intégration économique relatif, principalement, à la création d'une zone de libre échange ou une union douanière.	Le BF est membre actif de l'UEMOA. Le BF respecte la franchise de droits de douanes sur les produits originaires agréés et la nomenclature et la catégorisation retenue dans le TEC. Par rapport aux critères de convergence économique de l'UEMOA, le pays respecte en 2005 deux critères sur quatre de premier rang. Les critères de taux d'inflation (5,4% en 2005) et celui relatif au solde budgétaire de base ne sont pas respectés. S'agissant des critères de second rang, seul celui relatif aux investissements financés sur ressources intérieures serait respecté.
Niveau d'application des programmes ou plans d'action régionaux des autres politiques régionales (politiques des transports, facilitation du commerce...) qui font partie de «l'acquis communautaire/régional»	Le BF a adhéré au programme de l'UEMOA en matière de postes de contrôle juxtaposé. Les travaux de construction d'un poste pilote à la frontière entre le BF et le Togo sont en cours de finalisation. Le BF travaille également à la réduction des postes de contrôle actuels, sources de diverses tracasseries sur les corridors routiers. En matière de facilitation du commerce, les directives communautaires de l'UEMOA sont transposées dans le droit national en fonction des priorités.
Niveau d'engagement dans les institutions régionales, notamment respect des obligations financières du pays, et respect des décisions juridiques des organes juridictionnels régionaux.	Le BF perçoit et reverse régulièrement le Prélèvement communautaire de solidarité (PCS), ressource principale de l'UEMOA. Le BF n'a jamais fait l'objet de condamnation par les juridictions régionales.
Cohérence et compatibilité technique et juridique de la position du pays vis-à-vis des différents agendas régionaux auxquels il participe et niveau d'engagement dans le processus de rationalisation des RECs.	Le BF appartient à plusieurs organisations régionales et essaye de son mieux de respecter leurs agendas : UEMOA, CEDEAO, CILSS, CENSAD, LIPTAKO GOURMA. Le BF a abrité en fin mars 2006 la réunion de l'UA sur la rationalisation des RECs.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	Harmonisation des législations fiscales: dans le cadre de la mise en oeuvre de l'union douanière, le BF a engagé des réformes importantes dans le domaine de la fiscalité (TVA, droits d'accises, taxation des produits pétroliers).

B. Participation aux initiatives régionales sur la gouvernance et mécanismes d'évaluation par les pairs (comme le MAEP)

Le pays participe-t-il activement aux initiatives régionales relatives à la gouvernance ?	Oui. Le BF participe au système de surveillance multilatérale de l'UEMOA. Sur les huit critères de convergence, le BF a respecté quatre en 2004. Dans le cadre de
---	---

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	l'application d'une directive de l'UEMOA sur le code de transparence dans la gestion des finances publiques, le BF a élaboré en 2001 un plan d'actions pour le renforcement des dépenses budgétaires sur 2002-2004 (cadre pour la conduite des réformes prioritaires).
Le pays a-t-il adhéré au processus africain d'évaluation par les pairs (AEP) ? Le pays fait-il ou a-t-il fait l'objet d'une évaluation ? Le programme d'action AEP est-il intégré dans le SRP, le CDMT, etc. ?	Oui. Le BF a accédé au MAEP/APR en mai 2003, mais a accusé du retard dans le démarrage effectif du processus. Le décret n. 2005/232/PRES/MAECP a institué le Conseil National du MAEP, qui sera l'outil essentiel pour la conduite du processus du MAEP au Burkina. Le Mémoire d'entente technique entre le MAEP et le Burkina Faso a été signé en juin 2006. La phase d'évaluation technique du pays devrait commencer courant le deuxième semestre 2006. Le questionnaire vient d'être finalisé et devra maintenant être approuvé par le panel, avant le lancement de l'évaluation qui vient de démarrer (février 2008). En ce qui concerne le cas du Burkina Faso, une équipe d'évaluation a mené de large consultations avec toutes les composantes de la société durant quatre semaines à l'issue desquelles un rapport d'évaluation assorti d'un programme d'action national a été transmis au gouvernement pour examen. Lesdits documents ont été transmis à l'attention des Chefs d'Etats et ont reçu l'accueil favorable des pairs, lors du premier forum extraordinaire du MAEP, les 25 et 26 octobre 2008.
<i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i>	

C. Migrations

Le pays a-t-il été invité à approfondir le dialogue avec l'Union européenne sur le programme général des questions liées aux migrations, figurant à l'article 13 de l'accord de Cotonou ? Si oui, a-t-il répondu de manière positive ? Des interlocuteurs ont-ils été identifiés ? Un programme a-t-il été proposé/convenu pour le dialogue ? Existe-t-il un débat ouvert et une coopération satisfaisante sur la mise en œuvre de l'obligation de réadmission ?	Non. Il est possible d'avoir un débat franc sur les questions de migration.
Si des questions de migration concernant le développement ont été	Pour l'instant, le BF n'a pas un problème aigu en matière de migration. Toutefois, le

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

<p>jugées importantes (par ex. fuite des cerveaux / retour de ressortissants nationaux qualifiés, envois de fonds, relations avec la diaspora), le pays montre-t-il une volonté de les aborder dans le dialogue de programmation ? Le pays mène-t-il une approche volontariste dans ce domaine politique ? Quelles mesures ont-elles été prises dans ce cadre ?</p>	<p>nombre croissant des jeunes sans emploi pourrait constituer à terme une préoccupation pour les questions d'émigration. Au stade actuel, compte tenu de la nécessité de concentrer l'aide, des appuis spécifiques en matière de migration ne sont pas prévus. Le gouvernement a néanmoins organisé un symposium sur les questions de gestion de migration interne et externe les 13 et 14 juillet 2006 en présence de 200 participants notamment de la diaspora burkinabè en vue de débattre sur la nature de la politique migratoire en vue de réduire la pauvreté au Burkina Faso.</p>
<p>Si des questions de migration concernant les réfugiés ont été jugées importantes, le pays (qu'il soit d'accueil ou d'origine) manifeste-t-il sa volonté d'aborder la situation des réfugiés dans le cadre du dialogue de programmation ? Le cas échéant, le pays participe-t-il à des initiatives visant à renforcer les capacités de protection nationales ou régionales ? Le pays mène-t-il une approche volontariste dans ce domaine politique ? Quelles mesures ont-elles été prises dans ce cadre ?</p>	<p>Le BF n'a pas un problème préoccupant en ce qui concerne les réfugiés.</p>
<p>Si l'immigration illégale, le trafic et la traite des êtres humains sont considérés comme un problème important, le pays montre-t-il sa volonté d'aborder ces questions dans cadre du dialogue de programmation ? Le pays mène-t-il une approche volontariste dans ce domaine politique ? Quelles mesures ont-elles été prises dans ce cadre ?</p>	<p>Il y a quelques cas de trafic d'enfants au BF, en général, recrutés avec l'accord de leurs parents pour aller travailler dans des plantations en Côte d'Ivoire, mais aussi dans d'autres pays de la région. Le gouvernement s'est attaqué au problème et en mai 2003 l'Assemblée Nationale a approuvé une loi (038-2003/AN) portant définition et répression du trafic d'enfants. Cependant, l'ampleur de ce phénomène n'a pas atteint un niveau où, il faut en faire une préoccupation dans le cadre de la programmation.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>Le BF est un pays très actif dans le processus d'intégration régionale et le gouvernement est ouvert au dialogue sur les questions liées à la migration. Le BF participe au dialogue euro-africain sur les migrations et, dans le cadre du suivi de la conférence de Rabat, conjointement avec la France organisera en mai 2008 une réunion sur la coopération dans le domaine de la lutte contre la migration illégale, qui servira de préparation à la conférence euro-africaine de Paris d'octobre 2008.</i></p>

IX. QUALITE DU PARTENARIAT

A. Dialogue politique

<p>Existe-t-il des termes de référence, des programmes communs et un calendrier établi pour l'article 8 ?</p>	<p>Les Chefs de Mission de l'UE rencontrent sur une base mensuelle le Ministre des Affaires Etrangères ou d'autres personnalités politiques. A ces occasions, les discussions portent sur des questions de stabilité interne (par exemple élections, sécurité) et des questions externes d'actualité (par exemple des crises dans la sous région, l'intégration régionale, la réforme des Nations Unies). Entre 3-4 fois par an, le Ministre des Affaires Etrangères organise des rencontres plus larges avec les chefs de mission des principaux bailleurs de fonds, sur des questions d'actualité.</p>
<p>Qualifieriez-vous le dialogue d'ouvert et de constructif ? Si non, quelles sont les principales difficultés ? Le dialogue politique a-t-il abouti à des résultats concrets ?</p>	<p>Oui. Il est difficile d'apprécier l'impact précis du dialogue politique sus mentionné, qui est un élément parmi d'autres pour la prise de décision du Gouvernement, mais il contribue certainement à nuancer certaines de ses prises de position.</p>
<p>Dans le cadre de l'article 8, le dialogue portant sur des éléments essentiels est-il systématique et formalisé ? A-t-il été convenu d'objectifs ou de critères de référence spécifiques ?</p>	<p>Le dialogue sur les éléments essentiels est régulier, mais pas formalisé. Un encadrement rigide de ce dialogue pourrait d'ailleurs avoir des effets contre-productifs. Il pourra tenir compte du présent profil de gouvernance et des engagements du Gouvernement en matière de gouvernance.</p>

B. Dialogue de programmation

<p>Le gouvernement invite-t-il le parlement, les acteurs non étatiques et les autorités locales à participer au dialogue de programmation ?</p>	<p>Le Gouvernement (Ministre des Finances et du Budget) s'est montré ouvert à une consultation du Parlement, mais a fait ressortir quelques problèmes d'ordre pratique du fait que la prochaine session du Parlement aura seulement lieu en septembre et qu'elle sera la dernière avant les élections législatives en 2007. Depuis février 2005, un dialogue régulier et spécifique à la coopération UE-Burkina Faso s'est installé entre le Gouvernement, la Délégation de la CE et une centaine d'organisations de la société civile. La dernière rencontre a eu lieu en mai 2006 et avait à son ordre du jour la revue en fin de parcours du 9^{ème} FED et la programmation au titre du 10^{ème} FED. Dans le cadre des revues CSLP le gouvernement a lancé cette année les CSLP</p>
---	--

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>régionaux. Avec une décentralisation intégrale du territoire et une déconcentration des services de l'administration qui suit avec lenteur, les stratégies de lutte contre la pauvreté faites au niveau régional devraient apporter un dialogue plus concret avec les acteurs non étatiques et les collectivités territoriales. Au niveau des 13 régions du Burkina, les conseils régionaux vients d'être élus parmi les conseillers municipaux élus lors des élections d'avril 2006.</p>
<p>L'exercice de programmation a-t-il effectivement constitué un processus commun et ouvert ? Le gouvernement a-t-il activement encouragé la coordination et l'harmonisation avec les autres donateurs?</p>	<p>Oui. Les différentes actions pour la programmation ont été effectuées de façon conjointe entre les services de l'Ordonnateur National et la Délégation de la CE. Il y a une réelle appropriation des revues et de l'exercice de programmation par l'Ordonnateur National. Les grandes orientations de la programmation ont été discutées en mai 2006 en Conseil des Ministres et pendant la rencontre avec les acteurs non étatiques.</p> <p>Le Gouvernement a exprimé le souhait d'avancer sur la programmation conjointe et des revues conjointes pour l'ensemble de l'aide européenne. Les Etats membres de l'UE ont décidé de se limiter à faire ensemble le diagnostic du pays, une matrice des interventions et la complémentarité dans les choix des domaines de concentration.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>Le dialogue sur la programmation est d'un bon niveau et le Burkina Faso fait preuve d'ouverture sur les analyses et les choix stratégiques, en utilisant le CSLP comme cadre fédérateur.</i></p>

C. Acteurs non étatiques

<p>Approches participatives en faveur du développement: le gouvernement invite-t-il les acteurs non étatiques et les autorités locales à participer au processus SRP (préparation, suivi) ? <i>Note: il convient de fournir à l'annexe 5 du DSP une évaluation de la qualité des approches participatives.</i></p>	<p>En termes d'appropriation du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du CSLP par les ANE, l'on observe des avancées même si elles sont encore lentes. L'intérêt renouvelé des acteurs autres que l'administration publique à savoir les partenaires techniques et financiers (PTF), le secteur privé et les organisations de la société civile, à prendre part activement aux travaux des commissions thématiques, contribuera à terme à faire d'elles le lieu privilégié de dialogue de politique sectorielle ou transversale. Cependant, les organisations de la société civile (OSC) semblent encore souffrir d'un problème de coordination et d'efficacité d'intervention. Le Gouvernement se propose de rendre effectif les contrats d'objectif Etat/Secteur privé et société civile en 2006.</p>
--	--

PROFIL DE GOUVERNANCE – BURKINA FASO

	<p>Concernant les rapports de suivi du CSLP des organisations de la société civile, le Gouvernement observe que ces organisations ont de réels problèmes de capacités à réaliser un tel résultat.</p> <p>L'année 2008 a été consacrée à la mise en place/au renforcement des cadres de concertation avec les acteurs non étatiques. En fin d'année, les réflexions ont abouti à la définition d'un projet de dispositif institutionnel de suivi-évaluation du CSLP qui met l'accent sur l'organisation du dialogue dans le CSLP autour des sectoriels concernés. Les Acteurs Non Etatiques jouent un rôle important pour le développement et contribuent largement à l'atteinte des objectifs de développement du CSLP.</p>
<p><i>Autres informations utiles, appréciation générale et résumé des principaux problèmes identifiés dans ce domaine</i></p>	<p><i>L'ouverture existe pour impliquer des acteurs non étatiques dans le processus consultatif, mais le choix des organisations à associer aux travaux reste difficile vu leur grand nombre.</i></p>

BURKINA FASO

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2008

-=-=-=-

ANNEXE 3 A 5

ANNEXE 3: Rapport annuel sur les appuis budgétaires et sectoriels

SITUATION DES APPUIS BUDGETAIRES AU 31/12/2008 EN EUROS

N°	CODE DAC	DATE FIN D'EXECUTION	INTITULES	DATE SIGNATURE	MONTANT DECISION	MONTANT TOTAL DECAISSE	DECAISSEMENTS 2008	SOLDE REVERSE	OBSERVATIONS
8 ACP BK 018	FED/BF/10794	1/10/2005	PAS 1999/2000	13/08/1999	39.200.000	36.808.397	0	2.391.603	Clôturé le 01/10/2005 et archivé le 27/06/2006
8 ACP BK 030	FED/BF/11454	23/03/2005	ABRP 2001	16/10/2000	20.400.000	16.938.323	0	3.461.677	Clôturé le 15/10/2004 et archivé le 27/06/2006
8 ACP BK 040	FED/BF/12148	31/12/2006	ABRP 2002 - 2004	26/04/2002	125.000.000	106.207.052,00	685.861,00	18.792.948	A clôturer courant 1er semestre 2009
9 ACP BK 006	FED/BF/13121	31/12/2010	ABRP 2005-2008 - ABG et ABS éducation - Appuis institutionnels	14/09/2005	187.000.000	173.077.050	52.494.180,12	13.922.950	En cours jusqu'au 31/12/2012
9 ACP BK 12	FED/BF/13798	31/12/2009	Paffic projet d'appui budgétaire filière coton	6/11/2007	10.000.000	8.000.000	8.000.000	2.000.000	En cours jusqu'au 31/12/2009

Matrice des bailleurs de fonds du Burkina Faso: Décaissement du 01/01/2002 au 31/12/2008 en milliers d'Euros

Bailleurs	Secteurs										
	Finances et Gestion de l'Economie	Jeunesse et emploi	Santé	Education et formation	Commerce et Industrie	Energie et mines	Developpement rural et hydraulique	Environnement	Transports et communications	AUTRES	TOTAL
FMI	63 808,5										63 808,5
Banque Mondiale	413 593,6		57 625,4	78 603,5	12 192,9	21 984,3	169 372,4	12 170,8	41 764,5		807 307,3
PNUD	4 612,4	388,5	7 984,8			46,1	5 243,9	2 878,3	627,1	72,7	21 853,9
UNFPA	326,4		24 416,7								24 743,2
UNICEF	956,2	5 411,6	10 871,1	3 430,0			2 843,7	1 245,3	1 870,7		26 628,6
FAD	146 446,7	3 038,9	18 729,2	18 219,6	114,4	1 573,3	65 082,5	8 279,9	42 949,9		304 434,4
BID		2 304,1	2 293,5	7 117,1	23,9	158,8	21 921,6	4 605,3	30 686,1		69 110,4
OPEP			4 784,5	2 678,2			7 274,2	1 955,8	14 089,5		30 782,3
FKDEA							6 052,5	958,0	35 738,9		42 749,3
BOAD					1 404,1		8 077,5	3 971,1	20 296,0		33 748,7
Belgique	21 305,7		1 357,8	5 789,3			24 060,8	507,4			53 021,0
Canada	6 632,1	1 045,8	3 202,1	21 622,4	911,8	1 248,0	15 815,2	23,9	2 025,0		52 526,4
Danemark	29 502,4	5 127,7	3 120,5	2 809,9		29 838,2	28 737,1	14 720,7			113 856,4
France	60 525,8	14 936,5	7 689,9	55 825,0	798,3	18 421,9	35 866,8	28 293,1	10 568,5	23,9	232 949,6
Allemagne	10 952,8	10 409,8	10 973,1	1 739,4	650,2	7,1	28 399,8	21 733,3	13 341,9		98 207,4
Pays Bas	133 597,7	5 631,6	38 659,7	31 318,2			60 696,3	526,9	58,5	1 704,8	272 193,7
Taiwan	6 243,8	11 375,8	6 904,7	1 857,4	1 831,7	8 450,4	22 031,1	3 991,5	2 217,5	1 110,0	66 013,9
Italie			4 027,4				2 038,6	1 447,8		49,6	7 563,5
Suède	43 117,9	3 550,6	5 308,1	4 137,0			3 302,3	923,4			60 339,3
Suisse	42 182,4	8 311,2	2 049,9	11 311,2	3 609,2		5 199,6	27,5	817,8	1 837,0	75 345,7
Autriche										23 153,0	23 153,0
Luxembourg										2 263,5	2 263,5
Autres	224,4	43,5	35 244,6	10 822,3	7 807,8	1 819,1	48 745,7	7 319,6	29 457,7	30 234,3	171 719,0
CE	394 918,8	9 246,5	11 872,0	8 786,2	5 300,6	6 707,5	62 101,7	38 455,8	225 721,9	5 516,7	768 627,7
BEI						ND		ND	ND		ND
TOTAL	1 378 947,7	80 821,9	257 114,9	266 066,6	34 645,0	90 254,7	622 863,3	154 035,4	472 231,7	65 965,4	3 422 946,5
%CE	28,64%	11,44%	4,62%	3,30%	15,30%	7,43%	9,97%	24,97%	47,80%	8,36%	22,46%

Source: DG-Coop/MEF

Matrice des bailleurs de fonds du Burkina Faso: Prévisions de décaissement loi de finances 2009 en milliers d'Euros,

Bailleurs	Secteurs									
	Finances et Gestion de l'Economie	Jeunesse et emploi	Santé	Education et formation	Commerce et Industrie	Energie et mines	Developpement rural et hydraulique	Environnement	Transports et communications	TOTAL
FMI										0,0
Banque Mondiale	62 215,5		7 594,3	3 255,1			28 669,5	418,1	40 606,3	119 772,5
Système des nations unies	1 419,1	114,3	2 910,3	3 987,8		22 922,6	11 606,7			42 960,9
BAD	23 460,0		2 498,4	2 085,7			38 430,1	152,4	24 210,3	90 837,0
BID			88,6	1 708,4			12 603,7		11 517,5	25 918,2
OPEP							4 065,8			4 065,8
BOAD							4 164,9		9 552,5	13 717,4
Belgique			2 218,7							2 218,7
CANADA				4 802,1			1 448,3			6 250,4
Danemark	7 325,3		1 670,8	1 609,9		2 216,1	9 825,2			22 647,2
France	6 500,4	1 642,6					623,7			8 766,8
Allemagne	10 061,6		2 167,7				3 450,0			15 679,3
Pays Bas	5 647,6			9 985,0						15 632,5
Autriche					818,7		44,0			862,6
FKDEA							2 937,3		5 488,2	8 425,4
Taiwan		352,0	1 575,8	8 460,9						10 388,7
Suède	7 587,4			2 591,6			203,4	601,4		10 983,8
Suisse	6 564,5						256,1			6 820,6
Autres	256,1			5 294,3			7 672,8	1 855,9	18 063,7	54 019,9
CE	74 765,6	533,2					472,4		1 789,1	77 560,4
BEI						ND	ND			ND
TOTAL	205 803,1	2 642,2	20 724,5	43 780,9	818,7	25 138,7	126 473,8	3 027,8	111 227,6	537 528,1
%CE	36,33%		0,00%		0,00%		0,37%	0,00%	1,61%	14,43%

Source: DG-Coop/MEF

annexe 4B – 1 (JAR 2008)

**Annexe C du rapport sur la gestion de l'aide extérieure :
Questions sur les objectifs en matière d'efficacité de l'aide de l'UE.**

BURKINA FASO

Chaque année, la Commission doit rendre compte de son niveau de performance par rapport aux quatre objectifs fixés par l'UE en matière d'efficacité de l'aide. Les données nécessaires à cet effet seront collectées par l'intermédiaire du système de notification du rapport sur la gestion de l'aide extérieure. Par conséquent, vous êtes invité à répondre avec précision aux questions ci-dessous afin que les données provenant de l'EAMR de janvier 2008 puissent être mises à jour. Ces informations vous seront également précieuses lors de vos échanges avec vos homologues, avec les ONG et avec d'autres donateurs, notamment les États membres.

Les bureaux régionaux devront compléter l'annexe C séparément pour chaque pays de leur région.

Veillez noter que les objectifs 2, "coopération/assistance technique coordonnées", et 3, "Unités parallèles d'implantation de projets", du questionnaire précédents ont été remplacées par le document "cartographie des opérations de coopération technique significatives et plan d'action 2009 sur les unités d'implantation de projet (PIUs) et la coopération technique PIUs (TC/PIUs)" (voir tableau Excel attaché). En revanche, les questions sur l'objectif 1 de l'UE "utilisation des systèmes nationaux" et 4 "missions coordonnées" sont restées identiques à celles présentes lors de l'EAMR de Janvier 2008.

1. Objectif UE No 1

Objectif n° 1 de l'UE : Acheminer 50 % de l'aide intergouvernementale par l'intermédiaire de systèmes nationaux, notamment en augmentant le pourcentage de notre aide fournie par un appui budgétaire ou par des accords d'échanges.

2. Introduction

La finalité ici est de collecter les renseignements nécessaires à mesurer cet objectif. Les informations dont nous avons besoin concernent à la fois le montant total de l'APD (Aide Public au Développement) mais aussi l'extension par lequel les systèmes nationaux sont utilisés. A cette fin, les systèmes nationaux sont définis comme englobant 4 principaux domaines : (i) les procédures nationales d'exécution du budget; (ii) les procédures nationales des reportings financiers; (iii) les procédures nationales d'audit et (iv) les systèmes nationaux de passation de marchés. Les informations requises peuvent être calculées en considérant chacun de ces 4 domaines comme représentant 25% du poids total et en divisant ce nombre par le montant total des APD (d'où la division par quatre, voir le point 4 ci-dessous). Dans tous les cas, l'information nécessaire peut être collectée en utilisant les mêmes définitions que celles dans le "Definitions and Guidance" OCDE/CAD (voir la page attachée qui contient les définitions essentielles pour ces indicateurs)

3. Questions et définitions

Question	Definition – Ref OCDE	Response EUR
Quel montant de l'APD (Aide Public au Développement) avez-vous consacré, à l'échelle nationale, au secteur public durant l'exercice 2008 (en euros)?	Qd2	94,373,032
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public, a été destiné aux procédures d'exécution budgétaires nationales (en euros)?	Qd5	58,678,571
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures d'établissement de rapports financiers nationales (en euros)?	Qd6	58,678,571
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures nationales d'audit (en euros)?	Qd7	58,678,571
Durant l'exercice 2008, quel montant de l'APD consacré au secteur public a été destiné aux procédures nationales de passation de marchés (en euros)?	Qd9	58,678,571

4. Définition des indicateurs

$[(Qd5 + Qd6 + Qd7 + Qd9) \div 4] \div [Qd2]$ (veuillez calculer le montant et l'indiquer dans la case Réponse %)	Response % 62,17%
---	----------------------

5. information supplémentaire

Existe-t-il des initiatives importantes visant à encourager l'utilisation de systèmes nationaux dans votre pays? Si oui, décrivez-les brièvement. Si non, veuillez indiquer les principales contraintes rencontrées (utiliser une page supplémentaire si nécessaire)

Le Gouvernement a adopté en septembre 2007 un Plan d'actions national sur l'efficacité de l'aide couvrant la période 2007-2010 élaboré en collaboration avec tous les partenaires qui ont souscrit à la Déclaration de Paris et localement représentés. Ce plan propose que les donateurs fassent évoluer le recours aux systèmes nationaux de gestion des finances publiques (de 45% en 2005 à 63% en 2010) et aux systèmes nationaux des marchés publics (de 60% en 2005 à 90% en 2010). Le plan comporte des

actions à entreprendre pour rendre plus fiables les systèmes nationaux, et qui sont en général contenues dans la stratégie de renforcement des finances publiques adoptée par le Gouvernement en février 2007. Différents bailleurs de fonds dont la CE se sont engagés dans un processus de passage progressif de l'aide projet vers davantage d'appuis budgétaires généraux ou sectoriels. Les bailleurs de fonds ont souscrit à une lettre d'intention pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action dans laquelle, ils "s'engagent à utiliser autant que possible les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics. Lorsque cela est possible, la part de l'aide délivrée sous forme budgétaire sera accrue".

Définitions venant de "Definitions and Guidance" OECD/CAD

www.oecd.org/dataoecd/13/29/36306366.doc

Entrent dans l'aide publique au développement (APD) toutes les opérations satisfaisant la définition fournie au paragraphe 35 des Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD (voir www.oecd.org/dac/hlfsurvey/glossary), à savoir celles qui répondent aux critères suivants :

APD	<ul style="list-style-type: none">▪ Avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires ; et▪ Être assorties de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 %.
VERSEMENTS	Un versement est la mise de ressources à la disposition d'un pays ou d'un organisme bénéficiaire (voir les Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD, para. 15-18). Les apports en nature ne doivent être pris en compte que si la valeur des ressources correspondantes a été monétisée dans un accord ou dans un document transmis au gouvernement. Afin d'éviter que ces sommes soient comptées deux fois, lorsque les apports d'un donneur transitent par un autre donneur leur montant sera notifié par le donneur qui effectue le versement final aux autorités nationales.
SECTEUR PUBLIC	Administration (ministères, services, organismes ou municipalités) habilités à recevoir des fonds ou entreprendre des dépenses pour le compte de l'administration centrale
VERSEMENTS AU SECTEUR PUBLIC	Ce sont les versements d'APD opérés dans le cadre d'un accord avec les secteurs publics (voir définition plus haut), y compris pour des travaux et des opérations sur biens ou services délégués ou sous-traités par ces entités à d'autres entités (ex : ONG, entreprises privées).
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES D'EXÉCUTION DU BUDGET (Qd5)	Les donateurs utilisent les procédures nationales d'exécution du budget lorsque les fonds fournis sont gérés conformément aux procédures de budgétisation consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Cela implique que les programmes financés par les donateurs sont soumis aux procédures normales d'autorisation, d'approbation et de déblocage des fonds en vigueur au niveau national.
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES DE REPORTING FINANCIER (Qd6)	La législation intègre normalement des dispositions concernant les types de rapports financiers à établir et la périodicité de ces rapports. Par utilisation des procédures nationales de reporting financier, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière de reporting financier.
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES D'AUDIT (Qd7)	Les donateurs s'en remettent aux opinions émanant des instances suprêmes de vérification des comptes au niveau du pays, concernant les rapports et états financiers normalement établis par les pouvoirs publics en vertu de la législation nationale. Par utilisation des procédures nationales d'audit, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière d'audit.
UTILISATION DES PROCÉDURES NATIONALES DE PASSATION DES MARCHÉS	Les donateurs utilisent les procédures nationales de passation des marchés lorsque les fonds fournis pour la mise en œuvre de projets et programmes sont gérés conformément aux procédures de passation des marchés consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Par utilisation des procédures nationales de passation des marchés, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires ou spéciales pour l'acquisition d'ouvrages, de biens et de services. (Si des défaillances ont été relevées dans le système national de passation des marchés, les donateurs peuvent s'appliquer, en collaboration avec le pays partenaire, à améliorer l'efficacité, la rationalité économique et la transparence des procédures nationales.)

1. UE Objectif No 4

Réduire le nombre de missions non-coordonnées de 50%

2. Introduction

L'objectif ici est de collecter les données sur le nombre de missions non-coordonnées dans votre pays. Les informations requises sont (a) le nombre total de missions CE dans votre pays et (b) combien d'entre elles ont été coordonnées.

Les objectifs de la déclaration de Paris soulignent que les indicateurs liés aux progrès des missions coordonnées sont " lors de la planification de leurs missions sur le terrain¹, il est important que les donateurs s'appliquent à : **réduire le nombre de ces missions; coordonner le calendrier des missions** avec celui des autorités du pays partenaire et, si nécessaire, des autres donateurs; **multiplier les missions conjointes; respecter des "périodes de trêve" au cours desquelles n'a lieu aucune mission².**

Les missions coordonnées sont les missions associant deux donateurs ou plus, ou effectuées par un donneur pour le compte d'un autre. En pratique les 3 questions suivantes aident à clarifier ce qui est entendu par missions :

1. Est ce que la mission implique un voyage à l'international dans un pays bénéficiaire? ie cela concerne uniquement les missions effectuées par le service central (HQ), pas les missions effectuées par la délégation à l'intérieur du pays.
2. Est-ce que la mission implique une rencontre avec des membres officiels du gouvernement, y compris des collectivités locales?
3. Est-ce que la mission associe 2 ou plusieurs donateurs conjoints? Ou est-elle organisée par un service central pour le compte d'un autre donneur?

Les définitions et les orientations de l'OCDE (www.oecd.org/dataoecd/13/29/36306366.doc) spécifient que les missions engagées par des consultants et contractées par AIDCO (ou d'autres DGs) doivent être présentées dans ce questionnaire si elles répondent aux 3 questions ci-dessous.

3. Questions and definitions

OCDE ref: Q ^d 15	Combien de missions sur le terrain ont été effectuées par les services centraux pendant l'exercice 2008 ³ ?	19
Q ^d 16	Combien ont donné lieu à une coordination ?	2
Veuillez fournir dans le tableau ci-dessous, la ventilation des missions que la Commission et ses services ont effectuées durant l'exercice 2008 :		
Missions par:	Coordonnée	Non-coordonnée
Membres de la Commission		2
AIDCO	1	3
DEV	1	1
RELEX		
TRADE		2
ECHO		3
FISH		
AUTRES DGs		1
COURS DES COMPTES EUROPEENNE		
Consultants contractés par la Commission		7
Total	2	19

¹ Le terme "terrain" fait référence aux pays en général et également aux seules missions dans les capitales

² L'objectif mis en place pour l'indicateur 10 a) est d'avoir 40% des missions sur le terrain effectuées conjointement

³ La question ici s'applique aux missions depuis le siège

4. Definition de l'indicateur		
Q ^d 16 / Q ^d 15	2007	2008
Veillez calculer et introduire le résultat de l'indicateur pour 2007 et 2008.	20%	10%

5. Informations supplémentaires			
Les délégations sont invitées à lister les dates des principales missions du service central (HQ) planifiées entre mars 2009 et aout 2009. Indiquer si elles sont, ou pas, coordonnées avec d'autres donneurs.			
DG Siège	Date prévue	But/Secteur	Coordonnée (Oui/Non)
Cour des Comptes	janv-fevr 09	Integration region	Non
DEV	Mars	Fespaco	Non
AIDCO	Mai	Décentralisation	A déterminer
AIDCO	Mars	Transport/surcharge	Oui
AIDCO	Avril	Evaluation coop avec BF	Non
Veillez indiquer les principales priorités requises par les missions du service central (HQ) : celles demandées entre septembre 2009 et février 2010, mais pas encore acceptées par les services centraux et que les délégations estiment comme servant mieux les accords de coordination à un niveau local et produisant une valeur ajoutée plus importante pour le dialogue politique.			
DG Siège	Date prévue	But/Secteur	Coordonnée (Oui/Non)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Les délégations devront rapporter brièvement s'il y a dans leurs pays des initiatives significatives pour réduire le nombre de missions non-coordonnées? Si c'est le cas, veuillez en faire une courte description. Dans le cas contraire mettre en évidence les principales contraintes rencontrées.			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de période sans mission (aout) - Le Gouvernement encourage les bailleurs à programmer leurs missions autour des revues/sessions du CSLP ou du CGAB - calendrier des missions partagé au niveau des partenaires qui fournissent de l'appui budgétaire et sous peu également au niveau de la coordination européenne 			

Enfin les délégations devront évaluer la probabilité d'atteindre les deux objectifs concernant les missions d'ici 2010, c.à.d. l'objectif OCDE de 40% et l'objectif de réduire de moitié le nombre de missions non-coordonnées provenant de l'UE.

- Probabilité d'atteindre l'objectif OCDE de 40% des missions sur le terrain effectuées de manière coordonnées: Oui (?)

- Objectif UE - réduire de moitié le nombre de missions non-coordonnées : Non

Les délégations devront décrire brièvement les prochaines étapes qui devraient être préparées par le siège afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs au niveau des pays bénéficiaires concernées :

Il faudra mieux définir les missions qui devraient être incluses dans cet exercice: les missions opérationnelles initiés/contractées par la siège (également celles initiés/contractées par la délégation?) peuvent en principe être coordonnées, mais pas vraiment les missions de monitoring et de contrôle.

Cartographie des opérations "significatives" de coopération technique et des unités d'exécution de projets (UEP) et plan d'actions 2009

Objectifs:

Cet exercice de cartographie fait partie de la mise en place de la "stratégie-cadre", qui vise la réforme de la coopération technique et des unités d'exécution de projets pour l'Aide Extérieure de la CE. Cet exercice ne fait pas partie du suivi OCDE DAC. Il a un double objectif. D'un côté, il va fournir à la Délégation/Unité un document de travail à utiliser lors de discussions sur la coopération technique avec les Gouvernements Partenaires et les autres bailleurs de fond. D'autre part, il va aider AIDCO à obtenir une vue d'ensemble claire sur les opérations "significatives" de coopération technique, à identifier les pays qui ont besoin de support, et à promouvoir de bonnes pratiques et des exemples dont on pourra s'inspirer ailleurs. Il est à noter qu'un exercice de cartographie des unités parallèles d'exécution de projets a déjà été entrepris dans le cadre de l'EAMR de juillet 2008. La présente annexe est plus large et prend en compte l'EAMR précédent.

Champ d'application:

L'exercice de cartographie couvre toutes les opérations de coopération technique et les Unités d'Exécution de Projets dans des pays tiers "significatives" (voir définition ci-dessous) comprenant:

- les programmes de coopération au développement bilatéral par pays/régional (mise en oeuvre des PIN/PIR, opérations centralisées gérées au siège)
- les lignes budgétaires thématiques (gérées à la fois au niveau du pays et au siège)

Toutes les opérations de coopération technique/ Unités d'Exécution de Projets "significatives" doivent être considérées comme faisant partie de cet exercice. Il est à noter que les opérations de coopération technique/Unités d'Exécution de Projets pour des programmes ou des projets mis en oeuvre par des organisations internationales et des ONGs doivent aussi être inclus dans la table de cartographie et dans le plan d'action.

Definitions:

Opérations "significatives" de coopération technique / Unités d'exécution de projets (UEP)

Comme Opération de CT, on considère les composantes Coopération Technique d'un projet/programme. L'opération de CT peut être mise en oeuvre à travers un ou plusieurs contrats (contrats de services, de subventions ou de contributions). En complétant les tableaux, afin de simplifier l'exercice (et à moins que cette simplification semble clairement inadéquate), il faut considérer la composante CT d'un projet/programme comme l'ensemble de tous les contrats CT relatifs à ce projet/ce programme (par exemple: un projet où 3 contrats séparés sont établis pour 3 composantes séparés, tels que (A) assistance technique, (B) formation et (C) études, devraient être considérés comme une

Les deux critères suivants doivent être remplis pour inclure l'opération dans la cartographie:

- Premier critère:

- toutes les opérations de CT reprises sous la catégorie 1 (développement de capacités) et toutes les unités d'appui à l'Ordonnateur National (pour les pays du FED). En ce qui concerne les autres catégories de CT (catégories 2/3/4-voir ci-dessous), les opérations au-dessus de 1 M€ doivent être indiquées

- Deuxième critère:

- Les opérations de CT/UEPs dont les contrats de mise en oeuvre se terminent le 31/12/2009 ou après (ceci vaut pour des contrats en cours au 31/12/2008, et pour des opérations de CT débutant en 2009, et **exclut** des opérations CT débutant en 2010 et après)

Mini-Glossaire

UEP - unité d'exécution de projets: Pour l'acheminement de leur aide au développement, certains donateurs mettent en place des unités d'exécution des projets (aussi appelées unités de gestion des projets, conseillers pour la gestion des projets, bureaux de gestion des projets, bureaux de coordination des projets, etc.). Les UEPs peuvent être plus ou moins intégrées dans les structures institutionnelles et administratives locales.

Dispositions d'exécution: se réfère à comment un projet est organisé et géré. Les considérations peuvent inclure les aspects suivants: (i) Gouvernance et redevabilité du programme ; (ii) organisation de la gestion (qui doit gérer le programme au quotidien); (iii) Autonomie logistique du programme (moyens tels que véhicules, photocopieuses, etc, ... partagés ou possédés); (iv) Relations entre les experts CT, les partenaires et la CE (envers qui les experts sont redevables) ; (v) Rôles de la CE et des autres donateurs par rapport au programme

ON: Ordonnateur National (applicable aux pays bénéficiant du FED)

CT: Coopération Technique: La coopération technique est la réserve de savoir-faire sous forme de personnel à court ou long terme, de formation et d'activités de recherche, d'arrangements doubles, de jumelage, de revue par les paires et des coûts associés

Les objectifs et les 4 objectifs de la CT

Quatre objectifs possibles pour l'opération de CT sont définis. Bien que ces 4 objectifs ne soient pas exhaustifs et qu'ils puissent s'imbriquer les uns dans les autres (se confondre, se chevaucher), on considèrera que seul l'objectif principal parmi les 4 devra être retenu (marqué), sauf dans les cas où cette simplification semblerait clairement inappropriée, auxquels cas, 2 objectifs (un primaire et un secondaire) pourraient être considérés.

L'objectif principal de la CT devrait être le développement des capacités. Cependant, dans certains cas d'autres objectifs sont légitimes et importants. Le but de répertorier des différents objectifs pour les CT est de faire des choix transparents et explicites, et d'éviter la situation où le support CT est prétendument pour le développement des capacités mais, en réalité, ne l'est pas.

1. Développement des capacités des organisations et des individus

Actions visant à renforcer la capacité des individus et des organisations en fournissant de l'expertise (AT court et long terme, jumelage, mobilisation of Diaspora, etc.), formations et apprentissage (échanges entre pairs, formation, etc.), et équipement.

2. Apport de conseils politiques et/ou spécialisés (ou autres connaissances)

Souvent de courte durée. La portée peut être limitée, et à pur caractère technique - par exemple: présenter les standards européens à d'éventuels exportateurs de marchandise l'Europe, ou s'assurer que des fonctionnaires haut placés au Ministère des transports prennent connaissance des expériences régionales avec les Fonds routiers. Une telle CT est moins complexe et moins contraignante tant pour le partenaire que pour la CE.

3. Le renforcement de la mise-en-oeuvre (de services, d'investissements, d'activités réglementaires) peut être significatif dans 2 situations:

- dans le cas de projets d'investissement classiques pour la conception et la supervision par des ingénieurs et des spécialistes qui, au nom du propriétaire de l'immeuble, spécifient la conception et dirigent les entrepreneurs. Cette forme de CT est utilisée à la fois dans des pays développés et en voie de développement parce que les gouvernements et les autres propriétaires de bâtiments n'ont pas, et ne souhaitent pas avoir l'expertise technique, préférant laisser cela au secteur privé.
- Lorsque le partenaire ne peut pas fournir les services nécessaires, ou gérer la mise en oeuvre de programmes de distribution de services complexes.

4. Préparation / facilitation de la coopération de la CE (ou d'une coopération plus large des bailleurs de fonds)

Lorsqu'un appui spécialisé à la préparation de programmes financés par la CE est nécessaire.

Egalement applicable dans le contexte d'approches sectorielles où plusieurs bailleurs de fonds harmonisent leurs interventions en appui à un programme. Dans ce cas, la CT peut soutenir le dialogue politique, suivre et inter-agir avec les parties prenantes et les autres donateurs.

Structure de la qualité concernant les opérations de CT à travers le cycle des opérations

CRITERES DE QUALITE (Basés sur les lignes directrices des CT/UEP finalisées en novembre 2008)				
1. S'accorde avec le contexte	2. Engagement et appropriation	3. Liens aux produits recherchés et résultats attendus	4. L'appui est harmonisé et la question de durabilité est prise en compte	5. Les dispositions d'exécution sont appropriées
1.1 L'analyse du contexte confirme que la CT est la modalité d'aide appropriée.	2.1 Les principales parties prenantes ont exprimé leur engagement d'une façon convaincante et demandent un appui adapté à la taille du projet. Pour des interventions de	3.1 Des résultats attendus en terme de services fournis, dispositions réglementaires ou investissements sont spécifiés/suivis au-delà des prestations immédiates de la CT.	4.1 Des synergies et des options en terme d'harmonisation ont été explorées, et lorsque c'était approprié, poursuivies activement avec les partenaires et les autres bailleurs de fonds.	5.1 Les dispositions d'exécution sont basées sur les résultats attendus en tenant compte de leur dépendance à l'égard des apports des organisations partenaires.
1.2 Il n'y a pas de contrainte critique qui empêcherait d'atteindre l'objectif du programme supporté par la CT	2.2 Les partenaires ont effectivement participé à la conception / à la mise en-œuvre de la CT, au-delà d'un simple appui formel des	3.2 Les rôles de la CT et les rôles des partenaires sont spécifiés / accomplis. Si les partenaires tiennent un rôle limité, ou n'en ont pas, c'est justifié séparément	4.2 L'appui des autres bailleurs en terme de CT a été pris en compte et les principaux bailleurs de fonds ont été / sont consultés sur un appui possible en terme de CT.	5.2 L'autonomie des dispositions d'exécution en terme de gestion leur donne un mandat suffisant sur les ressources de programmes, compte tenu de l'objectif du programme
1.3 Des opérations de CT et des programmes similaires ont donné des résultats positifs dans ce contexte	2.3 Les apports des partenaires ont été spécifiés et sont suffisants pour indiquer que l'appropriation est	3.3 On a considéré/utilisé des formes innovantes de CT; les apports de la CT sont équilibrés en taille et en intensité par rapport à la capacité qu'ont les partenaires de mener, contrôler et absorber l'appui	4.3 Les propositions pour un appui non coordonné de la CT sont clairement justifiées et on prévoit des stratégies pour d'avantage d'harmonisation et de durabilité	5.3 Les partenaires dirigent d'une manière adéquate les dispositifs d'exécution, et il y a une responsabilité claire vis-à-vis des différentes parties prenantes

Unités parallèles d'exécution de projets

Définition révisée à appliquer dans l'exercice de compte-rendu courant.

Une unité d'exécution de projet est dite parallèle lorsqu'elle est créée et fonctionne en dehors des structures institutionnelles et administratives du pays sur ordre d'un donneur. Dans la pratique, il existe une continuité entre les unités parallèles et intégrées d'exécution des projets. Les critères ci-dessous ont été conçus pour aider les donneurs et les autorités des pays partenaires à établir une distinction entre elles et à identifier plus sûrement les unités parallèles d'exécution des projets.

Aux fins de cette enquête, les unités d'exécution des projets sont considérées comme parallèles lorsque l'on obtient au moins trois «Oui» aux quatre questions suivantes (lorsque le nombre de réponses positives est moindre, l'unité est considérée comme intégrée):

1er critère: Les unités d'exécution des projets rendent-elles compte aux organismes extérieurs dont émanent les financements ou aux donneurs plutôt qu'aux instances nationales de mise en œuvre (ministères, services ou organismes)? (Oui/Non)

2ème critère: Les termes de référence du personnel externe sont-ils définis par le donneur (plutôt que par les instances nationales de mise en œuvre)? (Oui/Non)

3ème critère: La plupart des professionnels employés sont-ils choisis par le donneur (plutôt que par les instances nationales de mise en œuvre)? (Oui/Non)

4ème critère: La rémunération du personnel national (y compris les avantages) est-elle supérieure à celle des agents de la fonction publique? (Oui/Non)

Cartographie des opérations "significatives de CT/UEP (Operations en cours ou à venir) - Janvier

Pays: **Burkina Faso**

Programme / Projet		Composante CT/UEP (cf. page 2 les objectifs de la CT)		Evaluation de la qualite							Type d'UEP				
				Indiquer: a = très bon b = bon c = des problèmes d = sérieux problèmes (cf. page 3 les critères de qualité)							Pour les programmes / projets qui ont une UEP (Intégrée ou parallèle) (cf. page 3 définitions & critères)				
Nom du Programme / Projet		Numero CRIS / OLAS	Période de mise en œuvre de la "composante CT", prévue ou estimée (mois/an - mois/an)	Montant en €	(CE or Gouvernement partenaire)	s'accorde avec le contexte	Appropriation suffisante	Lien aux résultats attendus	autres bailleurs	dispositions d'exécution appropriées	autres problèmes liés à la qualité / commentaires	Critère 1 (Oui/Non)	Critère 2 (Oui/Non)	Critère 3 (Oui/Non)	Critère 4 (Oui/Non)
1	Bassin de la Volta - GIRE - Initiative européenne	9 ACP RPR 52	12/08 - 12/09	1.250.000	Gov	b	b	b	b	b	le projet vient de démarrer : difficile d'évaluer la qualité	non	non	non	N/A
2	Appui institutionnel au SE-CNSA pour la PA- SISA	9 ACP BK 04 - eng 4	11/07-12/09	387.000	Gov	b	b	b	c	a		N/A	N/A	N/A	N/A
3	Appui au SISA - AT à la CN-SISA	DEC FOOD/2005/1 7810 - contrat 2008/148-867	08/08-12/09	299.000	Gov	b	c	c	b	b		N/A	N/A	N/A	N/A
4	Programme VREO	8 ACP BK 39 & 9 ACP BK 10	05/2004 - 05/2011	2.016.000	Gov	b	c	c	b	b		non	non	non	oui
5	Programme de renforcement des capacités des acteurs de la société civile (PROS)	9 ACP BK 7	11/2008 - 12/2012	2.497.700 €	GV	b	b	b	b	b		Non	Non	Non	Oui

Plan d'action CT/UEP 2009

Le plan d'action CT/UEP est un outil de gestion clé pour appuyer les Délégations dans la mise en oeuvre de la stratégie au niveau pays. Il doit être élaboré par les Délégations et discuté avec le pays partenaire. C'est un point de départ pour développer un dialogue politique autour de la CT. Il doit permettre de donner aux Délégation et au siège une vue claire des mesures à prendre par rapport à la stratégie CT. L'appui du siège sera défini en se basant sur ces plans d'action. Ils seront accessibles en ligne sur la plateforme interactive afin de faciliter les échanges entre Délégations et de donner une vue globale des mesures prévues pour la mise en oeuvre de la stratégie CT.

Le plan d'action CT/UEP 2009 se base sur la cartographie précédente et doit identifier:

- i) les problèmes et actions à mettre en oeuvre pour améliorer les dispositions d'exécution des projets et pour assurer une meilleure redevabilité de toutes les opérations CT;
- ii) les actions pour améliorer les pratiques de CT qui ne sont pas en accord avec les principes directeurs de la stratégie CT;
- iii) les mesures à prendre pour en finir avec les UEP parallèles quand elles existent.

Le plan d'action CT/UEP détaillera les mesures concernant les opérations "significatives" de CT en cours ou démarrant en 2009 (en se basant sur la cartographie) de façon à assurer la cohérence avec la stratégie CT et quand c'est pertinent définir des objectifs ambitieux en terme de CT coordonnées, en particulier dans les pays/secteurs concernés par l'initiative "division du travail". Des actions transversales à bénéfice mutuel immédiat (comme la communication/formation/séminaires/événements) doivent être identifiées quand c'est possible pour stimuler le changement à plus grande échelle.

Compléter le tableau pour les projet/programme en cours pour lesquels vous pensez que la composante CT peut être améliorée et en particulier pour les opérations où le mapping comprenait un "c" ou un "d".

PARTIE A / Plan d'action Coopération Technique et UEP au niveau projet/programme

	Nom du Programme/Projet (Ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire)	Problèmes/ Contraintes identifiés dans la composante CT (Indiquer les problèmes/contraintes en relation avec les critères de qualité de la page	Action(s) spécifique(s) pour adresser les problèmes/contraintes (y compris la sortie des UEP parallèles quand cela est pertinent)	Echéance/ Participants
Opérations de CT en cours	1. Appui au SISA / DEC 17810 - Assistance technique à la Coordination Nationale du SISA	1. L'AT est en place depuis 6 mois et pendant cette période la CN-SISA a subi quelques bouleversements. 2. Une des conséquence est que l'appropriation n'est pas encore de qualité satisfaisante faite du fait d'un manque de management. 3. Mais les relations avec les autres PTF	1. Une prolongation du contrat d'AT permettrait de mieux définir un calendrier d'activités 2. mais cela nécessite une prolongation de CdF 3.	1. avant la fin du 1er trimestre 2009, la CN-SISA doit avoir exprimé son souhait de voir le contrat prolongé. 2. La CE se basera sur les arguments proposés pour préciser certains des pré-requis à cette continuation
	2. Programme VREO	La composante appui institutionnel du programme a des difficultés à trouver son rythme de croisière. L'atteinte des résultats pour cette composante reste à ce jour incertaine. L'élaboration des schémas directeurs est suspendu depuis au moins 2 ans.	Des dispositions ont été prises par la cellule du projet et l'AT en vue de la mobilisation de l'expert international en planification stratégique. Celui-ci devra faire le point en ce qui concerne la rédaction des schémas directeurs et faire des propositions pour leur finalisation et ce au regard du délai restant.	Sur proposition de l'ON, le CV d'un expert a été approuvé par la délégation.

3	Système d'information énergétique UEMOA	L'UEMOA ne délègue pas la mise en oeuvre vers ses états membres. Le principe de la subsidiarité n'est pas appliqué au détriment de l'efficacité.	Dialogue avec UEMOA	
---	---	--	---------------------	--

Opérations de CT démarrant en 2009	1.	1. 2. 3.	1. 2. 3.	1. 2. 3.
	2.	1. 2. 3.	1. 2. 3.	1. 2. 3.

PARTIE B / Plan d'action Coopération Technique - mesures transversales

	Actions au niveau pays/region non spécifique à un projet mais complémentaires des actions définies pour chacun des projets (par exemple: communication, séminaires, analyse au niveau pays...)	Échéance/participants
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

FED 9																
N° compt	CODE DAC	DATE FIN EXECUTION	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2008			MOUVEMENTS DE LA PERIODE			SITUATION AU 31/12/2008					Date de clôture	
				Engagements globaux	Engagements Individuels	Décassements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décassements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décassements	% eng. Ind.		% eng. globaux
ENVELOPPE A																
BK	1	FED/BF/12674	31/12/2008	Appui au Programme sectoriel des transports	119.500.000,00	119.009.173,56	108.404.858,41	0,00	378.882,96	9.381.729,52	119.500.000,00	119.388.056,52	99,91%	117.786.587,93	98,68%	98,57%
	3	FED/BF/12945	31/12/2008	Facilité de coopération technique	1.790.000,00	1.721.734,01	620.909,09	0,00	-35.843,50	461.249,09	1.790.000,00	1.665.690,51	94,18%	1.082.158,18	64,19%	60,48%
	4	FED/BF/13013	31/12/2009	Appui au Secrétariat Exécutif Conseil national Sécurité alimentaire	900.000,00	807.500,89	313.436,27	0,00	0,00	231.795,79	900.000,00	807.500,89	89,72%	545.232,06	67,52%	60,58%
	6	FED/BF/13121	31/12/2010	Appui budgétaire 2005-2008	187.000.000,00	183.113.732,00	120.582.969,52	0,00	3.172.413,78	52.494.180,12	187.000.000,00	186.286.145,78	99,62%	173.077.049,74	92,61%	92,55%
	7	FED/BF/13202	30/06/2012	Renforcement des capacités des organisations de la société civile	15.000.000,00	0,00	0,00	0,00	2.915.120,00	401.680,00	15.000.000,00	2.915.120,00	19,43%	401.680,00	0,00%	2,68%
	8	FED/REG/11469	31/12/2009	FADEG	2.000.000,00	1.299.800,00	329.690,06	0,00	-145.570,62	449.227,85	2.000.000,00	1.154.229,38	57,71%	779.917,91	67,48%	38,95%
	9	FED/BF/13488-1	31/12/2009	Programme cadre d'appui au secteur de la culture	1.450.000,00	482.500,00	384.746,80	0,00	492.100,00	51.999,55	1.450.000,00	974.600,00	67,21%	436.716,45	44,61%	30,12%
	10	FED/BF/12070	30/05/2011	Extension VREO 8 ACP BK 38	1.500.000,00	0,00	0,00	0,00	384.000,00	0,00	1.500.000,00	384.000,00	24,27%	0,00	0,00%	0,00%
	11	FED/BF/13692	30/06/2012	Appui aux services de l'ordinateur national	4.000.000,00	0,00	0,00	0,00	1.294.926,45	328.819,88	4.000.000,00	1.294.926,45	32,37%	328.819,88	0,00%	8,22%
	12	FED/BF/13798	31/12/2009	Paffic projet d'appui budgétaire filière coton	10.000.000,00	10.000.000,00	0,00	0,00	0,00	8.000.000,00	10.000.000,00	10.000.000,00	100,00%	8.000.000,00	80,00%	80,00%
	13	FED/BF/10475	31/12/2008	Ex 7 ACP BK 143 - ECOPAS	0,00	0,00	0,00	1.899.263,26	1.782.818,08	1.615.094,24	1.899.263,26	1.782.818,08	93,87%	1.615.094,24	90,59%	85,04%
	14	FED/BF/11831	31/12/2006	Ex 7 ACP BK 150 - Appui institutionnel ON	0,00	0,00	0,00	1.013.348,75	967.345,44	805.742,16	1.013.348,75	967.345,44	95,46%	805.742,16	83,29%	79,51%
	15	FED/BF/12002	31/12/2008	Ex 7 ACP BK 151 - PRCE	0,00	0,00	0,00	4.915.696,17	4.604.870,00	3.957.591,37	4.915.696,17	4.604.870,00	93,68%	3.957.591,37	85,94%	80,51%
	16	FED/BF/10010	31/12/2004	Ex 7 ACP BK 153 - Augmentation plafond 8 ACP BK 4	0,00	0,00	0,00	2.257.000,00	2.257.000,00	2.199.699,17	2.257.000,00	2.257.000,00	100,00%	2.199.699,17	97,46%	97,48%
				TOTAL FED 9	343.515.136,47	316.809.576,93	231.011.646,82	10.085.298,18	18.048.062,59	80.378.778,74	353.600.434,65	334.857.639,52	94,70%	311.390.425,56	92,99%	88,06%
				TRANSFERS DU 7EME FED				10.085.298,18	9.612.033,52	8.578.125,94						
				TOTAL FED 9 SANS TRANSFERS DU 7EME FED				0,00	8.436.029,07	71.800.651,80						

Annexe 5A 2:

Volume annuel consolidé des engagements, contrats et déboursements. Période 2006 - 2008

	2006			2007			2008*		
	Eng. Globaux	Contrats	Paiements	Eng. Globaux	Contrats	Paiements	Eng. Globaux	Contrats	Paiements
10ème FED	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337.942.936,00	0,00	0,00
9ème FED	7.447.849,49	4.704.360,57	77.055.549,94	20.390.000,00	28.583.236,67	118.815.223,17	10.085.298,18	18.048.062,59	80.378.778,74
8ème FED	-943.106,61	3.027.928,90	18.459.863,88	-4.024.920,44	5.823.032,29	8.949.692,09	-136.487,12	2.367.169,51	9.093.246,99
7ème FED	-1.117.503,05	82.609,22	1.744.194,11	0,00	473.280,17	1.590.548,21	-4.953,71	461.063,91	1.908.978,55
TOTAL	5.387.239,83	7.814.898,69	97.259.607,93	16.365.079,56	34.879.549,13	129.355.463,47	347.886.793,35	20.876.296,01	91.381.004,28
							Moyenne annuelle des contrats:	21.190.247,94	
							Moyenne annuelle des déboursements:		105.998.691,89

(*Afin de comparer les données 2008 avec les années précédentes, les transferts du 7ème FED vers le 9ème ne sont pas pris en compte)

Sit. 01/01/2009, hors engagements 10è FED :

RAC: 20.578.077,00

RAL : 53.725.871,00

Sit. 01/01/2009, avec engagements 10è FED (337 942 936€) :

RAC: 358.521.013,00

RAL : 391.668.807,00

Ratios mesurant la capacité d'absorption financière hors engagements 10è FED :

RAC/moyenne annuelle du volume des contrats:	1,0	an
RAC/volume des contrats en 2008:	1,0	an
RAL/moyenne du volume des déboursements:	0,5	an
RAL/volume des déboursements en 2008:	0,6	an

Ratios mesurant la capacité d'absorption financière y-compris engagements 10è FED :

RAC/moyenne annuelle du volume des contrats:	16,9	an
RAC/volume des contrats en 2008:	17,2	an
RAL/moyenne du volume des déboursements:	3,7	an
RAL/volume des déboursements en 2008:	4,3	an

N° compt	CODE DAC	DATE FIN EXECUTION	INTITULE	SITUATION AU 01/01/2008			MOUVEMENTS DE LA PERIODE			SITUATION AU 31/12/2008			Date de clôture	
				Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements		
FED 9														
AIDE PROGRAMMABLE														
ROC	61	FED/REG/10622	31/03/2005	AUGMENTATION PROJET PROCORDEL	1.500.000,00	1.438.700,00	1.206.698,45	0,00	0,00	0,00	1.500.000,00	1.438.700,00	1.206.698,45	
	13	FED/REG/10475	31/12/2008	ECOPAS : AVENANT N° 1	4.000.000,00	3.849.023,53	2.246.560,32	0,00	150.876,47	854.018,49	4.000.000,00	4.000.000,00	3.100.578,81	
	17	FED/REG/11471	30/09/2010	Extension PRS 2	500.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500.000,00	0,00	0,00	
	18	FED/REG/13417	31/12/2010	Fonds régional échanges culturels Afrique de l'ouest	4.000.000,00	986.104,00	0,00	0,00	293.000,00	466.312,54	4.000.000,00	1.279.104,00	466.312,54	
	28	FED/REG/13934	31/12/2011	Enveloppe B Régionalisée pour la Réduction de la dette	9.345.340,00	0,00	0,00	0,00	9.340.747,00	2.948.276,90	9.345.340,00	9.340.747,00	2.948.276,90	
RPR	52	FED/RPR/13442	31/12/2008	Gestion intégrée des bassins transfrontaliers	1.250.000,00	0,00	0,00	0,00	691.153,00	132.530,60	1.250.000,00	691.153,00	132.530,60	
Transferts des Fonds précédents														
RPR	214	FED/RPR/1257	31/05/1998	Collaboration dans le domaine de la tryp (ex 7 RPR 93)	0,00	0,00	0,00	806.532,11	587.863,38	505.719,03	605.532,11	587.863,38	505.719,03	
	237	FED/RPR/4598	31/12/2003	Programme Appui UEMOA (ex 7 RPR 576)				674.000,00	674.000,00	520.954,75	674.000,00	674.000,00	520.954,75	
	244	FED/RPR/10475	31/12/2008	Conservation et utilisation rationnelle (ex 7 RPR 742)				9.269.272,31	9.269.272,31	8.767.624,68	9.269.272,31	9.269.272,31	8.767.624,68	
TOTAL AIDE PROGRAMMABLE					20.595.340,00	6.273.827,53	3.453.258,77	10.548.804,42	21.007.012,16	14.195.436,99	31.144.144,42	27.280.839,69	17.648.695,76	
AIDE NON PROGRAMMABLE														
Transferts des Fonds précédents														
RPR	68	FED/RPR/344	12/01/2012	SECURITE ALIMENTAIRE DIAPER (ex 8.ACP RPR.79)	58.742,06	58.742,06	0,00	0,00	0,00	0,00	58.742,06	58.742,06	0,00	
TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE					58.742,06	58.742,06	0,00	0,00	0,00	0,00	58.742,06	58.742,06	0,00	
TOTAL FED 9					20.652.082,06	6.330.589,59	3.453.258,77	10.548.804,42	21.007.012,16	14.195.436,99	31.200.686,48	27.337.581,75	17.648.695,76	
FED 8														
AIDE PROGRAMMABLE														
ROC	11	FED/REG/10622	31/03/2005	PROCORDEL (PROG. CONCERTÉ R&D ELEVAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST)	7.885.168,93	7.885.168,93	7.315.096,31	0,00	0,00	45.881,19	7.885.168,93	7.885.168,93	7.360.967,50	
	21	FED/REG/10895	31/12/2005	APPUI REGIONAL A L'INTEGRATION (PARI) - UEMOA PHASE II	53.000.000,00	49.312.971,08	48.915.681,18	-3.686.189,30	-18,53	110.305,77	49.313.810,70	49.312.952,55	49.025.886,95	
	39	FED/REG/11375	31/12/2001	APPUI AU RENFORCEMENT DE L'INDEPENDENCE VACCINALE (ARIVA)	5.340.887,38	5.340.887,38	5.078.121,55	0,00	0,00	-1.577,39	5.340.887,38	5.340.887,38	5.076.544,16	
	42	FED/REG/11471	30/09/2010	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PHASE; II) (PRS II)	26.205.000,00	24.017.151,38	16.488.163,08	0,00	1.570.776,74	3.034.718,13	26.205.000,00	25.587.828,12	19.522.871,21	
	51	FED/ROC/11918	30/09/2009	APPUI AU PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION DES ENERGIES - PREDAS	5.400.000,00	4.746.022,30	2.822.254,96	0,00	570.798,86	893.268,89	5.400.000,00	5.316.809,16	3.715.523,85	
	57	FED/ROC/12346	31/12/2004	ETUDE SUR LA CIRCULATION DE L'IMAGE AU SEIN DE L'UEMOA	38.000,00	38.000,00	38.272,00	0,00	0,00	0,00	38.000,00	38.000,00	38.272,00	
TPS	96	FED/REG/11375	31/12/2001	APPUI AU RENFORCEMENT DE L'INDEPENDENCE VACCINALE (ARIVA)	1.000.000,00	1.000.000,00	608.585,56	0,00	0,00	0,00	1.000.000,00	1.000.000,00	608.585,56	
	101	FED/REG/11469	31/12/2009	PROGRAMME D'APPUI CONSOLIDATION PROCESSUS DEMOCRATIQUE	3.500.000,00	3.073.200,00	1.275.059,18	0,00	-210.603,16	1.068.380,25	3.500.000,00	2.862.596,84	2.341.439,43	
	139	FED/TPS/11995	31/12/2002	XII CONFERENCE INTERNATIONALE SIDA EN AFRIQUE	200.000,00	200.000,00	200.000,00	0,00	0,00	0,00	200.000,00	200.000,00	200.000,00	
TOTAL AIDE PROGRAMMABLE					102.570.056,31	95.614.401,07	82.741.223,82	-3.686.189,30	1.930.941,91	5.148.956,84	98.883.867,01	97.645.342,68	87.890.180,68	0,00
AIDE NON PROGRAMMABLE														
Aide d'urgence														
TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL FED 8					102.570.056,31	95.614.401,07	82.741.223,82	-3.686.189,30	1.930.941,91	5.148.956,84	98.883.867,01	97.645.342,68	87.890.180,68	0,00

N° comp	CODE DAC	DATE FIN EXECUTION	INTITULE	SITUATION AU 01/01/2008			MOUVEMENTS DE LA PERIODE			SITUATION AU 31/12/2008			Date de clôture	
				Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements		
FED 7														
AIDE PROGRAMMABLE														
RPR	93	FED/RPR/1257	31/05/1998	COLLABORATION DANS LE DOMAINE DE LA TRYPANOSOMIASE ANIMALE	8.605.810,00	8.489.141,27	8.405.998,92	-805.532,11	-587.983,38	-505.719,03	7.900.277,89	7.900.277,89	7.900.277,89	9/09/2008
	576	FED/RPR/4598	31/12/2003	PROGRAMME D'APPUI A L'UEMOA	10.700.000,00	10.029.691,45	9.876.648,20	-1.344.308,55	-674.000,00	-520.954,75	9.355.691,45	9.355.691,45	9.355.691,45	9/09/2008
	742	FED/BF/10475	31/12/2008	CONSERVATION ET UTILISATION RATIONNELLE DES AIRES PROTEGEES - ECOFAS	11.000.000,00	10.086.496,12	9.066.474,72	-9.269.272,31	-8.355.756,43	-7.335.747,03	1.730.727,69	1.730.727,69	1.730.727,69	9/09/2008
TOTAL AIDE PROGRAMMABLE					30.205.810,00	28.604.318,84	27.348.117,84	-11.219.112,97	-9.617.621,81	-8.362.420,81	18.986.697,03	18.986.697,03	18.986.697,03	
AIDE NON PROGRAMMABLE														
Capitaux à risque														
TOTAL Capitaux à risque					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Transferts des Fonds précédents														
TOTAL Transferts					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL AIDE NON PROGRAMMABLE					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL FED 7					30.205.810,00	28.604.318,84	27.348.117,84	-11.219.112,97	-9.617.621,81	-8.362.420,81	18.986.697,03	18.986.697,03	18.986.697,03	0,00
TOTAL GENERAL COOPERATION REGIONALE					153.427.948,37	130.549.289,50	113.543.600,43	-4.356.497,85	13.320.332,26	10.981.973,02	149.071.460,52	143.869.621,76	124.525.573,45	

Résumé des contrats en cours DCE, classés par section et par année de contractualisation

Sections DCE	année 1999	année 2001	année 2003	année 2004	année 2005	année 2006	année 2007	année 2008	Tot contrats	Montant total	Montant payé	Solde
DEVUR	1	5	8	4	4	8	22	11	63	48.949.914	30.785.714	18.164.200
ECOSOC	0	1	1	0	3	3	2	2	12	9.434.031	5.992.462	3.441.569
INTREG	0	0	2	0	0	2	1	7	12	4.611.934	2.175.254	2.436.680
TOTAL	0	6	11	4	7	13	25	20	87	62.995.879	38.953.430	24.042.449

Résumé des contrats en cours DCE, classés par ligne thématique et par année de contractualisation

Sections DCE	1999	année 2001	année 2003	année 2004	année 2005	année 2006	année 2007	année 2008	Tot contrats	Montant total	Montant payé	Solde
ONG-PVD	0	3	3	3	5	9	6	0	29	18.976.868	12.818.815	5.967.180
DCI-NSAPVD	0	0	0	0	0	0	0	12	12	5.052.323	735.785	4.068.410
ENV	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2.384.756	575.954	1.555.665
DCI-ENV	0	0	0	0	0	0	0	3	3	2.836.233	603.611	2.052.660
FOOD	1	3	8	1		3	19	5	40	30.124.576	21.459.100	9.537.576
SANTE	0	0	0	0	2	0	0	0	2	3.621.123	2.760.165	860.958
TOTAL	0	6	11	4	7	13	25	20	87	62.995.879	38.953.430	24.042.449

ANNEXE C : Liste des projets en cours à la clôture financière de l'année 2008 et financés par les lignes budgétaires

Forecast start semester	2009 S1: 7 264 009	Domain	ALL												
Forecast end semester	2009 S2: 1 991 337	Détention in charge	Burkina Faso												
		Budget line	ALL												
BURKINA FASO															
Budget line	Domain	NTITLE	Contract nr	Status	Decision nr	Contract	Duration before forecast	2009 S1 Forecasts				2009 S2 Forecasts			
						FOL Date	Contracted	Paid	RAL	Contracted	Paid	Recovered	Contracted	Paid	Recovered
21.030200	DCI-NSA-PVO	Projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de la ville de Pa	2008/14973	En cours	019-618	31/12/2011	92.602,86	74.082,24	18.520,56	18.520,56	0	0	0	0	0
21.030200	DCI-NSA-PVO	Stratégie de réduction des déchets de Changéologique - Création d'emplois et de revenus par des actions de collecte, de tri et de valorisation	2008/149338	En cours	019-618	31/12/2011	980.000,00	468.078,00	461.992,00	0	0	0	0	0	186.896,00
21.030200	DCI-NSA-PVO	Appui à la valorisation des ressources agricoles locales : filières arachide et sésame	2008/148301	En cours	019-618	31/12/2014	586.507,00	118.673,00	467.834,00	0	0	0	0	0	138.306,00
21.090100	DCI-ENW	Le Lutte contre la désertification et garder des terres agricoles et forestières en Afrique Sahélienne à	2008/151457	En cours	019-346	1/07/2014	1.599.233,00	832.423,00	1.026.806,00	0	0	0	0	0	284.226,00
21.090100	DCI-ENW	"N-Guam Long" - Projet de Renforcement des Mesures de Conservation des Eaux et des Sols et de la Fertilisation au Sahel	2008/152196	En cours	019-346	31/12/2013	787.000,00	179.662,00	617.208,00	0	0	0	0	0	208.659,00
21.080200	DCI-NSA-PVO	Projet de Développement Agricole et de Gestion des Ressources Naturelles et Groupement Vulnérables dans la province de la Ségou	2008/150170	En cours	019-618	31/12/2015	729.979,00	185.185,00	544.214,00	0	0	0	0	0	117.619,00
20.020100	ONG-PVD	Eau potable et assainissement pour un projet de développement agricole en zones communales vulnérables au Burkina Faso P	2007/134275	En cours	018-227	31/12/2012	748.000,00	248.673,00	504.127,00	0	0	0	0	0	0
21.020100	FOOD	amélioration de la qualité des sols dans les exploitations biologiques de la zone communale au BF	2007/140653	En cours	018-464	31/12/2013	1.053.697,06	262.875,00	790.922,06	0	0	0	0	0	0
21.020100	FOOD	Améliorer la sécurité alimentaire au Burkina par le renforcement des capacités des acteurs clés/actifs	2007/141275	En cours	018-025	31/12/2013	1.066.797,59	297.786,46	809.031,10	0	0	0	0	0	0
21.020100	FOOD	Projet de Nutrition Communautaire et Sécurité Alimentaire Durables	2007/141329	En cours	Mali	31/12/2012	1.392.000,00	482.415,00	899.585,00	0	0	0	0	0	0
21.020100	FOOD	Nutrition communautaire-Ouagadougou	2007/141386	En cours	018-084	31/12/2013	1.409.364,00	367.560,00	1.071.804,00	0	0	0	0	0	0
21.020100	FOOD	Potentiel et innovations agricoles pour relever la qualité des sols des zones vulnérables de l'Ouest du Burkina Faso (le cas de la province du Tapé) projet indépendant	2007/144075	En cours	018-464	31/12/2013	1.318.458,49	349.792,00	968.646,49	0	0	0	0	0	0
21.020100	FOOD	Projet d'appui à la sécurité alimentaire par la création des sols dans les zones vulnérables du plateau central du Burkina Faso	2007/144084	En cours	018-464	30/06/2013	1.789.974,00	468.790,00	1.301.094,00	0	0	0	0	0	0
21.020100	FOOD	Initiative FERSOULISS pour le Burkina Faso	2007/144101	En cours	018-464	31/12/2014	759.000,00	105.537,00	641.463,00	0	0	0	0	0	0
21.020100	FOOD	Projet d'amélioration de la fertilité des sols dans 32 villages de Koulidougou	2007/144103	En cours	018-464	31/12/2013	1.583.174,00	386.526,00	956.916,00	0	0	0	0	0	0
21.020100	FOOD	Projet d'amélioration de la fertilité des sols dans la province du Niakha	2007/144105	En cours	018-464	31/12/2013	1.869.300,00	583.048,00	506.252,00	0	0	0	0	0	0
21.020100	FOOD	Augmentation, diversification et commercialisation agricole pour améliorer la sécurité alimentaire des agriculteurs du Passaré	2007/149687	En cours	018-429	31/12/2013	1.163.900,00	599.915,00	564.416,00	0	0	0	0	0	0
20.030100	ONG-PVD	Projet sécurité alimentaire, eau et hygiène pour les villages de Ten Tiliou	2007/134205	En cours	018-227	31/12/2012	643.342,75	282.748,00	309.794,75	0	0	0	0	0	0
20.030100	ONG-PVD	Appui à la production agro-pastorale durable de la province de la Goungha	2007/134208	En cours	018-227	31/12/2012	940.000,00	301.810,00	158.180,00	0	0	0	0	0	0

BUDGET LINE	DOMAIN	INITIATIVE	Contract nr	Status	Decision nr	FUD Date	2009 S1 Forecast		2009 S2 Forecast						
							Contracted	Paid	Contracted	Paid	Recovered	Contracted	Paid	Recovered	
20 030100	ONG-PVD	Amélioration de couverture en eau et assainissement des écoles et des communautés de 4 départements de la province de Nemanthanga	2005/11/8383	En cours	017-2415	31/12/2011	750 000,00	335 400,00	414 600,00	0	169 500	0	0	0	0
20 030100	ONG-PVD	Renforcer la bonne gouvernance locale pour l'alignement des objectifs du médiateur pour le rôle important dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. (Budget 1989)	2005/11/1970	En cours	017-2415	31/12/2011	617 513,00	337 660,00	244 544,00	0	133 530	0	0	0	0
21 030100	ENV	Village Tree Enterprise project	2005/11/4555	En cours	017-2379	31/12/2013	2 384 756,00	629 091,00	1 555 665,00	0	592 291	0	0	0	0
20 030100	ONG-PVD	1 ^{er} Teraq Kopopa 3. Projet de Renforcement des capacités pour la gestion des Ressources Humaines dans deux villages du Buzoga (T'ay)	2005/11/1895	En cours	017-2415	31/05/2012	747 000,00	255 780,00	480 220,00	0	202 783	0	0	0	0
20 030100	ONG-PVD	Projet de validation des potentialités industrielles et d'appui à la production agricole des unions par filière dans les provinces du Boza et du Toy	2005/11/1855	En cours	017-2415	31/12/2011	450 249,00	266 334,00	153 515,00	0	118 630	0	0	0	0
21 030100	FOOD	Devis Programme de démarrage de la Centrale d'irrigation du Système d'irrigation en commun des villages de l'équipement de la Centrale d'irrigation	2005/11/2290	A déblurer	002-340-51/2201/037	31/05/2008	81 839,00	81 891,23	0,77	0	0	0	0	0	0
20 030100	ONG-PVD	Projet Participatif de Réduction de la Pauvreté dans les Départements de 7 villages, Daxxau et de Komol Jakh, Province du Kongoza (P'P'P-TD/K)	2005/04/617	En cours	003-238	30/05/2010	285 636,00	257 074,22	28 563,00	28 563,00	0	0	0	0	0
20 030100	ONG-PVD	Projet de Mise en Réseau des Producteurs et Producteurs de Nkhil (marchés) dans la Centre-Nord du Burkina Faso et d'Amélioration de leurs Conditions de Vie	2005/04/687	En cours	006-238	30/05/2010	513 950,00	462 555,00	51 395,00	51 395	0	0	0	0	0
20 030100	ONG-PVD	COMANTON GLOBALE 2004	2005/03/0745	A déblurer	006-238	30/09/2009	440 400,00	437 047,64	3 422,36	3 422,36	0	0	0	0	0
20 030100	ONG-PVD	Appui au développement des départements de Teraq et Revo	2005/11/4108	En cours	006-239	30/05/2010	288 800,00	280 010,00	28 590,00	28 590	0	0	0	0	0
20 030100	ONG-PVD	Programme accordé aux villages pour une meilleure sécurité alimentaire dans le contexte de la décentralisation	2004/11/1610	En cours	004-597	30/05/2011	4 383 800,00	3 942 441,86	441 428,14	0	0	0	0	438 385	0
20 030100	ONG-PVD	Projet de Développement intégré de deux villages de Daxxau	2004/05/738	A déblurer	004-592	1/01/2010	272 174,75	258 618,02	13 556,73	13 557,73	0	0	0	0	0
20 030100	ONG-PVD	Projet d'appui au développement local du village de Daxxau	2004/05/736	A déblurer	004-592	9/05/2009	69 851,00	69 851,00	0,00	0	0	0	0	0	0
21 030100	FOOD	Appui à la stratégie opérationnelle régionale de sécurité alimentaire élaborée par le CIASIS avec ses 9 pays membres.	2004/05/502	En cours	006-398	1/09/2011	4 840 000,00	4 280 823,30	559 176,70	0	0	0	0	0	0
21 030100	FOOD	Structuration de micro filières de production, transformation, et commercialisation en produits alimentaires et nutritionnels (P'SAN)	2003/05/706	Atteinte évaluation OR publie	002-515- GPR/2001/0186	4/07/2010	797 747,00	785 339,19	12 407,81	12 607,81	0	0	0	0	0
21 030100	FOOD	Structuration de micro filières de production, transformation, et commercialisation en produits alimentaires et nutritionnels (P'SAN)	2003/05/708	Atteinte évaluation OR publie	002-515- GPR/2001/0186	6/07/2009	455 025,00	442 692,00	12 333,00	12 333	0	0	0	0	0
21 030100	FOOD	Projet de renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Fec et de Sanié	2003/05/775	En cours	002-515- GPR/2001/0186	6/07/2009	785 281,00	794 595,94	80 345,05	50 345,95	0	0	0	0	0
21 030100	FOOD	Projet de validation des mécanismes institutionnels et d'appui à la production et commercialisation des produits agricoles en appui à l'union des groupements Niam - Nord BF	2003/05/844	A déblurer	002-515- GPR/2001/0186	6/07/2009	478 600,00	477 148,00	812,00	812,00	0	0	0	0	0
21 030100	FOOD	Reduction de la pauvreté dans les provinces de Soum, Bam et Passoulé, à travers la sécurité alimentaire, par la mise en œuvre d'un programme intégré pour le renforcement et diversification des activités rurales	2003/05/1032	Projet en phase à la suite d'activités de mise en œuvre	002-515- GPR/2001/0186	5/10/2010	628 223,00	420 957,00	207 266,00	0	207 696,00	0	0	0	0
21 030100	FOOD	Les organisations paysannes du Burkina Faso renforcent leurs stratégies de sécurité alimentaire par le développement des filières maraichères et autres légumes	2003/07/046	A déblurer	002-515- GPR/2001/0186	6/07/2010	622 577,00	622 577,00	0,00	0	0	0	0	0	0
21 030100	FOOD	Intégrer l'accroissement de la production alimentaire et nutritionnelle	2003/07/054	Cibler les sous-populations en attente de conclusions suite final en cours	001-592	7/04/2001	347 236,00	331 033,00	36 783,00	0	0	0	0	0	0

Budget line	Domain	INTITULE	Contract nr	Statut	Decision nr	Contract Duration	Contract before forecast		2009 S1 Forecast		2009 S2 Forecast	
							Contracted	Paid	Contracted	Paid	Contracted	Paid
21.020100	FOOD	Préparation de l'agroécologie et de l'évaluation anthropométrique comme axes d'intervention de l'UNEP dans le cadre de la coopération de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et de la République démocratique du Congo	2009/57073	A. Acheter	020-513-GRP/2009/0188	6/07/2009	412 240,00	399 655,93	16 570,00	0	16 570,00	0
21.020100	FOOD	Sécurité alimentaire CLUSS Burkina Faso	1999/052930	En cours	423/2009/999/2001/2004	31/12/2010	646 000,00	573 410,00	71 590,00	0	71 590,00	0
21.020100	FOOD	Plan d'Action de rista en contre de l'aido Inondable au programme d'appui à la Sécurité alimentaire 2007	2001/047265	A. Acheter	003-423/2009/999/2001/2004	31/12/2007	2 700 000,00	2 700 000,00	0	0	0	0
21.020100	FOOD	Lutte contre l'insécurité alimentaire dans le Nord	2001/14413	Cibler auparavant en attente de contrat	020-513-GRP/2009/0188	30/05/2009	764 161,13	699 226,00	68 925,13	0	68 925,13	0
21.020200	FOOD	Projet de sa en appui D la province de Yaloira dans le sud	2001/14414	Cibler auparavant en attente de contrat	020-513-GRP/2009/0188	30/12/2007	489 087,00	335 055,70	113 991,30	0	113 991,30	0
21.020200	FOOD	Deux Programmes d'appui au SUD de la République Démocratique du Congo (SUD/SA) 2006-2007	2009/124207	A. Acheter	002-340/BV/2001/097	16/10/2010	690 155,39	599 998,98	160,61	0	0	0
21.020200	FOOD	Plan d'Appui 1 au Centre d'Information (CI) pour le système d'information en Sécurité Alimentaire (SISA)	2009/131302	En cours	017-410	31/12/2009	120 303,56	127 557,05	1 236,54	0	1 236,54	0
21.020200	FOOD	Fourniture de matériel agricole, lot 1 de l'appel d'offre 123-822	2007/143531	A. Acheter	002-340/BV/2001/097	31/12/2009	601 608,30	601 608,30	0	0	0	0
21.020200	FOOD	Fourniture de matériel agricole (CGR/SA, lot 4 AO 123-822)	2007/143557	A. Acheter	002-340/BV/2001/097	31/12/2009	120 590,00	120 090,00	0	0	0	0
21.020200	FOOD	Fourniture de matériel agricole (CGR/SA, lot 3 et lot 3 en l'appel d'offre 123-822)	2007/143556	A. Acheter	002-340/BV/2001/097	31/12/2009	241 623,02	241 623,02	0	0	0	0
21.020200	FOOD	Fourniture de matériel agricole et informatique, lot 3 en l'appel d'offre 123-822	2007/143593	En cours	002-340/BV/2001/097	31/12/2009	29 359,95	0,00	29 359,95	0	29 359,95	0
21.020200	FOOD	Fourniture d'équipements aux MF, lot 3	2007/144897	En cours	002-340/BV/2001/097	31/12/2009	21 456,72	21 456,72	0	0	0	0
21.020200	FOOD	Fourniture de matériel informatique au profit des Systèmes d'Information en Sécurité Alimentaire, lot 3 - matériel et logiciels	2007/146554	En cours	002-340/BV/2001/097	31/12/2009	53 263,00	31 957,58	21 305,42	0	21 305,42	0
21.020200	FOOD	Fourniture d'équipements pour la filière de culture, lot 3 - matériel	2007/147343	A. Acheter	002-340/BV/2001/097	31/12/2009	58 859,63	59 959,63	0	0	0	0
21.020200	FOOD	Fourniture d'équipements pour la filière de culture, lot 1 - matériel et logiciels	2007/147347	A. Acheter	002-340/BV/2001/097	31/12/2009	49 597,82	49 597,82	0	0	0	0
21.020200	FOOD	Fourniture d'équipements pour la filière de culture, lot 2 - ligne de montage	2007/147354	A. Acheter	002-340/BV/2001/097	31/12/2009	41 354,82	41 354,82	0	0	0	0
21.020200	FOOD	Assistance technique auprès du CNA/SISA/GR/SA Burkina Faso	2009/146867	En cours	017-410	31/12/2011	229 205,00	89 751,50	209 443,50	0	75 000,00	0
21.020200	FOOD	Fourniture d'équipements pour la filière de culture, lot 2 - ligne de montage	2009/165956	En cours	017-410	31/12/2011	183 540,00	148 346,09	35 293,91	0	20 000,00	0
21.020200	FOOD	DP d'appui institutionnel à la coordination Nationale du SISA	2009/161066	En cours	017-410	31/12/2011	620 467,50	966 451,91	254 005,59	0	200 000,00	0
21.020200	FOOD	DP ENSTRARA (Support) Tier amende de l'Equipe Nationale de SISA des Troupeaux.	2009/161294	En cours	017-410	31/12/2011	304 898,00	161 702,44	137 795,98	0	100 000,00	0
21.020200	FOOD	DP d'appui institutionnel au Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire pour la mise en œuvre du Plan National (SEC/NSA/PA) du SISA	2009/165947	En cours	017-410	31/12/2012	204 479,52	98 957,95	105 510,57	0	70 000,00	0
21.020100	ONG-PVD	Préparation et organisation des communautés rurales, et mise en place de actions structurantes électorales au Burkina Faso	2009/57954	Cibler auparavant en attente de contrat	020-513-GRP/2009/0188	6/07/2010	517 856,00	468 079,00	51 787,00	0	31 067,50	0
20.030100	ONG-PVD	Projet de Gestion des ressources naturelles Développement rural dans le département de Mopti	2001/11757	A. Acheter	NA	30/01/2004	625 418,00	582 872,00	62 546,00	0	22 111,00	0
20.030100	ONG-PVD	Appui à la mise en œuvre de projets agricoles	2001/11705	A. Acheter	NA	1/02/2006	324 546,00	314 058,50	10 487,50	0	10 487,50	0

BURKINA FASO		Domain	INTITULE	Contract nr	Status	Decision nr	Contract		2009 S1 Forecasts		2009 S2 Forecasts				
Budget line	FDI Date						Contracted	PAID	Contracted	PAID	Contracted	PAID	Contracted	PAID	Contracted
21.030300	DCHMSTPVO		Lutte contre l'éducation sexuelle des enfants et jeunes de la rue à Ouagadougou	2008148992	En cours	019-615	31/07/2012	531,886,63	152,278,00	379,608,63	0	162,278,00	0	0	0
21.030300	DCHMSTPVO		Appui technique à l'Union burkinabè des Producteurs de coton du Burkina Faso pour l'élaboration d'un réseau régional de Mutualités de Santé	2008186940	En cours	019-615	31/12/2014	522,171,51	82,926,00	439,245,51	0	82,926,00	0	0	0
20.030100	ONG-PVD		Développement global de l'énergie dans le district de Salsongoro, Burkina Faso	2007134255	En cours	018-227	1/09/2014	747,162,00	170,915,16	576,246,84	0	126,282,00	0	0	0
20.030100	ONG-PVD		Prévention d'une épidémie communautaire pour l'identification de la Fièvre typhoïdique, le choléra et l'Cholérotoxo et l'administration de Vaccins A	2007134392	En cours	018-227	1/07/2013	637,489,88	249,636,70	697,280,18	0	139,028,76	0	0	0
20.030100	ONG-PVD		Prévention du sida à l'éducation des enfants en situation de handicap	2006116630	En cours	017-215	11/22/2010	591,319,00	336,903,00	215,415,00	0	160,289,00	0	0	0
20.030100	ONG-PVD		Promouvoir l'accès équitable aux files et aux groupes à l'éducation de base en qualité dans les provinces du Soudan et du Tchad	2003118925	En cours	017-215	1/08/2011	750,000,00	333,611,00	417,289,00	0	171,195,00	0	0	0
20.030100	ONG-PVD		Opération GASHA AIDOST	2006131714	En cours	017-214	1/08/2009	577,094,00	619,385,00	57,709,00	0	57,709,00	0	0	0
20.030100	ONG-PVD		Appui aux enfants de la rue à Ouagadougou	200505574	En cours	006-239	1/08/2010	389,876,00	290,888,00	38,988,00	0	38,988,00	0	0	0
21.030300	SAANTE		Prévention et prise en charge des STVI/HIV/AIDS auprès des femmes vulnérables des Villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et PO	2005708936	En cours	006-079	1/01/2010	2,062,500,00	1,862,250,00	200,250,00	0	200,250,00	0	0	0
21.030300	SAANTE		Projet d'approvisionnement en santé générique	2006100641	En cours	006-042	11/12/2010	1,616,623,00	1,456,661,00	161,662,00	0	161,662,00	0	0	0
20.030100	ONG-PVD		Pour une justice en faveur des mineurs en conflit avec la loi. Projet de mise en place d'un centre de réhabilitation pour mineurs en conflit avec la loi, centre judiciaire à la Gbelsien	200320163	Achever	001-052	1/05/2006	635,550,00	629,346,23	6,603,77	0	6,603,77	0	0	0

BURNINA FASO	Budget Line	Domain	INTITULE	Contract nr	Status	Decision nr	Contract	Fusion before forecast		2009 S1 Forecasts		2009 S2 Forecasts				
								Contracted	Paid	Contracted	Paid	Contracted	Paid	Contracted	Paid	Recovered
	20.030.100	ONG-PVD	Lutte contre la pauvreté par l'appui aux opérations de réhabilitation de l'entretien de rue et de transmission de produits locaux dans le village de Ougadougou	2008/20101	A régler car paiement final effectué	001-092	1/06/2010	285.739,00	257.166,00	28.573,00	0	28.573,00	0	0		
	20.030.100	ONG-PVD	Formation professionnelle et activités agricoles des jeunes des rues de l'ouest	2008/11328	Opère suspendue en attendant la conclusion finale en cours	NA	1/03/2009	620.162,00	281.560,00	238.602,00	0	449.227,88	0	0		
	21.030.200	DCHNSA/PVD	Projet participatif d'aménagement des quartiers Gaougnin de Ouagadougou	2008/169540	En cours	019-618	3/11/2011	690.000,00	0,00	690.000,00	0	0	0	0		
	21.040.100	DCH-ENV	Développement et mise en œuvre de politiques environnementales et de programmes de gestion des déchets solides et de gestion des déchets dangereux en matière d'établissement humains au nord	2008/151540	En cours	019-246	30/03/2015	500.000,00	71.196,19	428.813,81	0	0	0	0		
	21.030.200	DCH-NSA/PVD	Reprendre aux besoins de la décentralisation par le renforcement et la structuration des capacités de gestion des services de base en matière de planification, de suivi et de développement durable au nord	2008/149305	En cours	019-615	30/03/2015	525.628,00	64.341,00	422.187,00	0	0	0	0		
	21.030.200	DCH-NSA/PVD	Etablissement d'opis de naissance au profit de la Commune de P2	2008/148188	En cours	019-616	30/06/2011	23.657,00	18.925,60	4.731,40	0	0	0	0		
	21.030.200	DCH-NSA/PVD	Projet d'établissement d'opis dans la commune de Kassoum	2008/148178	En cours	019-616	30/06/2012	25.141,17	20.112,84	5.028,33	0	0	0	0		
	21.030.200	DCH-NSA/PVD	Projet de construction d'un centre de formation technique et d'éducation pour la santé	2008/149167	En cours	019-616	30/06/2012	94.770,00	75.819,00	18.951,00	0	0	0	0		
	21.030.200	DCH-NSA/PVD	Renforcer les droits des femmes âgées et leur accès aux services sociaux	2008/148245	En cours	019-615	1/06/2013	390.000,00	112.422,00	247.578,00	0	0	0	105.795		
	20.030.100	ONG-PVD	Prévention de la traite, de l'exploitation et de l'enlèvement vulnérabilité des enfants à travers le renforcement socioéconomique des femmes en charge de l'enfant	2007/134579	En cours	016-227	1/08/2012	673.149,84	234.876,44	438.273,40	0	0	0	185.479,21		
	20.030.100	ONG-PVD	Renforcement et pérennisation du Centre de Lutte pour mineurs en conflit avec la loi et admission aux filles mineures détenues et/ou en conflit avec la loi	2006/118931	En cours	017-215	30/06/2011	525.000,00	327.243,00	197.757,00	0	145.287	0	0		
	20.030.100	ONG-PVD	Développement de la capacité humaine pour l'amélioration de la qualité de la vie et le renforcement de la société civile	2006/118988	En cours	017-216	31/12/2009	299.922,10	289.929,93	29.992,17	0	0	0	29.992,21		
TOTAUX								62.995.879,09	38.953.430,12	24.042.449,27	-220.447	7.364.089	53.876	-167.631	1.981.337	0

Notes: This report contains contracts and invoices in status: provisional, committed, decided and completed.

Contracts in this report without a budget line mentioned have no forecast available.

Data in this report will have been updated the day before the "Last Report Release" date mentioned at the bottom of the report.

BURKINA FASO : Situation des Encours au 19/03/2009

Annexe SD

BEI

Accord financier	N° Prêt	Signature	Nom du contrat	Taux	Premier rbt.	Dernier rbt.	Montant	Encours versé
ACCORD DE COTONOU	24527	03/07/2008	AEP OUAGADOUGOU II	n.j.			18 500 000,00	0,00
							18 500 000,00	0,00

FED

Accord financier	N° Prêt	Signature	Nom du contrat	Taux	Premier rbt.	Dernier rbt.	Montant	Encours versé
LOME - CONVENTION 4	71014	10/10/1995	SITARAIL - BURKINA FASO A	2,00	05/10/2001	05/10/2015	5 800 000,00	483 641,63
LOME - CONVENTION 3	71037	21/12/1995	ONATEL	2,00	05/12/2000	05/12/2010	6 000 000,00	1 190 400,01
LOME - CONVENTION 4	71040	22/12/1995	INTERCONNEXION ELECTRIQUE / B	2,00	05/12/2001	05/12/2015	9 800 000,00	4 723 599,05
LOME - CONVENTION 4	71119	08/09/1998	FILSAH	3,00	30/06/2001	30/06/2014	1 000 000,00	756 940,60
LOME - CONVENTION 4 - PROT,2	21314	26/11/2001	AEP OUAGADOUGOU	3,00	15/11/2007	15/11/2021	14 000 000,00	12 439 433,41
LOME - CONVENTION 4	21875	19/12/2002	BURKINA FASO CREDIT BAIL PG	7,00	25/11/2006	25/11/2009	1 000 000,00	440 900,00
LOME - CONVENTION 4	21876	19/12/2002	BURKINA FASO PG	7,00	25/11/2007	25/11/2012	5 000 000,00	2 686 357,92
ACCORD DE COTONOU	22343	08/12/2003	PG BURKINA FASO II	6,64	25/11/2006	25/11/2013	10 000 000,00	4 082 484,53
ACCORD DE COTONOU	22344	08/12/2003	PG BURKINA FASO CREDIT BAIL II	6,50	15/11/2006	25/11/2010	2 000 000,00	706 709,23
ACCORD DE COTONOU	22885	28/12/2004	SONABEL III	5,23	15/06/2010	15/12/2019	15 250 000,00	10 319 439,90
							69 850 000,00	37 829 906,28

Chronogramme 10ème FED

AXES D'INTERVENTION		Engagements Globaux				Engagements Individuels				Paiements				
		2008	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2012-2013	2009	2010	2011	2012-2013	
Appui Budgétaire														
10ACP BK3	CONTRAT OMD ABCRP 2009-2014 (APPUI BUDGETAIRE POUR LA CROISS)	320142936				320.142.936					53.357.156	53.357.156	53.357.156	106.714.312
10ACP xxx	ALLOCATION COMPLEMENTAIRE COMPENSATION MESURES PRISES PAR GOUVERNEMENT BURKINA FASO		5420000			5.420.000					5.420.000			
		320.142.936	5.420.000			325.562.936					58.777.156	53.357.156	53.357.156	106.714.312
Domaine de concentration 1: Renforcement des Infrastructures de base et de l'interconnectivité														
10ACP BK4	APPUI INSTITUTIONNEL INFRASTRUCTURES-TRANSPORT ET ACHEVEMENT	17.800.000				13.541.000	850.000	2.000.000	1.409.000	11.196.000	1.715.000	480.000	1.000.000	
10ACP xxx	TRANSPORT			67.200.000				33.600.000	23.500.000				23.500.000	33.600.000
10ACP xxx	ENERGIE			5.000.000				3.000.000	1.500.000				1.500.000	3.000.000
10ACP xxx	EAU / ASSAINISSEMENT		50.000.000			38.000.000	10.400.000	400.000	1.200.000		2.000.000	11.500.000	24.500.000	
		17.800.000	50.000.000	72.200.000		51.541.000	11.250.000	39.000.000	27.609.000	11.196.000	3.715.000	36.980.000	62.100.000	
Domaine de concentration 2: Appui à la bonne gouvernance														
10ACP xxx	JUSTICE			15.000.000				3.000.000	4.000.000	8.000.000		1.600.000		
10ACP xxx	GOVERNANCE LOCALE			25.000.000				25.000.000				4.000.000		
10ACP xxx	GOVERNANCE FINANCIERE APPUI SRFP		3.000.000					3.000.000				600.000	600.000	1.200.000
10ACP xxx	APPUI CONTRÔLE FINANCES PUBLIQUES			2.000.000				2.000.000				530.000	530.000	1.060.000
10ACP xxx	APPUI AU SYSTEME STATISTIQUE			3.000.000				2.100.000	900.000			640.000	640.000	1.280.000
10ACP xxx	APPUI INSTITUTIONNEL EDUCATION			1.000.000				1.000.000				450.000	300.000	250.000
			3.000.000	46.000.000				36.100.000				7.820.000	2.070.000	3.790.000
Domaines hors concentration: appui ON et TCF														
10ACP xxx	Renforcement de la TCF dans la CF d'appui à l'ON		800.000			750.000	50.000				190.000	390.000	120.000	100.000
10ACP xxx	Nouvelle TCF			2.000.000				1.000.000	1.000.000				500.000	1.000.000
10ACP xxx	APPUI SECTEUR PRIVE			3.000.000				600.000	800.000	1.600.000		600.000	800.000	1.600.000
			800.000	5.000.000		750.000	650.000	1.800.000	2.600.000	190.000	990.000	1.420.000	2.700.000	
TOTAL		337.942.936	69.220.000	123.200.000	0	377.853.936	48.000.000	40.800.000	30.209.000	70.163.156	65.882.156	93.827.156	175.304.312	



SUMMARY of EDF FORECASTS - 2009 & 2010 - RESUME DES PREVISIONS FED

BURKINA FASO

PAYMENTS - PAIEMENTS											
SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2009 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	ANNUAL TARGET
PAYMENTS on ONGOING INDIV. COMMIT.	18.220.331	4.242.537	5.218.888	8.758.898	6.851.980	4.069.551	2.407.656	1.427.241	234.654	3.121.278	9.973.256
PAYMENTS on NEW INDIV. COMMIT.**	61.717.156	55.536.440	5.989.716	200.000	58.526.788	6.473.000	2.709.000	3.485.000	280.000	4.460.500	62.977.298
PAYMENTS on NEW GLOBAL COMMIT.***	5.420.000	5.420.000	0	0	5.420.000	190.000	0	190.000	0	95.000	5.515.000
TOTAL	85.357.487	65.198.977	11.199.602	8.958.898	70.798.778	10.732.551	5.115.656	5.102.241	514.654	7.668.778	78.465.554

FORECASTS PER RISK PROFILE - 2010 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE											
1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	ANNUAL TARGET	
2.999.180	1.177.994	1.821.186	0	2.088.587	1.401.704	849.000	451.681	101.023	1.074.541	3.163.428	
56.928.156	49.909.440	6.926.216	92.500	53.372.548	2.792.000	225.000	2.587.000	0	1.506.500	64.881.048	
5.970.000	0	5.270.000	700.000	2.835.000	6.840.000	0	700.000	6.140.000	350.000	2.955.000	
66.897.336	51.087.434	14.017.402	792.500	58.096.135	11.033.704	1.074.000	3.716.681	6.241.023	2.933.341	61.029.476	

*paiements sur engagements individuels en cours. **paiements sur nouveaux engagements individuels. ***paiements sur nouveaux engagements globaux

NEW INDIVIDUAL COMMITMENTS - NOUVEAUX ENGAGEMENTS INDIVIDUELS											
SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2009 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	ANNUAL TARGET
NEW INDIV. on ONGOING GLOBAL COMMIT.	329.538.938	298.536.985	31.934.051	1.067.901	312.604.010	11.475.000	4.800.603	6.178.028	496.370	7.889.616	320.393.627
NEW INDIVIDUAL on NEW GLOBAL COMMIT.**	5.420.000	5.420.000	0	0	5.420.000	750.000	0	750.000	0	375.000	5.795.000
TOTAL	334.958.938	303.956.985	31.934.051	1.067.901	317.924.010	12.225.000	4.800.603	6.928.028	496.370	8.264.616	326.188.627

FORECASTS PER RISK PROFILE - 2010 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE											
1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	ANNUAL TARGET	
250.000	219.177	30.416	409	234.396	3.115.000	251.030	2.863.970	0	1.683.016	1.917.400	
10.050.000	0	8.871.608	1.178.392	4.435.804	30.700.000	0	3.141.813	27.558.187	1.570.908	6.009.710	
10.300.000	219.177	8.902.025	1.178.798	4.670.190	33.815.000	251.030	6.005.783	27.558.187	3.253.921	7.924.111	

*nouveaux engagements individuels sur engagements globaux en cours. **nouveaux engagements individuels sur nouveaux engagements globaux

NEW GLOBAL COMMITMENTS - NOUVEAUX ENGAGEMENTS GLOBAUX											
SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2009 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	ANNUAL TARGET
TOTAL	5.420.000	5.420.000	0	0	5.420.000	59.800.000	54.800.000	5.000.000	0	57.300.000	62.720.000

FORECASTS PER RISK PROFILE - 2010 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE											
1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	ANNUAL TARGET	
0	0	0	0	0	45.000.000	0	32.000.000	13.000.000	16.000.000	16.000.000	

REDUCTION OF OLD RAL - REDUCTION DU VIEUX RAL											
SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2009 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100% (+50%M)	ANNUAL TARGET
TOTAL	5.782.814	2.943.660	2.630.248	188.908	4.258.783	4.737.283	3.756.980	888.598	91.686	4.201.279	8.460.062

DECOMMITMENTS - DEGAGEMENTS	
Return from the Project - 1 st Sem. 2009 - En réduction du projet	272.482
Return from the Project - 2 nd Sem. 2009 - En réduction du projet	3.661.442

RAL SITUATION	SITUATION 01/01/2009		SITUATION 31/12/2009	
	ALL PROJECTS TOUS PROJETS	PROJECTS < 2004	ALL PROJECTS TOUS PROJETS	PROJECTS < 2004
Σ Ongoing GLOBAL COMMITMENTS Σ Engagements Globaux en cours	978.738.371	417.155.415	1.041.275.805	417.015.388
R A C To be contracted - Reste A Contracter	358.621.013	2.420.490	95.075.507	1.868.356
R A P To be paid - Reste A Payer	33.147.794	13.131.700	276.923.822	5.223.776
R A L To be Consumed - Reste A Liquider	391.669.807	15.552.197	371.999.329	7.082.133
% RAL / Σ GLOBAL COMMIT.	40%	4%	36%	2%
Nbr of years to absorb RAL Nbr d'années pour absorber le RAL	5	5	5	5

RIDERS - AVENANTS		
Colling increase riders / Augmentation de plafond	800.000	1
Colling decrease riders / Réduction de plafond	0	0
Extension Date / Extension de date		1
Budgetary reallocation / Réallocation budgétaire		1
Modification TAP / Modification DAT		2
Total		2
number of projects / nombre de projets		



UNION EUROPEENNE

**Délégation de la Commission européenne
au Burkina Faso**

**Contrat OMD – Appui Budgétaire pour la Croissance
et la Réduction de la Pauvreté 2009-2014**

**RAPPORT SUR LA
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES AU BURKINA FASO**

Référence :

Notes d'Instruction Aidco C/3 n°24972 du 18/09/2003 et n°20407 du 11/06/2004

JUIN 2009

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	4
2. EVOLUTION DE LA SITUATION DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	4
2.1. OPINION GLOBALE ET SYNTHETIQUE	4
2.2. ANALYSE DETAILLEE.....	5
2.2.1. <i>Diagnostcs récents de la gestion des finances publiques</i>	5
2.2.2. <i>Cadre Légal et institutionnel</i>.....	6
2.2.3. <i>Exhaustivité, transparence du budget et aperçu sur le risque budgétaire global</i>	6
2.2.4. <i>Élaboration du budget</i>.....	6
2.2.5. <i>Gestion des Recettes</i>.....	9
2.2.6. <i>Exécution du budget</i>	10
2.2.7. <i>Contrôle Externe</i>	15
3. DIALOGUE POLITIQUE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES.....	18
3.1. DIALOGUE POLITIQUE SUR LA PERIODE SOUS REVUE.....	18
3.2. APPUIS INSTITUTIONNELS SUR LA PERIODE SOUS REVUE.....	19
3.2.1. <i>Tour d'horizon sur les appuis des partenaires aux finances publiques</i> ...	19
3.2.2. <i>Cas des appuis de la CE à la SRFP</i>	20
3.3. LES EFFORTS FAITS PAR LE GOUVERNEMENT POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION.....	21
3.3.1. <i>Quelques éléments de rappel (sur base rapport précédent)</i>.....	21
3.3.2. <i>Quelques évolutions récentes depuis le dernier rapport de GFP</i>.....	22
3.3.3. <i>Les principaux défis</i>	23

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AN	: Assemblée Nationale
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
ASCE	: Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
BP	: Budget Programme
CC	: Cour des Comptes
CRAL	: Commission des Reglements à l'Amiable des Litiges
CBMT	: Cadre Budgétaire à moyen terme
CDMT	: Cadre des dépenses à moyen terme
CE	: Commission européenne
CCAG	: Cahier des Clauses Administratives Générales
CGAB-CSLP	: Cadre Général des Appuis Budgétaires en soutien à la mise en œuvre du CSLP
CID	: Circuit intégré de la dépense
CIR	: Circuit intégré de la recette
CNDP	: Comité National de la Dette Publique
CODEP	: Comité de suivi des délais d'exécution de la dépense publique
CPAR	: Country Procurement Assessment Report
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCE	: Délégation de la Commission Européenne
DDP	: Direction de la Dette Publique
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DGB	: Direction Générale du Budget
DGCF	: Direction Générale du Contrôle Financier
DGCOOP	: Direction Générale de la Coopération
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGMP	: Direction Générale des Marchés Publics
DSI	: Direction des Services Informatiques
DP	: Devis Programme
EPE	: Etablissement Publics de l'Etat
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENAREF	Ecole Nationale des Régies Financières
FINEX	: Financements Extérieurs
GFP	: Gestion des Finances Publiques
HACLC	: Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption
IGE	: Inspection générale d'Etat
IGF	: Inspection générale des finances
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
MEBA	: Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MESSRS	: Ministère des Enseignements Supérieurs, Secondaires et de la Recherche Scientifique
MP	Marchés Publics
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAST	: Plan d'Actions Sectoriel Triennal
PEFA	: Public Expenditure and Financial Assessment
PRGB	: Plan de renforcement de la gestion budgétaire
PRCA	Programme de Renforcement des Capacités de l'Administration
PRM	: Personnes Responsables des Marchés
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RGMP	: Réglementation Générale des Marchés Publics
SDI	Schéma Directeur Informatique
SIGASPE	: Système intégré de la gestion administrative et salariale des personnels de l'Etat
SIMP	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
SP-PPF	: Secrétariat Permanent pour le Suivi des politiques et programmes financiers
SPM	Spécialiste en Passation des Marchés
SRFP	Stratégie de Renforcement des Finances Publiques
SYDONIA	: Système douanier harmonisé
TOFE	: Tableau des Opérations financières de l'Etat
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

1. INTRODUCTION

Ce sixième rapport fait le point sur la mise en œuvre des réformes relatives à la gestion des finances publiques depuis juillet 2008, date du dernier rapport élaboré dans le cadre du Contrat OMD. Il s'appuie comme le précédent sur les résultats du diagnostic PEFA conduit en début 2007, en mentionnant autant que possible l'ensemble des mesures correctives prises par les autorités nationales dans le cadre du Plan d'action sectoriel de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (PAST-SRFP) pour remédier aux faiblesses mises en évidence par ce diagnostic. Il a été élaboré conformément à l'annexe 1.7 du Guide sur l'appui budgétaire général.

2. EVOLUTION DE LA SITUATION DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

2.1. Opinion globale et synthétique

Dans le dernier rapport sur la GFP de juillet 2008, la Délégation avait indiqué un certain nombre de domaines de réforme dont les progrès étaient cruciaux pour donner une appréciation favorable au cours des prochaines années. Ces domaines sont: l'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures, l'amélioration de la gestion des marchés publics, le renforcement du contrôle notamment externe et la lutte contre la corruption. Dans ces différents domaines et dans bien d'autres, le présent rapport montre que des efforts soutenus ont été faits par les autorités, même si des défis demeurent.

Ainsi, en matière de **mobilisation des recettes intérieures**: Malgré la suspension de la perception des droits de douane et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les produits de grande consommation (comme mesure palliative et temporaire à la hausse généralisée des prix de ces produits et en réponse aux violences qui ont eu lieu notamment à Bobo Dioulasso en février 2008. Ces mesures ont été abandonnées dès fin 2008), l'objectif de mobilisation des recettes internes a été atteint pour 2008. Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé dans un vaste programme de réforme de la politique fiscale avec l'appui technique du FMI en vue de rationaliser et simplifier le dispositif fiscal. Cette réforme devrait aboutir avant la fin de l'année 2009. Le défi majeur dans ce domaine demeure l'élargissement de l'assiette fiscale pour aller vers un relèvement progressif du taux de pression fiscale vers la norme fixée par l'UEMOA.

Dans le domaine des **marchés publics**, la nouvelle réglementation adoptée fin 2007 est entrée officiellement en vigueur en juillet 2008 et une opérationnalisation des nouvelles structures créées dans le cadre de cette nouvelle réglementation est observée. L'informatisation de la gestion des marchés publics est une réalité. La transparence dans la passation des marchés s'est accrue avec une réduction considérable de la proportion des marchés passés selon la procédure de gré à gré. Les principaux défis demeurent la poursuite du renforcement des capacités des acteurs, l'application effective de la réglementation par ces acteurs et la célérité dans la passation des marchés.

Dans le domaine du **contrôle, notamment externe**, la Cour des Comptes est désormais à jour dans la production de ses rapports publics et son action commence à être visible au niveau de l'opinion publique. Le contrôle parlementaire s'enracine, avec notamment la création d'une commission d'information sur la situation de mise en œuvre du circuit intégré de la recette (CIR), les performances des régies de recettes au regard des allocations budgétaires qui leur sont accordées et le niveau de recouvrement (mesure de productivité), la situation de mise en œuvre du partenariat secteur privé et Gouvernement. Les principaux défis s'agissant notamment de la Cour des Comptes consistent en une relecture de la Loi organique régissant son organisation et son fonctionnement, pour garantir plus d'indépendance aux juges financiers ainsi que l'adoption d'une loi d'habilitation pour l'apurement des arriérés juridictionnels.

Enfin, les résultats en matière de **lutte contre la corruption** commencent à être visibles. On note une amélioration du classement du Burkina Faso dans le dernier rapport de

Transparency International paru en septembre 2008. Avec un indice de 3.5 sur 10 (contre 2.9 sur 10 dans le classement 2007), le Burkina Faso est passé de la 150^{ème} à la 80^{ème} place et sort ainsi de la tranche des pays à corruption systémique. L'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat a rendu public en juin 2009 son premier rapport d'activités. Il ne porte que sur ses trois mois de fonctionnement en 2008. Un sondage d'opinion récent a aussi révélé que l'un des domaines où les citoyens apprécient positivement l'action du Gouvernement est celui de la lutte contre la corruption. En termes de défis, il s'agira de poursuivre la sensibilisation des différents acteurs sur le phénomène et surtout de commencer à sanctionner les personnes responsables de malversations financières. Dans ce dernier domaine, on touche rapidement le fonctionnement de la justice encore défaillant au Burkina Faso.

C'est pourquoi, au regard des éléments d'analyse contenus dans ce rapport et des dispositions légales applicables, la Délégation estime que la situation en matière de suivi de la gestion des finances publiques et la dynamique engagée en matière de réformes au Burkina Faso demeurent satisfaisantes et suffisantes pour mettre en œuvre un appui à la stratégie de la réduction de la pauvreté sous forme d'aide budgétaire non ciblé au regard des critères de l'Accord de Cotonou (Articles 61-2-a et 61-2-c). La Délégation suivra de près les progrès qui devront être poursuivis par le Gouvernement dans les quatre domaines susmentionnés et qui resteront déterminants pour maintenir une appréciation globalement favorable sur les finances publiques au cours des prochaines années. Cette exigence est également consignée dans l'aide mémoire conjoint issue de la deuxième revue du Comité de Pilotage de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP) de février 2009.

2.2. Analyse détaillée

L'annexe 1 comporte une situation très détaillée de la mise en œuvre des réformes des finances publiques. Des aménagements ont été apportés au canevas proposé par l'annexe 1.7, pour mieux faire ressortir les réformes et les progrès qui ont été faits depuis le dernier rapport.

Tous les domaines analysés dans l'annexe 1 ne feront pas l'objet d'un examen systématique dans cette partie. L'accent sera surtout mis sur les domaines de priorités de la stratégie de réforme des finances publiques (recettes, marchés publics, contrôle) de même que sur les réformes en matière de processus d'élaboration et d'exécution du budget.

2.2.1. Diagnostics récents de la gestion des finances publiques

Le dernier exercice récent de diagnostic global des finances publiques est le PEFA réalisé en 2007 et dont les constatations ont été largement abordées dans le précédent rapport. Il faut noter néanmoins, la conduite d'une revue globale des dépenses publiques actuellement en cours sous l'égide de la Banque Mondiale, en concertation avec la BAD, l'UNICEF et la Délégation. L'objectif majeur de cette revue des dépenses publiques est de fournir un plan d'action au gouvernement, tiré des conclusions et recommandations de l'étude, qui soit à même d'aider le Burkina Faso à produire de meilleurs résultats de développement à travers un système amélioré d'allocation et de gestion des dépenses publiques. Un objectif intermédiaire est de donner une analyse au gouvernement du Burkina Faso qui pourrait l'aider à gérer avec succès la phase de transition du modèle de gestion centralisé des politiques et du budget, à un modèle décentralisé qui responsabilise les communautés locales. Les secteurs-clefs inclus dans la cette revue des dépenses publiques sont **l'éducation**, la **santé** et **l'agriculture**. Ces secteurs ont été inclus sur la base de leur importance relative pour la croissance et la compétitivité et leur poids relatif dans les dépenses publiques représentant l'essentiel des dépenses d'investissement du Gouvernement¹. Le processus a démarré en janvier 2009, par une mission de collecte des données sur le terrain et s'achèvera en septembre 2009 par l'atelier de restitution des travaux, qui sera financé par la CE.

¹ Banque Mondiale: TDR de la Revue des dépenses publiques

Les prochains diagnostics envisagés dans le cadre de la SRFP sont:

- La conduite d'un nouveau PEFA en 2010.
- La conduite en 2010, d'un audit indépendant de la passation des marchés publics portant sur les exercices 2008 et 2009.

2.2.2. Cadre Légal et institutionnel

D'une façon générale, il y a eu peu d'évolution sur le cadre légal et institutionnel depuis le dernier rapport de juillet 2008. Deux événements majeurs méritent néanmoins d'être relevés:

- Au plan régional, la révision en cours des Directives de l'UEMOA relatives aux Finances publiques, dont l'aboutissement en 2013 conduira à un réajustement du cadre juridique national. Il s'agirait entre autres de conférer aux ministères sectoriels plus de responsabilité que dans le dispositif actuel, puisqu'ils devraient désormais avoir la qualité d'ordonnateur de leur budget et non plus de simples administrateurs de crédits. Une responsabilisation plus accrue des ministres sectoriels est nécessaire dans le processus d'implantation des budgets programmes.
- Au plan national, le processus en cours de fusion de la stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP) et de la politique de renforcement de la gestion de l'économie et du développement (PRGED) aboutira non seulement à un seul document de référence, mais aussi à une nouvelle restructuration du MEF, qui jusqu'à présent a conservé la même organisation suite à la fusion de deux ministères en un seul. L'étude a débuté le 3 juin 2009 et devrait déboucher sur une nouvelle stratégie sectorielle unifiée en septembre 2009 et à un plan d'action validé en décembre 2009, assorti d'un plan stratégique institutionnel.

2.2.3. Exhaustivité, transparence du budget et aperçu sur le risque budgétaire global

Le Burkina Faso a enregistré de bonnes performances dans l'ensemble, par rapport à cette rubrique du dernier rapport PEFA, sauf en matière d'accès du public à l'information clé sur le budget, où il a obtenu la notation C. Les efforts du Gouvernement se sont donc concentrés sur cet aspect. Deux types d'actions ont été engagés par le gouvernement pour rendre l'information sur le budget accessible au plus en grand nombre:

- La mise en ligne des informations sur le budget (budget gestion 2008 et 2009, dépenses budgétaires 2008 et 2009, prévisions de transferts aux collectivités locales, etc.) et les marchés publics sur le site web du MEF: www.finances.gov.bf.
- Une campagne de communication sur le budget 2009 a été initiée au cours du premier trimestre 2009 à l'endroit de la presse, la société civile, les partenaires, les régions. Cette campagne visait à expliquer les grandes priorités et les grandes masses du budget 2009. Des documents synthétiques de présentation de la loi de finances 2008 ont été produits dans les quatre principales langues du pays. Cet exercice devrait être renouvelé pour la loi de finances, gestion 2010.

2.2.4. Elaboration du budget

Dans le rapport PEFA 2007, le Burkina Faso a enregistré des performances acceptables en matière de planification budgétaire à moyen terme. Il a obtenu en particulier les scores B+ pour l'indicateur "Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget" et B pour l'indicateur "Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques".

En matière de réforme de la programmation budgétaire

Quelques éléments de rappel

La quasi totalité des ministères et institutions produisent (et ce depuis 1998 pour certains), en appui à leur avant projet de budget annuel, un document de budget programme annuel. Toutefois, le processus est resté à un niveau sectoriel et n'a pas évolué vers un budget

programme de l'Etat transmis à l'Assemblée Nationale. C'est pourquoi, en décembre 2007, le Gouvernement a adopté un programme de réforme de la politique budgétaire, en ligne avec la volonté politique affichée d'aller vers la gestion budgétaire axée sur les résultats. L'objectif de ce programme est de basculer l'ensemble des ministères et institutions à l'approche programme dans l'élaboration de leurs avants projets de budget en 2010, de manière à permettre la transmission à l'Assemblée nationale courant 2011, d'un projet de budget programme de l'Etat au titre de la gestion 2012. Dans ce sens, une stratégie d'implantation de la réforme a été élaborée suivie de l'adoption de dix axes d'orientation couvrant les actions de sensibilisation des partenaires, la formation des acteurs du processus, l'adaptation des outils de gestion. Le chronogramme de mise en place progressive du budget programme dans l'ensemble des ministères et institutions, en commençant par une expérimentation dans cinq ministères pilotes, à savoir le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Education de Base (MEBA), le Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieurs de la Recherche Scientifique (MESSRS), le Ministère des Infrastructures et du désenclavement, et le Ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques.

Actions menées sur la période sous revue

Les principales actions qui ont été menées en 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réforme sont:

- La mise en place d'un Comité de réforme de la programmation budgétaire: l'arrêté portant création du Comité a été signé en avril 2008 et l'installation officielle des membres est intervenue en mai 2008.
- L'adoption d'un programme transitoire triennal d'opérationnalisation de la réforme ou Plan d'action 2008-2010.
- la désignation de trois (3) ministères en vue de l'expérimentation des budgets programmes pour la période 2009-2011: le ministère de l'environnement et du cadre de vie, le ministère des infrastructures et du désenclavement, le ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (volet eau potable et assainissement).

Le Gouvernement bénéficie de l'appui technique du FMI, pour l'accompagner dans la mise en œuvre réussie de la réforme budgétaire. Dans ce sens, une mission d'appui technique du FMI s'est déroulée en avril 2009, pour faire le point sur l'expérience du Burkina Faso en matière d'expérimentation du budget programme, partager les expériences du Canada, de la France et du Maroc dans ce domaine et faire des propositions au Gouvernement pour une mise en œuvre réussie de sa réforme. Le rapport de mission est toujours attendu.

Au titre des perspectives (actions programmées dans le PAST SRFP 2009)

- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie d'implantation du Budget Programme.
- Elaborer le budget-programme 2010-2012 pour les ministères en charge de la santé et de l'éducation de base.

En matière de cadrage budgétaire à moyen terme

Quelques éléments de rappel

Le CDMT global a été mis en place pour la première fois en 2000 (préparation budgétaire 2001-2003) et est produit chaque année depuis lors. Il fournit des enveloppes par Titre et par Ministère sur trois ans. Ces enveloppes sont annexées à la circulaire budgétaire qui est signée par le Chef de l'Etat au début mai de chaque année, pour lancer le processus de préparation budgétaire. Par ailleurs, quelques ministères réalisent depuis 2005 des CDMT sectoriels: le Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation, le Ministère de la santé et le Ministère de l'Economie et des Finances. Les principales faiblesses constatées dans l'expérimentation de ces outils sont essentiellement de deux types: le manque de cohérence entre le CDMT global et les CDMT sectoriels et l'absence de lien entre les estimations des années N+1 et N+2 du CDMT et les prévisions budgétaires des années correspondantes, donnant l'impression qu'on recommence totalement un nouvel exercice chaque année.

Actions menées sur la période sous revue

Le MEF a innové en matière d'élaboration du CDMT global en 2009, qui s'appelle désormais "Cadre Budgétaire à Moyen Terme- CBMT". Le CBMT 2010-2012 mieux pris en compte la

prévision des recettes, la prise en charge des mesures prioritaires du CSLP via ce qui est appelé "choix stratégiques budgétaires". Le lien avec la stratégie d'endettement est aussi assuré pour mieux contrôler le niveau d'endettement et de déficit. L'atelier de lancement du CBMT 2010-2012 a eu lieu le 24 mars 2009 et l'atelier de restitution le 24 avril 2009. Le rapport du CBMT 2010-2012 a été adopté par le Gouvernement en avril 2009. Son profil se présente comme suit:

CBMT 2010-2012 (montants en milliards FCFA)

RECETTES				
	2009	2010	2011	2012
PIB	3 949	4 294	4 708.3	5 078.9
Taux de pression fiscale	13.58%	14%	14.70%	15.75%
Ressources propres	584.11	646.50	746.38	859.32
Recettes fiscales	536.33	601.13	692.12	799.93
Recettes non fiscales	37.22	43.18	52.41	57.37
Recettes en capital	10.56	2.18	1.85	2.03
Ressources extraordinaires				
Dons	134.85	117.89	ND	ND
Dons programmes	PM	PM		
Dons projets et legs	134.85	117.89		
Emprunts	200.47	240.69	ND	ND

ND: Non déterminé

DÉPENSES				
	2009	2010	2011	2012
DÉPENSES	743.52	814.49	888.52	985.78
Dépenses ordinaires	540.72	584.79	626.96	674.33
Dette	52.60	61.67	62.48	61.89
Personnel	207.40	230.00	250.46	273.44
Fonctionnement	100.39	104.12	113.30	123.70
Transferts courants (*)	180.33	189.00	200.72	215.30
Epargne budgétaire	43.40	61.70	119.42	184.99
Investissements	195.80	219.70	251.56	301.45
Transferts en capital	7.00	10.00	10.00	10.00
Besoin de financement	-159.40	-168.00	-142.14	-126.46
Appuis budgétaires	125.00	125.00	125.00	125.00
Gap résiduel	-34.40	-43.00	-17.17	-1.46

Source/ MEF: projet de CBMT 2010-2012 (atelier restitution du 24/04/09)

(*) Exonérations fiscales et subventions hydrocarbures de 55 milliards en 2009 et 47 milliards en 2010

Le CBMT respectera les objectifs en termes d'allocation de ressources aux secteurs prioritaires tels que repris ci-dessous.

Allocations budgétaires aux secteurs prioritaires

Désagrégation	Réal. 2008	2009		2010		2011		2012
		Obj.	Réal.	Obj.	Real.	Obj.	Real	Obj.
Economie et Finances :	5,50%	5,60%		5,60%		5,60%		5,60%
Education de base :	15,30%	15,60%		15,60%		15,60%		15,60%
Santé :	11,50%	12,00%		12,00%		12,00%		12,00%
Secteurs prioritaires :	32,30%	33,20%		33,20%		33,20%		33,20%

Source: ANNEXE 2-indicateurs de suivi des performances du PAST/SRFP 2010-2012

2.2.5. Gestion des Recettes

Le Burkina Faso n'est pas performant en matière de mobilisation et de gestion des recettes internes, comme l'illustrent les scores suivants obtenus dans le cadre du rapport PEFA 2007:

D+	Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables
C	Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane
D+	Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières
D	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé

Pour relever les défis ci-dessus, le Burkina a engagé en 2008, dans le cadre du programme soutenu par le FMI (FRPC), une grande réforme de la politique fiscale. Elle vise à rationaliser et simplifier le dispositif fiscal pour une meilleure mobilisation des ressources. Ainsi, les objectifs spécifiques poursuivis par cette réforme sont:

- la rationalisation des incitations et des exonérations fiscales ;
- la simplification et la modernisation de la législation fiscale ;
- l'amélioration de la gestion et du rendement des impôts indirects ;
- l'imposition des activités informelles.

Une cellule « politique fiscale » a été mise en place en juillet 2008 au Ministère de l'Economie et des Finances et ses travaux ont conduit à l'adoption en octobre 2008, d'une stratégie de réforme fiscale dotée d'un échéancier des réformes. Les mesures de court terme ont été prises en compte dès la loi de finances 2009 et portent notamment sur l'élimination des retenues à la source et des prélèvements au profit des grandes entreprises et de l'élargissement du champ des droits d'accise. Quant aux mesures de moyen et long terme portant notamment sur les impôts sur les sociétés, le code des investissements et la TVA, 6 groupes de travail ont été mis en place en vue de d'élaborer des propositions détaillées de réforme fiscale.

En principe, selon les engagements pris avec le FMI, le pays devrait soumettre au plus tard en fin octobre 2009 à l'Assemblée Nationale, les propositions de réformes de la politique fiscale, notamment les mesures concernant la TVA, l'impôt sur les sociétés, et le code des investissements pour leur entrée en vigueur avec la loi de finances de 2010.

En matière **d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane**, des progrès notables ont été enregistrés en 2008, notamment dans l'informatisation des grands contribuables et de ceux de taille moyenne: ainsi tous les contribuables de la Division des Grandes Entreprises (DGE) ont été immatriculés de même que 97% des contribuables de la Division des Moyenne Entreprises (DME). A cela, il faut ajouter la mise en application du circuit Intégré de la Recette (CIR) en juin 2008, qui permet d'avoir une vue globale de l'ensemble des recettes à tous les stades de leur gestion. Enfin, un système de relance des contribuables retardataires et défaillants pour le paiement de la TVA et du BIC a été mis en place et a bien fonctionné: cela a permis de contenir le taux de défaillance de déclaration qui s'est établi en fin 2008 à 5,6% contre un objectif de 7% dans le programme avec le FMI.

Au niveau du **renforcement du contrôle fiscal**, les actions suivantes ont été initiées:

- Développement d'actions conjointes entre les administrations fiscales et douanières (brigade mixte, protocole d'échange d'informations, etc.).
- La lutte contre la fraude a été assurée entre autres par le renforcement du suivi des régimes d'exonération à travers le contrôle des destinations finales de marchandises exonérées de droits et taxes de douane et par le contrôle des sorties effectives de marchandises réexportées par suite de régimes suspensifs, ainsi que les contrôles a posteriori.
- Les contrôles effectués en 2008 ont permis de détecter des abus et d'infliger des amendes de l'ordre de 1,8 milliards de FCFA de facturation de la TVA.

La combinaison de toutes ces actions a conduit à une amélioration sensible du recouvrement des recettes internes en dépit du contexte difficile qu'a connu le pays. En effet, la grave crise céréalière combinée à la crise énergétique avaient contraint le Gouvernement à suspendre la perception des droits et taxes sur certains produits de grande consommation afin d'amortir l'impact de la flambée des prix sur les populations et calmer les violences qui ont eu lieu notamment à Bobo Dioulasso en février 2008. Les manques à gagner sur le budget national du fait de la prise de ces mesures sont évalués à près de 5,36 milliards de FCFA.

Manque à gagner de recettes douanières et fiscales à fin octobre 2008

Période	Douane	Impôts	Manque à gagner
De mars à fin octobre 2008	4 230 158 244	1 132 940 952	5 363 099 196

Source: MEF- Rapport de mise en œuvre du PAST SRFP 2008

Le taux de recouvrement des recettes internes réelles par rapport aux prévisions initiales de la loi de finances s'est établi à **93,57% en 2008 contre 90,07% en 2007** et 88,33% en 2006. Ce taux s'est nettement amélioré dans le cadre du programme FRPC avec le FMI, qui est généralement plus réaliste en termes de prévision des recettes que les autorités nationales.

IP3 : Taux de réalisation des recettes en 2008

	Fin décembre 2007		Cible fin décembre 2008		Résultat fin décembre 2008	
	LDF	PROG FMI	LDF	PROG	LDF	PROG FMI
Total recettes (hors privatisation et recette en capital)	90,07%	90,66%	≥91	≥93	93,57%	99,49%
Recettes Fiscales	90,26%	90,76%			93,53%	99,82%
Recettes non fiscales	87,86%	89,23%			121,49%	122,21%

Source: MEF- Rapport de mise en œuvre du PAST SRFP 2008

2.2.6. Exécution du budget

Exécution du budget de l'Etat, gestion 2008 : sur une prévision annuelle de dépenses de 965,41 milliards de FCFA, le niveau d'exécution des dépenses publiques à fin décembre 2008 est ressorti à 795,55 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 82,41% traduisant une certaine adéquation entre le rythme de mobilisation des recettes et les engagements des dépenses de l'Etat. La situation d'exécution du budget des secteurs prioritaires se présente bien mieux.

IP2 : Taux d'exécution du budget des secteurs prioritaires

	Indicateur IP2		Résultat - 2008
	2007	Cible de 2008	
		≥90	
MEF	133,38%		97,89%
MEBA	113,46%	≥90	102,45%
Santé	100,46%	≥90	100,39%
Secteurs prioritaires	110,38%	≥90	101,06%
Budget de l'Etat	98,68%		82,4%

Source: MEF- Rapport de mise en œuvre du PAST SRFP 2008

Au titre de la chaîne de la dépense

En rappel, le Burkina Faso a fait des efforts importants en matière de rationalisation du circuit de la dépense avec la mise en place du circuit informatisé de la dépense (CID) en 1996. Le CID permet un suivi global, mais aussi une véritable traçabilité des dossiers de dépense. Le CID a été révisé fin décembre 2008, avec des améliorations apportées au logiciel notamment en termes d'édition des demandes de liquidation, de calcul des délais de paiement et de suivi des rejets de dossiers.

Le Burkina Faso dispose aussi d'un système de prévision de la trésorerie de bonne qualité. La gestion de la trésorerie de l'Etat est à la charge de l'Agent Comptable Central du Trésor. L'émission de bons du Trésor est une pratique de gestion de trésorerie courante au Burkina.

Par ailleurs, les mesures de contrôle de l'engagement des dépenses existent et sont en partie efficaces (le CID limite effectivement les engagements disponibles aux dotations votées). Toutefois, ces mesures ne couvrent pas l'ensemble des dépenses ou sont enfreintes de temps à autres. En effet, le recours aux procédures simplifiées et d'urgence dans des situations qui ne se justifient pas toujours constitue une source de préoccupation. Conscient de ce problème, le Gouvernement a engagé en 2008 des mesures en vue de réduire de façon importante le recours aux procédures dérogatoires. Ainsi, les avances de trésorerie se sont élevées à fin 2008 à 20 milliards de FCFA contre 37 milliards en 2007, soit une réduction de près de 46%. Ces mesures devraient se poursuivre en 2009 puisqu'il est prévu de mettre en place un système de suivi de l'abus des procédures dérogatoires.

La plus grande faiblesse du pays dans ce domaine reste l'absence de données exhaustives sur les ressources perçues par les unités de prestation de services (Notation D PEFA). C'est pourquoi dans le PAST SRFP 2008-2010, il était prévu de :

Mener des enquêtes d'opinion sur la qualité de la gestion des dépenses publiques.

Conduire en 2008 une enquête sur le fonctionnement des structures déconcentrées des ministères en charge de la santé et de l'éducation de base qui bénéficient de régies d'avances et de délégation de crédits.

Ces mesures n'ont pas encore pu aboutir, pour des raisons liées aux procédures du bailleur de fond (BAD) qui devait les financer. Elles ont été reportées en 2009.

Au titre de la Gestion des marchés publics

Quelques rappels :

L'amélioration des systèmes de passation des marchés publics constitue un défi majeur pour le Burkina Faso. Il a obtenu la note C+ à l'indicateur sur la « mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation des marchés publics ».

La réglementation des marchés publics est en constante évolution au Burkina Faso, pour rechercher plus d'efficacité et de transparence. Conformément aux directives de l'UEMOA, les nouveaux textes ont été mis en place au 1^{er} janvier 2008 et sont entrés officiellement en vigueur en juillet 2008. Il s'agit du décret du 20 décembre 2007 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public au Burkina Faso, et du décret du 20 décembre 2007 portant organisation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée, du décret n°2007-0243/PRES/PM/MFB du 9 mai 2007 portant création et composition de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), qui crée en même temps une commission indépendante de règlement des litiges. La procédure de saisine de la commission et les délais de traitement des litiges sont réglementés.

Le recours aux modes de passation non concurrentiels est limité par les textes réglementaires, et est soumis à un contrôle strict de la DGMP (visa préalable et justifications) et un indicateur spécifique permet de suivre les marchés passés selon ce mode. La mise en exploitation du Système Informatisé des Marchés Publics (SIMP) permettra de disposer de données fiables sur les MP.

Actions menées sur la période sous revue

L'état de mise en œuvre des réformes des marchés publics est organisé autour des 4 piliers du PAST SRFP 2008:

Au titre de la poursuite de l'édification du cadre juridique en accord avec les standards internationaux et communautaires (UEMOA):

- Neuf (9) arrêtés d'application de la nouvelle réglementation ont été signés.
- Les dossiers types et des Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) ont été révisés et ont fait l'objet de validation les 26 et 27 février 2009. L'édition complémentaire de l'ensemble des textes sous format brochure, classeur et de CD-ROM est en cours.
- Le programme de vulgarisation de la réglementation générale des marchés publics entrepris par l'ARMP a démarré avec la formation des acteurs des différentes régions du pays de juin 2008 à février 2009.
- La réflexion sur le partenariat public privé n'a pas beaucoup avancé et devrait se poursuivre en 2009-2010 en vue de l'adoption d'un texte y relatif.

Au titre du renforcement du cadre institutionnel et les capacités de développement institutionnel :

- L'élaboration en 2008 d'un rapport provisoire de la stratégie nationale de renforcement des capacités en passation des marchés publics. Sa validation est intervenue au premier trimestre 2009.
- L'adoption du budget de l'Etat, concomitamment avec les plans de passation des marchés publics (PPM).
- La mise en exploitation effective Système Informatisé des Marchés Publics (SIMP) en juin 2008.
- La nomination de cinq Spécialistes en Passation des Marchés Publics en Conseil des Ministres du 16 avril 2008 dans deux ministères (Santé et MEBA) et trois régions (Hauts Bassins, Centre -Est et Nord).

Au titre du **renforcement de l'interface entre les opérations de passation des marchés publics et les performances du secteur privé** : les soumissionnaires ont accès à la revue de passation des marchés publics qui paraît toutes les semaines et reprend l'ensemble des avis d'appels d'offres, des réclamations et les résultats d'attributions. La Publication des avis d'appel à la concurrence est effective également sur le site de la DGMP: www.dcmp.bf. Par ailleurs, une rubrique « Espace fournisseur » est également opérationnelle sur ce site depuis le 09 décembre 2008, date de son lancement officiel

Au titre de la **maîtrise de l'intégrité du système de passation des marchés publics**, on peut noter :

- La mise en place d'un répertoire des mauvaises pratiques et des sanctions correspondantes en matière de marchés publics.
- La désignation des membres de la Commission de règlement amiable des litiges : la CRAL a tenu sa 1^{ère} session le 28 septembre 2008 et rendu au total soixante dix décisions à fin décembre 2008.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces réformes a permis d'atteindre les performances suivantes:

IP6 : Pourcentage des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres

Indicateur	2006	Cible 2007	Réal. 2007	Cible 2008	Résultat 2008	
					BN	BN+FE
IP6	37%	50%	22,24%	60%	29%	22%

Source: MEF- Rapport de mise en œuvre du PAST SRFP 2008
NB:BN= Budget National; FE= Financements Extérieurs

IP7 : Répartition des marchés publics par type de procédure

Type de procédure	Valeur de référence	Valeurs intermédiaires		
	2006	Réal 2007	Cible 2008	Réal 2008
Gré à gré / MOD	7,68	13	<10%	3%
AO Restreints AO Ouverts	92,32(AOR+AO O)	10 77	<20% >70%	22% 74%

Source: MEF- Rapport de mise en œuvre du PAST SRFP 2008

NB: AO= Appels d'Offres- MOD: Maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il ressort de ces deux tableaux, que la transparence dans la passation des marchés publics s'est renforcée en 2008: on a pu enregistrer seulement 3% de marchés passés en procédure de gré à gré contre 13% en 2007. Toutefois, la célérité en matière de passation des marchés publics reste défi. En effet, en 2008, seulement 29 % des marchés ont pu être conclus dans les délais de validité des offres (en progression toutefois par rapport à 2007 où ce ratio était de 22%). Ces résultats s'expliquent essentiellement par les retards observés par les Commissions d'attribution des marchés pour transmettre les résultats des travaux de dépouillement.

Perspectives:

Les principaux défis en 2009 sont:

- Le renforcement de la fiabilité des statistiques sur les MP en veillant notamment à ce que les indicateurs soient renseignés directement à partir du SIMP.
- La réduction des délais de traitement des dossiers de marchés de sorte à améliorer le ratio de marchés passés dans les délais de validité.
- La mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités en passation des marchés publics.
- La fonctionnalité des nouvelles structures créées dans le cadre de cette nouvelle réglementation (ARMP, PRM, SPM).
- L'adoption des dossiers types de MP et l'aboutissement de la réflexion sur le partenariat public privé.

Au titre de la gestion des dépenses de personnel

En rappel, la gestion administrative des agents de l'Etat est assurée par le Ministère chargé de la Fonction Publique, tandis que la gestion financière relève du Ministère chargé des Finances. Un système informatique dénommé « Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale des Agents de l'Etat Système (SIGASPE) » a été mis en place en 2001. Il sert à la fois à la gestion administrative des employés de l'Etat et à la gestion de la solde pour les agents ne relevant pas des établissements autonomes. Les liens entre les données administratives et les données sur les salaires existent, mais restent à consolider pour disposer d'un vrai fichier unique. En effet, de longs délais courent parfois entre les dates de recrutement effectif des agents et les dates d'enregistrement dans le fichier SIGASPE d'une part, et entre les dates d'avancements statutaires des agents et les dates de constatation de l'incidence financière à leur profit dans le système. Pour remédier à ces difficultés, il a été prévu dans le PAST SRFP 2008-2010, de réviser le SIGASPE à la fin 2008 et de déconcentrer les structures de la fonction publique et de la solde en même temps que le SIGASPE.

Des missions de contrôle et de mise à jour des éléments de rémunération des agents publics de l'Etat sont souvent assurées à travers des opérations dites de « billettage général ou ciblé ». La dernière opération date de mai-juin 2008 et son rapport définitif de l'opération de 2008 donne les éléments suivants :

	Nombre	Incidence mensuelle	Incidence annuelle
Salaires contrôlés			
Salaires reversés au Trésor	741	72 534 243	870 410 916
Salaires définitivement arrêtés	98	11 503 794	138 045 528
Salaires mis en arrêts provisoires	427	36 617 011	439 404 132
TOTAL			1 447 860 576

Source : Rapport définitif de l'opération billetterie 2008

L'opération a connu une réussite dans la mesure où elle a permis de :

- Reverser 741 salaires au trésor public, d'une incidence financière mensuelle nette de 72 534 243 FCFA.
- Mettre en arrêts provisoires 427 salaires pour un montant net de 36 617 011 FCFA.
- Arrêter définitivement 98 salaires, pour un montant mensuel net de 11 503 794 FCFA au titre de salaires indûment perçus pour le compte d'agents décédés, retraités, démissionnaires, détachés, en disponibilité ou en fin de contrat.

Le Gouvernement a examiné les conclusions du rapport en Conseil des Ministres et a donné instruction au Ministre des Finances et à celui de la fonction publique de prendre les mesures nécessaires pour les corriger et les éviter à l'avenir.

Au titre de la gestion de la dette publique

Quelques éléments de rappel:

Le Burkina dispose d'un dispositif de référence de gestion de la dette publique. Le pays a adopté en 2007 une stratégie nationale d'endettement de l'Etat et de ses démembrements qui est mise à jour annuellement. Un Comité national de la dette publique (CNDP) a été créé depuis 1996 pour coordonner et contrôler toutes les initiatives en matière d'endettement public. Les rapports sur la dette publique (intérieure et extérieure) sont publiés annuellement. Une analyse de la viabilité de la dette est conduite deux fois par an conjointement par le FMI et la BM. **Toutefois, un audit de la dette intérieure réalisé** en 2006 par la Suisse a mis à nu certaines irrégularités (engagements sans crédits disponibles) qui ont amené le Gouvernement à prescrire des mesures strictes pour mieux encadrer l'action des gestionnaires de crédits.

Actions menées sur la période sous revue :

Les réalisations en matière de gestion de la dette publique se présentent comme suit en 2008:

- L'encours de la dette publique à fin 2008 s'est établi à 913,5 milliards de FCFA (en hausse de 12,6% par rapport à 2007) dont 787,1 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 126,4 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Rapportée au PIB, la dette publique du Burkina Faso est restée quasiment stable (25,2% en 2008 contre 25,1% en 2007).
- L'exécution du service de la dette publique est ressortie à 47,3 milliards de FCFA dont 20,6 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 26,7 milliards de FCFA pour la dette intérieure en baisse de 14,5% par rapport à 2007.
- En 2008, 13 dossiers d'emprunts d'un montant de 115,201 milliards de FCFA ont été examinés et autorisés par le CNDP. Pour l'administration centrale, des projets de prêts de 103,068 milliards de FCFA ont été autorisés. Au titre des démembrements de l'Etat, un prêt de 12,132 milliards de FCFA a été approuvé au profit de l'ONEA.
- Adoption de la nouvelle politique d'endettement et de gestion de la dette publique par décret n°2008-448/PRES/PM/MEF du 15/07/2008.
- Adoption en 2008 d'un document de stratégie d'endettement public pour l'année 2009 avec des indications sur la justification de l'emprunt, les orientations de la politique d'endettement public pour 2009 (plafond d'endettement et de garantie ...) et les profils de viabilité de la dette publique à moyen et long terme.
- Adoption au premier trimestre 2009 d'un plan d'apurement des arriérés de la dette intérieure suite à l'audit de la dette intérieure réalisé en 2006.

Perspectives :

Les principaux défis en 2009 consisteront à suivre l'évolution de l'encours de la dette publique, les études sur la viabilité de la dette et la mise en œuvre des recommandations de l'audit de la dette intérieure, notamment la mise en œuvre du plan d'apurement des arriérés.

Au titre des systèmes de contrôle et audit internes

En rappel, les mesures de contrôle des dépenses en cours d'exécution existent et sont efficaces, même s'ils ne couvrent pas l'ensemble des dépenses. Ces contrôles sont opérés par le Contrôle financier, le service ordonnateur et par les services du Trésor. Il apparaît cependant une certaine redondance de ces contrôles.

En ce qui concerne le respect des procédures, les règles sont observées dans une large majorité de cas. Néanmoins, on note une prépondérance des dépenses exécutées en procédure simplifiée². Les dépenses dites en avances de trésorerie et les dépenses hors procédures existent, même si on note des progrès dans la maîtrise de ces dépenses.

Le système de vérification interne est assuré par les Inspections techniques des ministères, et celles spécialisées du MEF qui réalisent des contrôles utiles et selon des méthodologies appropriées. Mais leurs moyens sont souvent faibles par rapport au périmètre des entités à contrôler. Par ailleurs, les suites données à leurs rapports de vérification ne sont pas toujours satisfaisantes : ils ne sont jamais rendus publics. Pour pallier cette faiblesse, l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat qui est une nouvelle structure de contrôle a dans ses attributions le suivi des recommandations des autres corps de contrôle et peut saisir directement la justice en cas de besoin sans en référer aux autorités de tutelle.

Le **bilan des actions** conduites 2008 et au 1^{er} semestre 2009 pour renforcer les systèmes de contrôles se présente comme suit:

- Le renforcement des capacités opérationnelles des inspections générales et techniques des ministères: acquisition de 10 véhicules 4x4 à leur profit, formation des contrôleurs dans les domaines de l'informatique (DGCF) et du contrôle (IGF) et dotation conséquente du fonds d'intervention de l'IGF.
- En matière de contrôle a priori, la mise à jour des mercuriales des prix dans les domaines des fournitures, du BTP et des prestations de services pour renforcer le contrôle interne a priori. A souligner aussi la conduite de l'étude sur la rationalisation du contrôle financier (rapport provisoire disponible en juin 2009) et qui devrait déboucher sur l'allègement des procédures, la suppression des pièces inutiles, la rationalisation du rôle des acteurs.
- Le renforcement du cadre institutionnel pour l'opérationnalisation de l'ASCE à travers la nomination de son Président en mai 2008 et de ses membres en juillet 2008. La structure a pu rendre public en juin 2009 son premier rapport public portant sur les trois derniers mois de l'année 2008. Le rapport indique que sur 9 structures contrôlées, 4 ont enregistré des cas de mauvaise gestion dont 2 cas déjà déférés en justice (voir aussi Point II.C).

En termes de **perspectives**, il s'agira de suivre la finalisation de l'étude diagnostic de l'Inspection Générale des Finances et celle sur la rationalisation du contrôle a priori, ainsi que des suites données au 1^{er} rapport public de l'ASCE.

2.2.7. Contrôle Externe

Le contrôle externe des finances publiques est encore en amélioration en ce qui concerne la Cour des Comptes, mais d'un niveau appréciable s'agissant de l'Assemblée Nationale.

² Il s'agit d'une variante de la procédure normale, dans laquelle, les phases d'engagement et de liquidation se font concomitamment; cette procédure est utilisée pour les dépenses ne nécessitant pas de service fait préalable : dépenses de transferts notamment.

Contrôle exercé par la Cour des Comptes

Quels éléments de rappel:

La Cour des Comptes a été créée par la loi organique n°14/2000/AN du 16 mai 2000, qui fixe la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la juridiction. Mais c'est à partir de 2002 qu'elle a commencé à fonctionner avec la désignation du président et son installation officielle (juillet 2002). Elle n'a pas encore acquis une grande expérience en matière de contrôle. L'étendue de ses vérifications est très limitée.

Les délais de présentation diffèrent selon les rapports considérés. Pour les rapports sur les états financiers (rapport sur le projet de loi de règlement), la Cour transmet son rapport dans les 4 mois après la réception du projet de la direction du ministère en charge du budget. Mais pour les autres rapports notamment les rapports publics, les délais sont très longs. A titre d'exemple, le rapport public 2003-2004 a été publié en 2006, celui de 2005 a été publié en août 2007.

La faible performance de la Cour des Comptes s'explique par l'insuffisance des moyens matériels et humains au regard de l'ampleur des tâches. A cela, il faut ajouter la question cruciale de l'indépendance de la Cour elle-même et du statut de son personnel en particulier les magistrats financiers.

La CE a mis en place en août 2007, un Contrat de subvention avec la Cour pour permettre de la renforcer et de lever les contraintes à son bon fonctionnement.

Actions menées sur la période sous revue:

Publication des rapports d'activités 2006-2007 de la Cour :

L'action de la Cour des Comptes commence à être visible dans le pays et saluée par l'opinion publique suite à la publication en décembre 2008 de ses rapports d'activités pour les années 2006 et 2007. La Cour a ainsi rattrapé son retard par rapport à cette activité essentielle.

- Le rapport 2006 a examiné l'exécution du budget de l'Etat gestion 2005, la gestion des prêts accordés par l'Etat aux membres du Gouvernement, députés et présidents d'institution, la gestion de deux sociétés d'Etat (Société Nationale Burkinabé d'Electricité - SONABEL- et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale -CNSS) et de deux communes urbaines (Batié et Banfora).
- Le rapport 2007 a examiné l'exécution du budget de l'Etat gestion 2006, la gestion de deux sociétés d'Etat (Société Nationale des Postes et Télécommunications -SONAPOST- et la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains - SONATUR) et de trois communes urbaines (Pouytenga, Dédougou et Kaya).

Suite à l'examen de l'exécution de la loi de finances, gestion 2005 et 2006, la Cour a émis une déclaration générale de conformité entre les comptes chiffres des comptables centraux du Trésor et la comptabilité du Ministre chargé des finances. Elle a formulé des observations générales et des recommandations à l'endroit du Ministre chargé des finances. Le rapport 2006 fait également le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées en rapport avec l'examen des projets de lois de lois de finances antérieures.

De multiples dysfonctionnements et irrégularités ont été mis en évidence par la Cour notamment par rapport à la gestion :

- Des prêts accordés aux membres du Gouvernement, députés et présidents d'institution: non remboursement de certains prêts ou minoration des montants remboursés;
- Des collectivités locales: dépenses exécutées en violation des procédures établies, fractionnements des marchés...
- Des sociétés d'Etat: non respect de la réglementation des marchés publics, faiblesse dans la gestion des créances, etc.

La Cour a formulé des observations et des recommandations à l'endroit des structures contrôlées et de leurs ministères de tutelles en vue d'améliorer la gestion de ces structures. Il

faut noter que la plupart des dysfonctionnements relevés dans la gestion des marchés publics ont déjà fait l'objet de mesures correctives dans la cadre de la nouvelle réglementation (cas des fractionnements notamment).

L'opinion publique a pris connaissance du contenu de ces rapports via la presse qui a pleinement joué son rôle d'informateur. Le Gouvernement a réagi en mettant en place un dispositif de suivi des recommandations de la Cour, suite à une séance de travail avec cette Institution pour mieux comprendre les observations formulées.

Par ailleurs, pour donner suite aux fautes de gestion identifiées dans ses différents rapports, la Cour a prévu de mettre en place une Chambre de discipline budgétaire et financière en son sein. Le processus pourrait en réalité prendre plus de temps que prévu (1 à 2 ans) compte tenu de la complexité du dossier.

Evaluation de la Cour des Comptes du Burkina par ses pairs du Maroc

Une évaluation de la Cour des Comptes burkinabè par les pairs du Maroc a eu lieu au premier semestre 2009. Le rapport provisoire note que « dans l'ensemble, le bilan de la Cour des comptes du Burkina Faso est plutôt satisfaisant et l'institution de contrôle supérieur des finances publiques a le mérite d'assurer de plus en plus un rôle clé dans la sauvegarde des deniers publics et ce, malgré les contraintes soulevées dans le présent rapport ». Des recommandations ont été formulées pour lui permettre de mieux jouer son rôle d'institution supérieure de contrôle des finances publiques.

En termes de **perspectives**, les principaux défis à suivre de près dans les années à venir sont:

- La relecture de la Loi organique de la Cour des Comptes, qui est un préalable à la réalisation effective d'un grand nombre de réformes auprès de la Cour.
- L'adoption d'une Loi d'habilitation pour l'apurement des arriérés juridictionnels afin de permettre à la Cour des comptes de réaliser la plénitude de ses attributions.
- L'opérationnalisation de la Chambre de discipline budgétaire et financière au sein de la Cour des Comptes et le démarrage de l'instruction des dossiers pour fautes de gestion.
- Les suites données aux différents rapports de la Cour des Comptes, notamment le suivi des recommandations.

Contrôle exercé par l'Assemblée Nationale

Quelques éléments de rappel:

Le contrôle parlementaire des finances publiques est exercé par l'Assemblée Nationale. Il porte sur l'ensemble du projet de budget et le parlement mène d'abord une analyse globale du budget pour en examiner l'économie générale et les principales politiques, puis entre dans le détail des dépenses et des recettes. Les contrôles parlementaires sont très complets, très organisés, et font appel à de nombreuses commissions et à des structures d'arbitrage des amendements. Les règles de réaffectation des crédits par l'exécutif sont claires, appliquées, mais insuffisamment contraignantes.

Actions menées sur la période sous revue:

L'Assemblée Nationale a pu exercer ses attributions dans le domaine des finances publiques: vote de la loi de finances, gestion 2009 en décembre 2008, vote de la loi de règlement, gestion 2007 en avril 2009 après avoir requis l'avis général de conformité de la Cour des Comptes.

Par ailleurs, **une commission d'information parlementaire a été constituée pour le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat**, gestion 2007 et 2008 et la situation de mise en œuvre du circuit intégré de la recette (CIR), les performances des régies de recettes au regard des allocations budgétaires qui leur sont accordées et le niveau de recouvrement (mesure de productivité), la situation de mise en œuvre du partenariat secteur privé et Gouvernement. Les conclusions de ces travaux sont toujours attendues.

Enfin, un Atelier a été organisé en juin 2009 à l'initiative de la Banque Mondiale pour renforcer les passerelles entre l'Assemblée Nationale et la Cour des Comptes.

En termes de perspectives, il s'agira de suivre de près l'aboutissement de l'étude sur la qualité du débat budgétaire eu égard aux principes de la gestion axée sur les résultats. Cette étude a été retardée pour des raisons incombant aux procédures du partenaire identifié pour le financement de l'activité. Enfin, il s'agira de suivre la mise en œuvre des conclusions de la Commission d'information mise en place par le Parlement.

3. DIALOGUE POLITIQUE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

3.1. Dialogue politique sur la période sous revue

Les concertations entre le Ministre chargé des finances et les partenaires techniques et financiers, sont régulières, soit à travers le fonctionnement des instances du Cadre Général des appuis budgétaires en soutien au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CGAB-CSLP), soit à travers les instances de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP). Le CGAB-CSLP regroupe neuf bailleurs de fonds : Banque Mondiale, BAD, Allemagne, Danemark, France, Pays Bas, Suède, Suisse et UE.

En ce qui concerne le **CGAB-CSLP**, outre les rencontres techniques qui sont régulières, trois sessions ordinaires sont prévues dans l'année: Ces trois sessions se sont tenues en octobre 2008 (conjointement avec la revue à mi-parcours du CSLP), en février 2009, et en avril 2009 (conjointement avec la revue annuelle du CSLP). C'est à l'occasion de la revue annuelle que les partenaires du groupe CGAB-CSLP formulent des appréciations conjointes sur la mise en œuvre de la matrice des critères de performance et de décaissement qui renferme également des mesures et indicateurs de finances publiques.

Le **dialogue dans le domaine spécifique des finances publiques** est d'un niveau appréciable au Burkina Faso et a été constant pendant tout le processus de préparation de la stratégie de réforme des finances publiques. Il s'opère à travers le dispositif institutionnel de la SRFP, notamment au niveau du Comité de Pilotage qui se tient deux fois par an et via les Groupes Techniques de la SRFP au nombre de 6 et dont les rencontres sont plus fréquentes (au minimum 4 réunions par an). Des rencontres ad hoc sont organisées avec le MEF à chaque fois que de besoin. Les questions transversales comme le genre et la décentralisation sont prises en charge tant au niveau des groupes techniques que du Comité de pilotage. La question de la corruption est prise en charge par le groupe technique « Contrôle » et fait l'objet de discussions approfondies à chaque session du Comité de pilotage. Il en est de même pour la question transversale « décentralisation », prise en charge dans le Groupe technique « Décentralisation-déconcentration ». Des efforts importants restent à faire pour une meilleure prise en charge de la question transversale « genre ».

Organisation actuelle des partenaires de la SRFP

Chef de file: BAD		
GROUPE TECHNIQUE	Titulaire	Suppléant
G1: Gestion budgétaire	Allemagne	PNUD
G2: Mobilisation des ressources	France	Suisse
G3: Marchés publics	DCE	BAD
G4: Système de contrôle	Pays-Bas	DCE
G5: Déconcentration / décentralisation	PNUD	Allemagne
G6: Renforcement des capacités	Suède	BAD

Actions menées sur la période sous revue:

- Deux sessions du Comité de pilotage de la SRFP ont été tenues: la revue à mi-parcours 2008 le 11 septembre 2008 et la revue annuelle 2008 le 19 février 2009.
- Les rencontres des groupes techniques ont été régulières: 65 rencontres au total tenues au niveau des 6 groupes en 2008 avec un taux de participation de près de 77%.
- Actualisation du PAST SRFP pour la période 2009-2011 (définitif) et 2010-2012 (en cours).
- Signature le 20 avril 2009 d'un cadre partenarial entre le Gouvernement et six (6) partenaires pour l'appui aux finances publiques. Les partenaires signataires sont: la CE, la BAD, la Banque Mondiale, le Système des Nations Unies, la France, le Danemark, et les Pays-Bas. Ce cadre constitue une grande avancée dans la coordination des appuis aux finances publiques et dans la structuration du dialogue Gouvernement-Partenaires dans ce domaine. Il clarifie les engagements tant du Gouvernement que des partenaires.
- Adoption en mai 2009, de l'aide mémoire conjoint MEF-Partenaires relatif à la deuxième revue annuelle du Plan d'actions sectoriel triennal 2008 et perspectives 2009-2011 de février 2009. C'est la deuxième fois consécutive qu'un tel document conjoint est adopté.

Principaux défis:

- Réorganiser la participation des partenaires dans le dispositif de pilotage (Comité de pilotage et Groupes Techniques), conformément aux dispositions du Cadre Partenarial. Certains partenaires actifs dans les finances publiques n'ont toujours pas paraphé le cadre partenarial: Banque Mondiale, l'Allemagne, la Suisse et la Suède.
- Produire désormais l'aide mémoire conjoint au plus tard 72 heures après les travaux de la revue annuelle (art 5.3 cadre partenarial).
- Produire avant fin 2010 le PAST SRFP 2010-2012 pour assurer l'alignement avec la loi de finances, gestion 2010.

3.2.Appuis institutionnels sur la période sous revue.**3.2.1. Tour d'horizon sur les appuis des partenaires aux finances publiques**

La tranche 2009 du Plan d'Actions Sectoriel Triennal de la SRFP s'élève à 20 milliards FCFA. Elle est financée par des ressources intérieures à hauteur de 10,9 milliards de FCFA et des ressources extérieures à hauteur de 5,4 milliards de FCFA, soit un gap de financement de 3,7 milliards de FCFA.

Rubriques	Montants
Budget total PAST 2009	20 094 915
Financement sur ressources intérieures	10 925 225
Financement sur extérieures dont:	5 420 896
Allemagne (projet)	31 500
BAD (Projet)	1 613 140
Banque Mondiale (projet)	1 469 119
Danemark (projet et ABS)	756 000
RESINA et CIR	756 000
France (appui budgétaire sectoriel)	17 000
Union Européenne (DP et Subvention)	434 056
Conclusions table ronde microfinance	136 854
Suisse	418 727
MCA	509 500
Fonds PDDEB	35 000
Gap de financement	3 748 794

Source/ MEF- PAST SFRP 2009-2011

Les appuis apportés par les partenaires s'inscrivent dans les priorités de la SRFP comme le démontre le tableau ci-dessous.

Recettes	Danemark, France, Suisse, USA, FMI
Contrôle et lutte contre la corruption	BAD, BM, CE
Marchés publics	BAD, CE
Programmation budgétaire	Allemagne, BAD, PNUD

Ces deux tableaux appellent les observations suivantes:

- Il est intéressant de noter que les aspects comptables sont relativement peu soutenus sauf en ce qui concerne la production des états financiers annuels et les lois de règlement. Ceci reflète les progrès réalisés par le Burkina pour l'amélioration de la comptabilité publique.
- Les Pays-Bas et la Suède n'appuient pas directement le PAST SRFP, mais ont des tranches « Finances Publiques » dans leurs programmes d'appui budgétaire général.
- Deux partenaires (France et Danemark) ont prévu de mettre en œuvre dès 2009 leurs appuis à la SRFP sous forme d'ABS. La France a déjà signé un accord dans ce sens courant juin 2009. Le Danemark devrait aussi en signer un bientôt.
- Le FMI fournit un appui technique diversifié avec un accent sur les recettes et les dépenses (classification budgétaire, chaîne de la dépense, etc.) par l'intermédiaire d'AFRITAC et les services du département des Finances Publiques du siège (montant qui n'apparaît pas dans le PAST).

Cet aperçu général permet de se rendre compte de la coexistence de plusieurs modalités d'appui à la SRFP, ce qui occasionne notamment beaucoup de coûts de transaction à la fois pour le gouvernement et les partenaires impliqués dans les approches projets. On note par exemple au titre des multilatéraux que la BM et la BAD ont chacune deux projets d'appuis à la SRFP, la DCE dispose d'un Devis Programme (DP), d'un contrat de service et d'un Contrat de subvention. Compte tenu des procédures des partenaires, certaines réformes qu'ils soutiennent accusent beaucoup de retard dans leur mise en œuvre (cas notamment de la BAD pour les appuis à la programmation budgétaire, et aux institutions de contrôle).

Par ailleurs, la coordination de ces différents appuis n'est pas aisée et accapare une bonne partie des compétences de la structure en charge du suivi des réformes budgétaires (SP-PPF).

C'est pourquoi, le Gouvernement encourage les partenaires à faire évoluer leurs modalités d'appui vers l'appui budgétaire sectoriel, étant donné que toutes les conditions sectorielles et générales sont remplies pour adopter cette modalité.

3.2.2. Cas des appuis de la CE à la SRFP

La DCE dispose de 3 types d'appuis en cours qui concourent tous à la mise en œuvre de la SRFP:

- Un Devis programme d'un montant de 193 millions FCFA (environ 294 000 €) destiné entre autres à renforcer les moyens humains et matériels du Secrétariat Technique de la SRFP, de renforcer les capacités du Secrétariat Technique de la SRFP et des groupes techniques, de soutenir l'organisation des sessions du comité de pilotage. Cet appui court jusqu'au 31/12/2009. En se positionnant sur l'appui au comité de pilotage de la SRFP, la CE veut se donner les moyens de s'assurer que l'ensemble des réformes contenues dans le plan d'actions est mis en œuvre convenablement et permet d'atteindre les résultats escomptés.
- Un appui à la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique du Ministère de l'Economie et des finances via un contrat de service (en phase de clôture). L'un des acquis du système de gestion des finances publiques au Burkina Faso, est l'informatisation de la chaîne d'exécution des opérations budgétaires et comptables. La DCE a contribué à ces résultats par le financement d'une assistance technique à

l'informatisation du Ministère. Cette assistance couvrait trois aspects : conception d'un schéma directeur informatique, renforcement de la Direction des Services Informatiques du Ministère, et formation. Initialement prévue pour deux ans, l'assistance a été prolongée de fin décembre 2006 à fin avril 2008 pour décliner le schéma directeur en trois sous-schémas propres à chacune des régies financières. Cet appui a fait l'objet d'une évaluation en 2008.

- une subvention pour la mise en œuvre du Programme d'actions de la Cour des Comptes

A l'issue d'un diagnostic financé par la CE et réalisé fin 2006, un contrat de subvention de 1 million d'euro sur 3 ans a été signé par la DCE avec la Cour des Comptes burkinabè en juillet 2007. Son objectif est de cofinancer un plan d'action triennal lui permettant d'assurer pleinement son rôle et partant de renforcer le contrôle externe des finances publiques. Le plan prévoit plusieurs activités regroupées en quatre composantes principales qui sont :

- L'apurement des arriérés juridictionnels.
- La définition des compétences de la Cour sur les collectivités territoriales.
- L'affirmation de l'indépendance de la Cour.
- L'amélioration et la modernisation du fonctionnement de la Cour.

L'appui a permis de rattraper les retards dans la production des rapports publics de la Cour, de mettre en route un plan de communication, toutes choses qui rendront plus visible l'action de cette Institution. Toutefois, il existe des blocages d'ordre politique qu'il faut lever au plus vite, pour permettre un bon dénouement des activités. Il s'agit en particulier :

- De réviser la loi organique sur la Cour des Comptes pour donner plus d'indépendance aux juges financiers.
- D'adopter une loi d'habilitation sur l'apurement des arriérés juridictionnels pour permettre à la Cour d'apurer le passif de comptes de gestion non jugés et de ne plus accumuler d'arriérés dans ce domaine. Des échanges sont en cours avec le Gouvernement pour lever ces contraintes.

En termes de **perspectives**, tirant leçon de la diversité des instruments et des coûts élevés pour l'administration, la DCE avait instruit son futur appui à la SRFP sous forme d'appui budgétaire sectoriel dont la mise en œuvre devrait commencer pour compter de début 2010. Cette option ayant été refusée par le siège, la DCE s'oriente à nouveau vers une approche projet, mais le processus d'identification ne pourra plus se faire dans les délais prévus initialement. L'appui a été reprogrammé dans le Plan d'Actions Annuel 2010, ce qui occasionnera une rupture partielle du financement de la DCE dans le domaine de l'appui aux finances publiques.

3.3. Les efforts faits par le Gouvernement pour lutter contre la corruption

3.3.1. Quelques éléments de rappel (sur base rapport précédent)

Le phénomène de la corruption constitue un sujet de préoccupation tant pour le Gouvernement, que pour les partenaires et pour la société civile (RENLAC et presse écrite), qui est très active dans ce domaine. Le Burkina avait en effet perdu 9 places au classement de Transparency International (2007), se retrouvant à l'époque dans la partie inférieure de la liste. Toutefois, un rapport de la Banque Mondiale (juillet 2007) sur la bonne gouvernance plaçait le Burkina Faso au 7^{ème} rang au plan africain sur 52 pays et au 1^{er} rang de la CEDEAO. Outre la maîtrise de la corruption, 5 autres critères ont été utilisés pour l'enquête de la BM: l'efficacité des pouvoirs publics; la stabilité politique; la qualité de la réglementation; l'Etat de droit et le respect des droits politiques.

Pour montrer sa bonne volonté à combattre le phénomène de la corruption, le Gouvernement a adopté un document de politique nationale de lutte contre la corruption en mai 2006. L'objectif global de la politique nationale de lutte contre la corruption est l'éradication à terme du phénomène de la corruption avec l'atteinte dans un délai intermédiaire de cinq ans à un niveau de tolérance zéro. Le Document de Politique Nationale de Lutte contre la Corruption est accompagné d'un plan d'action qui en constitue l'outil d'opérationnalisation.

Le Gouvernement a réalisé également en 2007, une étude sur les pratiques de corruption dans l'administration publique qui a permis de discuter de façon ouverte de ce phénomène au sein de l'administration publique.

Il s'est engagé aussi dans la rationalisation des structures et institutions de lutte contre ce phénomène pour plus d'efficacité, en créant en fin 2007 l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE). L'Assemblée Nationale a adopté la loi n°32-2007/AN du 29 novembre 2007 portant création, composition et fonctionnement de cette Institution. Celle-ci est la fusion de trois structures de contrôle existantes, à savoir l'Inspection Générale d'Etat (IGE), la Haute Autorité de Coordination de Lutte contre la Corruption (HACL) et la Coordination Nationale de la Lutte contre la Fraude (CNLF).

Bien qu'étant une Institution administrative reliée au Premier Ministre, l'ASCE contrairement aux structures précédentes, a le droit de saisine directe de la justice. Par ailleurs, un de ses départements s'occupera désormais du suivi de la mise en œuvre des recommandations des autres corps de contrôle (Cour des Comptes, Inspection Générale des Finances) et des actions en justice, ce qui apparaît jusqu'à présent comme l'un des maillons faibles du contrôle au Burkina. Son rapport annuel sera public à l'instar de celui de la Cour des Comptes. Il faut noter cependant que le retard dans l'opérationnalisation de l'ASCE commence à inquiéter l'opinion publique. Bien que la structure ait été créée en fin 2007, la nomination de son premier responsable n'est intervenue qu'en mai 2008 et sa prestation de serment en début juin 2008.

Sur le terrain de la lutte contre la fraude fiscale et douanière, plusieurs mesures sont contenues dans le PAST SRFP dans le programme n°2 « Mobilisation et Gestion des ressources ». En matière de marchés publics, des mesures spécifiques anti-corruption suivantes sont contenues dans le PAST SRFP 2008 2010.

Dans la matrice CGAB CSLP, il est prévu de suivre l'évolution de l'indice de Transparence International avec des cibles annuelles.

Enfin, conscients que la lutte contre la corruption est un passage obligé pour l'obtention de résultats durables en matière de lutte contre la pauvreté, les partenaires entretiennent depuis bientôt 3 ans **un dialogue de haut niveau** avec le Premier Ministre, sur le dispositif de lutte contre la corruption dans sa globalité et sur la manière dont ce dispositif peut mener à des résultats concrets.

3.3.2. Quelques évolutions récentes depuis le dernier rapport de GFP

L'**opérationnalisation de l'ASCE** s'est poursuivie avec la nomination en juillet 2008 de 14 Contrôleurs et du Secrétaire Général, qui ont prêté serment en Octobre 2008. La structure a bénéficié d'une dotation en ressources matérielles et financières conséquentes pour son fonctionnement.

En juin 2009, elle a pu rendre public son **premier rapport d'activités** qui ne porte que sur les 3 derniers mois de 2008. Le rapport rend compte des activités de sensibilisation sur le phénomène de la corruption (diffusion d'un film documentaire « On ne mange pas les MERCI », de spots publicitaires, émissions télévisées, insertions dans les journaux, etc.), de formation des Contrôleurs tant de l'ASCE que des Inspections Techniques des Ministères et Institutions pour mieux les outiller à l'exercice de leurs fonctions. Enfin, le rapport rend compte des résultats de contrôles effectués directement par l'ASCE ou suite à l'exploitation des rapports de contrôle des Inspections Techniques des Ministères.

L'ASCE a elle-même contrôlé 9 structures sur la période. Sur les 9 structures, 4 présentent des cas de malversations financières qui se montent à 92 029 669 FCFA (environ 140 000 euros). Trois types de malversations ont été mis en évidence par l'ASCE:

- Les détournements de fonds et manquants de caisse : 19 308 861 FCFA.
- L'absence de pièces justificatives : 57 031 016 FCFA
- Les détournements de valeurs inactives et régies de recettes de fait : 15 689 792 FCFA ;

L'ASCE a formulé des recommandations pour améliorer le fonctionnement des structures contrôlées ainsi que l'état de mise en œuvre de ces recommandations, ce qui est en soi une première pour une structure administrative. Toutes les sommes mises en cause ont fait l'objet d'un début de recouvrement. Par ailleurs, deux dossiers de structures contrôlées ont déjà été transférés à la justice, ce qui est également une première.

Le rapport de l'ASCE a fait l'objet d'une large diffusion dans la presse, tout comme auparavant les rapports 2006 et 2007 de la Cour des Comptes. L'opinion publique qui était sceptique à la création de cette Institution commence à exprimer sa satisfaction. Un numéro vert a été mis en place par l'ASCE pour permettre aux citoyens de dénoncer les cas de corruption dont ils ont connaissance. Il s'agit du numéro : +226 80 00 11 02.

Le dialogue de Haut niveau avec le Premier Ministre sur la Corruption est en voie d'institutionnalisation : le Projet de Décret portant dispositif institutionnel de suivi du CSLP l'a institué, en prévoyant deux rencontres ordinaires par an. Mais le souhait des partenaires et du Premier Ministre est de pouvoir organiser ces concertations autant de fois que nécessaire.

Il faut aussi souligner la création en 2009, au sein de l'Assemblée Nationale, **d'un Réseau de Parlementaires de lutte contre la corruption**. La création de ce réseau constitue un signal fort de la volonté de la représentation nationale de s'impliquer activement dans la lutte contre ce fléau.

L'impact des actions entreprises dans le domaine de la corruption est déjà sensible en 2008. Le Burkina Faso a amélioré son rang dans l'indice de perception de la corruption (IPC) publié par TRANSPARENCY INTERNATIONAL en passant de la 150^{ème} en 2007 à la 80^{ème} place en 2008. L'indice est de 3.5³ en 2008 comparativement 2.9 en 2007. Le Burkina sort ainsi de la tranche des pays à corruption systémique.

IP 15 « Index de perception de la corruption »

Indicateur	Structure Resp	Réal. 2007	Cible 2008	Réalisation 2008	Observations
Indice de perception de la corruption	ASCE	2.9	3.5	3.5	Rapport de Transparency International est disponible

Source: MEF- Rapport de mise en œuvre du PAST SRF 2008

La population reconnaît les efforts du gouvernement dans la lutte contre la corruption: Suite à un sondage⁴ d'opinion réalisé sur l'ensemble des régions sur le bilan du Gouvernement actuel qui vient de fêter ses deux (2) ans, un des domaines où l'action du Gouvernement actuel est appréciée positivement par les populations est celui de la lutte contre la corruption.

3.3.3. Les principaux défis

- Poursuivre la sensibilisation des populations sur le phénomène.
- Suivre les suites données au rapport de l'ASCE 2008 notamment les dossiers transférés en justice.
- Elaborer une cartographie des risques pour les organes et institutions de contrôle.

³ Echelle de 0 (haut degré de corruption) à 10 (bas niveau de corruption)

⁴ Ce sondage a été réalisé par le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) qui est une ONG très crédible dans le pays.